REPUBLIQUE TUNISIENNE

الجمهورية التونسية

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

Bulletin Officiel

N° 4377 Vendredi 14 Juin 2013 — 18ème ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE SYPHAX AIRLINES 2-3

COMMUNIQUE DU CMF

AUTORISATION D'UNE OPERATION D'ACQUISITION D'UN BLOC DE CONTROLE DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE SERVICOM ET NON SOUMISSION A L'OBLIGATION DE DEPOT D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU A UNE PROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS 4

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL - AMS - 5

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

TELNET HOLDING – AGO - 6

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT – STEQ - 7

SOCIETE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES – ASTREE - 8

AMEN BANK – AGO - 8

MODERN LEASING – AGO - 9

MODERN LEASING – AGE - 10

STIP – AGO - AGE - 11

AVIS DES SOCIETES

PROROGATION DE LA DUREE DE VIE DE FCP SERENA VALEURS FINANCIERES 12

INFORMATIONS POST AGO

UNION DE FACTORING 13-16

PROJETS DE RESOLUTIONS

STIP – AGO - 17-18

STIP - AGE - 19

SOCIETE MODERN LEASING - AGO 20- 21

INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS

FCC BIAT – CREDIMMO 1 22-23

FCC BIAT – CREDIMMO 2 24-25

AUGMENTATION DU CAPITAL ANNONCEE

AMEN BANK 26

SOCIETE ELECTROSTAR 27

COURBE DES TAUX 28

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 29-30

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE EURO-CYCLES

ANNEXE II

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE HANNIBAL LEASE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2012

- FCC BIAT – CREDIMMO 1
- FCC BIAT – CREDIMMO 2

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2012

- SOCIETE MAGASIN GENERAL
- STIP
- MODERN LEASING

ANNEXE V

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2012

- SOCIETE MAGASIN GENERAL

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE SYPHAX AIRLINES

1- A partir du **mercredi 29 mai 2013**, les 3 000 000 actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société SYPHAX AIRLINES, ainsi que les 2 500 000 actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **5 500 000** actions de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché **Alternatif** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **10,000 dinars** par action. Le titre SYPHAX AIRLINES sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007560014
- Mnémonique : SPHAX
- Libellé : SYPHAX AIRLINES
- Groupe de cotation : 51 (continu)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société SYPHAX AIRLINES sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2- Les taux de satisfaction et de réponse de l'offre globale (OPF & Placement garanti) sont présentés dans le tableau suivant :

OPF & Placement Garanti	Nombre de demandes de souscription retenues	Quantité Demandée et retenue (1)	Offre (2)	Taux de satisfaction (2)/(1)	Taux de réponse en nombre de fois (1)/(2)
Catégorie A	51	70 000	70 000	100,00%	1,0
Catégorie B**	10 438	912 084	442 800	48,55%	2,1
Catégorie C	380	1 565 820	250 000	15,97%	6,3
Catégorie D**	57	1 569 075	1 330 000	84,76%	1,2
Catégorie E*	16	187 200	187 200	100,00%	1,0
Placement Garanti*	7	220 000	220 000	100,00%	1,0
Total OPF	**10 949**	**4 524 179**	**2 500 000**	**55,26%**	**1,8**

***** Pour la catégorie E et le Placement Garanti : La quantité offerte est ramenée à hauteur de la quantité demandée et retenue.

****** Pour les catégories B et D : La quantité offerte est augmentée dans l'ordre par le reliquat non souscrit de la catégorie E et du Placement Garanti successivement de 212 800 et de 1 030 000 actions.

- Suite -

3- La répartition par intermédiaire des quantités offertes dans le cadre de l'offre globale (OPF & Placement Garanti) sur les actions de la société SYPHAX AIRLINES est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs retenus	Quantité totale demandée et retenue	Quantité attribuée						Total Attribué
			Catég. A	Catég. B	Catég.C	Catég. D	Catég. E	Pl. Garanti	
AFC	42	6 310		1 890	319				2 209
AMEN INVEST	764	40 826		23 506	2 348				25 854
Attijari Intermé.	342	40 766		9 604	1 275	16 953			27 832
AXIS Bourse	50	46 062		2 901	1 118	16 952	15 000		35 971
BEST Invest	122	13 955		3 811	1 597				5 408
BIAT Capital	108	16 007		4 019	1 278				5 297
BNA Capitaux	402	100 960		11 209	10 652		10 000		31 861
CCF	222	111 501		13 665	8 460		32 000		54 125
CGF	394	36 545		10 170	3 050				13 220
CGI	442	24 146		16 626	319				16 945
FINA Corp.	168	17 639		11 539					11 539
MAC SA	3 155	1 427 153	70 000	112 108	62 314	461 411	50 000	220 000	975 833
MAXULA Bourse	532	82 118		20 578	6 544		13 200		40 322
MCP	7	70		70					70
SBT	7	770		551					551
SCIF	591	35 330		15 506					15 506
SIFIB BH	285	15 697		7 273	1 276				8 549
SOFIGES	328	21 202		9 036	1 691				10 727
TSI	567	24 409		14 130	319		2 000		16 449
Tunisie Valeurs	2 349	2 443 153		151 854	144 965	834 684	65 000		1 196 503
UBCI Finance	14	17 700		894	2 475				3 369
UFI	58	1 860		1 860					1 860
Total général	**10 949**	**4 524 179**	**70 000**	**442 800**	**250 000**	**1 330 000**	**187 200**	**220 000**	**2 500 000**

COMMUNIQUE DU CMF

- Autorisation d'une opération d'acquisition d'un bloc de contrôle dans le capital de la société SERVICOM

- Non soumission à l'obligation de dépôt d'une offre publique d'achat ou à une procédure de maintien de cours

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société SERVICOM et du public que les fondateurs personnes physiques de nationalité tunisienne de la société SERVICOM ont constitué une société holding dénommée Société SERVICOM Holding dont le capital est détenu exclusivement par eux, et au profit de laquelle ATD SICAR a cédé sa participation dans le capital de la société SERVICOM soit 408 632 actions représentant 17,3% du capital de la société. Les dits fondateurs envisagent d'apporter la totalité de leurs titres de participation dans le capital de la société SERVICOM à la Société SERVICOM Holding soit, 840 089 actions représentant 35,6% du capital de la société. Ainsi, et au terme de cette opération, la Société SERVICOM Holding deviendra actionnaire à hauteur de 52,9% dans le capital de la société SERVICOM.

Par cet apport, la «Société SERVICOM Holding» détiendra un nombre de titres dans le capital de la SERVICOM qui lui conférera une part de droits de vote dépassant 40% des droits de vote composant le capital de ladite société.

Saisi par une demande de la part de la «Société SERVICOM Holding» sollicitant l'autorisation d'acquisition du bloc de contrôle sus visé et sa non soumission au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique d'achat ou à une procédure de maintien de cours à prix fixé visant le reste des actions composant le capital de la SERVICOM,

Et vu que l'apport des fondateurs de leurs titres de participation dans le capital de la société SERVICOM à la holding n'aura pas d'incidence sur leur contrôle de ladite société,

Le CMF, par décision n° 14 datée du 03 juin 2013 a décidé d'autoriser l'acquisition du bloc de contrôle sus mentionné et de ne pas soumettre la « Société SERVICOM Holding » à l'obligation de dépôt d'une offre publique d'achat ou à une procédure de maintien de cours, sachant que tout changement ultérieur au niveau du contrôle majoritaire en droits de vote de la holding, entraînerait la soumission des parties concernées aux dispositions des articles 6, 7 et 8 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL

Siège social et usine : Boulevard Ibn Khaldoun – B.P. 63 – 4018 Sousse - Tunisie

Les parties du contrat de liquidité des actions AMS, d'une part les sociétés ECONOMIC AUTO et AURES GROS, d'autre part l'intermédiaire en bourse MAC sa, informent le public que le dit contrat est arrivé à échéance le 07 juin 2013.

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société les Ateliers Mécaniques du Sahel – AMS est entré en vigueur le 07 juin 2012 et qu'il était composé, à cette date, de 50 000 actions et de 500 000 dinars de liquidités.

A la date de clôture du contrat, soit le 07 juin 2013, ce contrat était composé de 105 770 actions AMS et Zéro liquidité.

Les parties du contrat de liquidité informent, également, le public que le dit contrat ne sera pas renouvelé.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TELNET HOLDING SA

Siège social : Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène

Les actionnaires de la société TELNET HOLDING sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 25 Juin 2013 à 16 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « I.A.C.E » sis aux berges du Lac de Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2012 ;
2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur les états financiers individuels de TELNET HOLDING pour l'exercice 2012 ;
3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2012 ;
4. Approbation s'il y a lieu des rapports et des états financiers de l'exercice 2012 ;
5. Examen et approbation des contrats signés avec les parties liées ;
6. Quitus à donner aux Administrateurs ;
7. Affectation du résultat de l'exercice 2012;
8. Fixation des jetons de présences ;
9. Renouvellement et nomination des membres du Conseil d'Administration ;
10. Nomination d'un Commissaire aux comptes ;
11. Déclaration de fonctions occupées par le Directeur Général dans d'autres sociétés.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT – STEQ-
Siège Social : 8, Rue 8601, Z.I LA CHARGUIA I – TUNIS

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 21 Juin 2013, à 11 Heures, au siège du groupe AREM, sis à 8 rue 8601 la Charguia I – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2012 ;
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2012 ;
3. Approbation des états financiers relatifs à l 'exercice 2012 ;
4. Quitus aux Administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2012 ;
5. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2012 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2012 ;
7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE »
Siège Social : 45 avenue Kheireddine Pacha- Tunis Belvèdère-

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra le **vendredi 21 Juin 2013 à 10h00** au siège de la société, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Extraordinaire relatif à la Direction à et à l'Administration de la société (article 215 du code des sociétés commerciales).
2) Modification des statuts découlant du changement du mode d'administration de la Société.
3) Fixation des pouvoirs.

2013 - AS - 532

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AMEN BANK

SIEGE SOCIAL AVENUE MOHAMED V
– TUNIS –

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VENDREDI 28 JUIN 2013

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 28.06.2013 à 16 heures au siège social de la Banque sis à Avenue Mohamed V, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2012.
2- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2012.
3- Approbation des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2012.
4- Quitus aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.
5- Affectation du résultat de l'exercice 2012.
6- Approbation des états financiers consolidés pour l'exercice 2012.
7- Fixation du montant des jetons de présence et de rémunération des comités pour l'exercice 2013.
8- Nomination de membre du Conseil de Surveillance.
9- Echéance du mandat d'un Commissaire Aux Comptes et Nomination d'un Commissaire Aux Comptes.
10-Emission d'Emprunts Obligataires.
11-Questions diverses.

LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE

2013 - AS - 538

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE MODERN LEASING
(Groupe BANQUE DE l'HABITAT)
S.A. AU CAPITAL DE 20.000.000 DT
SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM
LOT AFH –BC5 CENTRE URBAIN NORD1082 TUNIS MAHRAJENE
R.C. B137061997

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 2 juillet 2013 à 10 h 30 au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Avenue Mohamed V - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de l'exercice 2012,
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2012 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial,
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012,
4. Quitus aux Administrateurs,
5. Nomination d'un administrateur indépendant
6. Affectation des résultats 2012,
7. Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2012,
8. Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2012
9. Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2012,
10. Emission d'emprunts obligataires

Pour le Conseil d'Administration
La Présidente du Conseil

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE MODERN LEASING
(Groupe BANQUE DE l'HABITAT)
S.A. AU CAPITAL DE 20.000.000 DT
SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM
LOT AFH –BC5 CENTRE URBAIN NORD1082 TUNIS MAHRAJENE
R.C. B137061997

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 2 juillet 2013 à 10 h 00 au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Avenue Mohamed V - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts (Articles 8,9, 20, 29, 33 et 46),

Pour le Conseil d'Administration
La Présidente du Conseil

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

La société tunisienne des industries de pneumatiques « STIP » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **vendredi 21 Juin 2013 à 11h00** à l'Hôtel RAMADA PLAZA TUNIS - sis aux Côtes de Carthage – Zone Touristique Gammarth – Tunisie BP 625 – 2070 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2012.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2012 ainsi que le rapport spécial.
3. Approbation des dits rapports et des états financiers de l'exercice 2012.
4. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2012.
5. Quitus aux Administrateurs
6. Affectation des résultats de l'exercice 2012.
7. Ratification de la nomination d'un Administrateur.
8. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration conformément à l'article 19 des statuts

2013 - AS - 541

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

La société tunisienne des industries de pneumatiques « STIP » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra le **vendredi 21 Juin 2013 à 12h00** à l'Hôtel RAMADA PLAZA TUNIS - sis aux Côtes de Carthage – Zone Touristique Gammarth – Tunisie BP 625 – 2070 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur la continuité des activités de la société.

2013 - AS - 542

AVIS DES SOCIETES

Prorogation de la durée de vie

FCP SERENA VALEURS FINANCIERES
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N° 20-2009 du 10 juin 2009
Adresse : rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21,
1053 Les Berges du Lac

La société de gestion TRADERS INVESTMENT MANAGERS, en sa qualité de gestionnaire de FCP SERENA VALEURS FINANCIERES, informe le public et les porteurs de parts que son conseil d'administration réuni en date du 29 mai 2013 a décidé de proroger la durée de vie du fonds de 4 ans à 5 ans.

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

UNION DE FACTORING

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord 1004 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012, la Société Union de Factoring publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées

Première résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de la Société arrêtés au 31/12/2012 tels qu'ils sont présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxieme résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants du Code des sociétés Commerciales, prend acte des conclusions dudit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisieme résolution :

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'administration des jetons de présence au titre de l'exercice 2012 d'un montant égal à 10.000 Dinars net par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrieme résolution :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'allouer une rémunération nette de 8.000 Dinars pour chaque membre du Comité Exécutif de Crédit, du Comité Permanent d'Audit Interne, et de 4.000 Dinars pour les membres du Comité de Risques au titre de l'année 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

Cinquieme résolution :

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation par le conseil d'administration de Messieurs Fadhel BEN OTHMAN et Mohamed Lotfi LABIDI, en remplacement de Monsieur Tahar BAYAHI et SAFINA SICAF démissionnaires en tant qu'administrateurs indépendants pour une durée restant à courir qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixieme résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'Administrateur de Messieurs Imededdine CHERIF et Fadhel BEN OTHMAN , de la Banque Nationale Agricole « BNA », l'Amen Bank « AB », l'Arab Tunisian Bank « ATB », l'Arab Tunisian Lease « ATL », CARTE Assurances, SPDIT Sicaf, Société Tunisienne d'Equipement « STE », et la Société Asiraq, et ce, pour une durée de trois ans qui s'achèvera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-06 du 20 Mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Mohamad BEN ZOUBIR en tant qu'administrateur indépendant pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

L'administrateur sus désigné, déclare accepter la fonction d'administrateur qui vient de lui être conférée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitieme résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer les cabinets LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL et CMC-DFK INTERNATIONAL en tant que co-commissaires aux comptes de la Société et ce pour une durée de trois ans qui s'achèvera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

Neuvieme résolution :

L'Assemblée Générale approuve la répartition des bénéfices ci-après, telle que proposée par le Conseil d'Administration et fixe les dividendes au titre de l'exercice 2012 à 0,150 Dinars par action soit 3% du nominal. Les dividendes seront mis en paiement dès l'accomplissement des formalités légales soit au plus tard la deuxième quinzaine du mois de juillet 2013.

Bénéfices de l'exercice 2012	2 166 106,524
Résultats Reportés 2011	- 226 038,472
Bénéfices distribuables	1 940 068,052
Réserves légales 5% x 1 940 068,052	97 003,403
1° Reliquat	1 843 064,649
Reprises des réserves pour réinvestissement exonérés 2005 et 2006	1 000 000,000
Dotations aux Réserves pour réinvestissements Exonérés 2012	1 420 000,000
Réserves pour Fonds social	20 000,000
Dividendes (3%)	450 000,000
Résultats reportés 2012	953 064,649

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Dixieme résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer tout dépôt ou publication prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable,

BILANS APRÈS AFFECTATIONS
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	2012	2011
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations incorporelles et corporelles	2 006 255	1 926 181
Moins: Amortissements	(1 155 508)	(1 031 512)
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	**850 747**	**894 669**
Immobilisations financières	1 339 729	2 044 409
Total Immobilisations financières	**1 339 729**	**2 044 409**
Autres actifs non courants	34 288	59 108
Total des actifs non courants	**2 224 764**	**2 998 186**
Affacturages et comptes rattachés	89 259 846	79 718 200
Moins : Provisions & Agios réservés	(11 147 712)	(11 408 168)
Autres actifs courants	585 375	489 431
Liquidités et équivalents de liquidités	80 227	207 023
Total des actifs courants	**78 777 736**	**69 006 485**
TOTAL DES ACTIFS	**81 002 500**	**72 004 671**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	2012	2011
Capitaux propres		
Capital social	15 000 000	15 000 000
Réserves Légales	345 623	248 619
Réserves Fonds Social	110 037	114 066
Réserves Pour Réinvestissement exonérés	1 420 000	1 000 000
Réserves Pour Risques Généraux	740 000	740 000
Résultats Reportés	953 065	(226 038)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	**18 568 724**	**16 876 647**
Total des capitaux propres avant affectation	**18 568 724**	**16 876 647**
Emprunt	0	0
Emprunt Obligataire	6 000 000	10 000 000
Fonds de Garantie	13 819 323	13 429 005
Provisions Pour Risques et Charges	345 000	56 429
Total des passifs non courants	**20 164 323**	**23 485 434**
Adhérents et comptes rattachés	3 328 636	789 430
Autres passifs courants	4 811 874	3 447 432
Concours bancaires et autres passifs	34 128 943	27 405 729
Total des passifs courants	**42 269 453**	**31 642 590**
TOTAL DES PASSIFS	**62 433 776**	**55 128 024**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	**81 002 500**	**72 004 671**

III- Tableau de mouvement des capitaux propres.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31-DECEMBRE-2012 APRÈS AFFECTATION

U:(a

Désignations	Capital social	Réserve légale	Réserve Fond Social	Rés Risq Géné	Réserves Réinves Exonéré	Résultats Reportés	Résultat de la période	Total capitaux propres
Solde de clôture année 2012	15 000 000	248 619	99 937	740 000	1 000 000	(226 038)	2 156 197	19 018 724
Affectation du résultat 2012								0
Résultat reporté						226 038	(226 038)	0
Réserves Légales		97 004					(97 004)	0
Reprises sur Reinvestissements Exonérés					(1 000 000)		1 000 000	0
Réserves pour Réinvestissements Exonérés 2011					1 420 000		(1 420 000)	0
Réserves pour Fonds Social			10 100				(20 100)	0
Dividendes							(450 000)	-450 000
Résultats Reportés						953 065	(953 065)	0
Solde de clôture 31/12/2012	15 000 000	345 623	110 037	740 000	1 420 000	953 065	0	18 568 724

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"
Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Projet de résolutions de la société tunisienne des industries de pneumatiques « STIP » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 21 juin 2013.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration se rapportant aux comptes de l'exercice 2012 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2012.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes se rapportant à l'exercice 2012, en prend acte et approuve les conventions réglementées dans leur intégralité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2012.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au titre de l'exercice 2012 des jetons de présence à hauteur de …… Dinars par séance avec un maximum de ……. Dinars par an pour chaque Administrateur.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire enregistre le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 soit 19.311.551,029 Dinars.

Elle décide son affectation comme suit :

Amortissements différés	Dinars	8.606.231,395
Report déficitaire (perte 2012)	Dinars	10.705.319,634

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2012, approuve ces états financiers tels qu'ils ont été présentés.

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » ratifie la nomination de monsieur Lamine CHERNI en tant qu'Administrateur pour la durée de son mandat.

HUITIEME RESOLUTION

En application de l'Article 19 des Statuts et notamment le troisième Alinéa relatif au renouvellement du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale prend acte de la désignation par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 15 mai 2013 des Administrateurs suivants comme sortants :

- Pirelli Tyre spa
- La Banque Islamique de Développement « BID »

Le bureau de l'Assemblée a reçu …… candidatures pour les deux sièges objet de ce renouvellement.

-
-

L'opération de vote a donné les résultats suivants :

-
-

Ainsi les deux sièges objet de ce renouvellement sont affectés à :

1)
2)

Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2015.

De ce fait le Conseil d'Administration se trouve composé des Administrateurs suivants :

- Mr. Lamine CHERNI
- STUSID BANK
- STB
- BTK
- STIA
- OCT
- EL BOUNIANE
-
-

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Projet de résolutions de la société tunisienne des industries de pneumatiques « STIP » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 21 juin 2013.

1ERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration décide la continuité de l'activité de l'entreprise.

2EME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE MODERN LEASING
(Groupe BANQUE DE l'HABITAT)

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM
LOT AFH –BC5 CENTRE URBAIN NORD1082 TUNIS MAHRAJENE

PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2012 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils sont présentés ;

En conséquence, elle donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2012.

Cette résolution est adoptée à …….

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2012 approuve les conventions au sens des dispositions des articles 29 de la loi n°2001-65 et 200 et suivants du Codes des sociétés commerciales tel que présentées.

Cette résolution est adoptée à …….

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31/12/2012 comme suit : En Dinars Tunisiens

Désignation	**Montant**
Bénéfice Net	**357 825,057**
Report à Nouveau	**1 304 403,017**
Bénéfices disponibles	**1 662 228,074**
Réserve Légale	**83 111,404**
Report à Nouveau	**1 579 116,670**

Cette résolution est adoptée à ……..

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2012 à un montant forfaitaire annuel net de …….. Dinars par administrateur.

Cette résolution est adoptée à ……..

- Suite -

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte de la démission de Madame NAJOUA BOUASSIDA en tant qu'administrateur indépendant décide la nomination de ……. en tant que nouvel administrateur indépendant et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2014.
Cette résolution est adoptée à ……

Sixième résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2012 à un montant forfaitaire annuel net de ……..Dinars par membre.

Cette résolution est adoptée à ……..

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité des Risques au titre de l'exercice 2012 à un montant forfaitaire annuel net de ……..Dinars par membre.

Cette résolution est adoptée à ……..

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société Modern Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant total de Cinquante Millions de Dinars (50.000.000 DT), dans un délai de 3 ans, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à ……..

Neuvième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution est adoptée à ……..

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS

FCC BIAT-CREDIMMO1

LES INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS DE LA PERIODE

ALLANT DU 01-01-2013 AU 31-03-2013

A. L'Evolution mensuelle du Remboursement Anticipé

Mois de référence	Échéances		Total en dinars	Taux RAT
	Principal	Intérêts Nets		
janvier-13	0,000	0,000	0,000	0,00%
février-13	0,000	0,000	0,000	0,00%
mars-13	63 871,456	27,085	63 898,541	0,63%
TOTAL	**63 871,456**	**27,085**	**63 898,541**	

B. Le défaut de paiement

Montant cumulé des impayés

Montant Cumulé des impayés		Total en Dinars	Taux des impayés
Principal	Intérêts		
23 346,612	**9 597,334**	**32 943,946**	**0,32%**

C.Le Montant des commissions supportés par le fonds au cours de la période du 01.01.2013 au 31.03.2013

Bénéficiaires	Taux de rémunération	CRD en début de période	Montant hors taxe en Dinars
Société de gestion	0,40%	10 765 781,620	10 885,401
Recouvreur	0,40%	10 765 781,620	10 885,401
Dépositaire	0,05%	10 765 781,620	1 360,675
TOTAL			**23 131,478**

D. Les sommes momentanément placées pour le compte du fonds au 31.03.2013

(le compte d'accueil)

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	intérêts courus à l'achat Bruts	intérêts courus de détention bruts	Valeur à ce jour
BTA 6.1% Octobre 2013	35	35 245,000	760,411	239,822	36 245,233
BTA 6.1% Octobre 2013	260	261 664,000	6 344,000	1 086,301	269 094,301
TOTAL					**305 339,534**

(le compte de réserve)

Désignation du Titre	Quantité	Montant net placé
BTZC OCT 2016	2151	1 500 107,400
TOTAL		**1 500 107,400**

- Suite -

E. Mise en œuvre des garanties

Année	Mois de déchéance	Observations
2008	31/07/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	31/08/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	30/09/2008	Récupération partielle
	30/11/2008	Mise en jeu de garantie réelle
2009	30/06/2009	Mise en jeu de garantie réelle
	31/08/2009	
	30/09/2009	Récupération partielle
2010	31/07/2010	Mise en jeu de garantie réelle
	31/10/2010	
2011	31/07/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	31/07/2011	
	31/07/2011	Récupération totale
	31/07/2011	Récupération partielle
	30/09/2011	Récupération totale
	31/12/2011	Mise en jeu de garantie réelle Arrangement à l'amiable
2012	31/05/2012	Récupération partielle
	30/09/2012	Récupération partielle
	31/10/2012	Garantie en attente de mise en jeu
2013	31/01/2013	Garantie en attente de mise en jeu
	28/02/2013	Garantie en attente de mise en jeu

AVIS DES SOCIETES

FCC BIAT-CREDIMMO 2

LES INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS DE LA PERIODE

ALLANT DU 01-01-2013 AU 31-03-2013

A. L'Evolution mensuelle du Remboursement Anticipé

Mois de référence	Échéances		Total en dinars	Taux RAT
	Principal	Intérêts Nets		
janvier-13	53 108,236	126,574	53 234,810	0,32%
février-13	11 756,839	24,864	11 781,703	0,07%
mars-13	117 326,338	155,927	117 482,265	0,73%
TOTAL	**182 191,413**	**307,365**	**182 498,778**	

B. Le défaut de paiement

Montant cumulé des impayés

Montant Cumulé des impayés		Total en Dinars	Taux des impayés
Principal	Intérêts		
36 152,584	**8 844,474**	**44 997,058**	**0,28%**

C.Le Montant des commissions supportés par le fonds au cours de la période du 01.01.2013 au 31.03.2013

Bénéficiaires	Taux de rémunération	CRD en début de période	Montant hors taxe en Dinars
Société de gestion	0,40%	17 095 293,821	17 285,242
Recouvreur	0,40%	17 095 293,821	17 285,242
Dépositaire	0,05%	17 095 293,821	2 160,655
TOTAL			**36 731,138**

D. Les sommes momentanément placées pour le compte du fonds au 31.03.2013

(le compte d'accueil)

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	intérêts courus à l'achat Bruts	intérêts courus de détention bruts	Valeur à ce jour
BTA 6.1% Octobre 2013	51	51 357,000	1 108,027	349,455	52 814,482
BTA 6.1% Octobre 2013	350	352 520,000	8 656,986	1 345,342	362 522,328
TOTAL					**415 336,810**

(le compte de réserve)

Désignation du Titre	Quantité	Montant net placé
BTZC OCT 2016	1022	750 699,880
TOTAL		**750 699,880**

- Suite -

E. Mise en œuvre des garanties

Année	Mois de déchéance	Observations
2008	31/10/2008	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	31/12/2008	Arrangement à l'amiable
2009	31/03/2009	Arrangement à l'amiable
	31/08/2009	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	31/10/2009	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
2010	31/01/2010	Mise en jeu de garantie réelle
	31/03/2010	
	30/09/2010	
	30/11/2010	Arrangement à l'amiable Récupération partielle
2011	30/04/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	31/05/2011	Récupération totale
	31/08/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	31/08/2011	Arrangement à l'amiable Récupération partielle
	30/11/2011	Garantie en attente de mise en jeu
2012	31/01/2012	Garantie en attente de mise en jeu
	30/04/2012	
	31/05/2012	
	31/05/2012	
	30/06/2012	Récupération partielle
	30/09/2012	Garantie en attente de mise en jeu
	31/12/2012	
2013	31/01/2013	Récupération totale
	28/02/2013	Garantie en attente de mise en jeu
	31/03/2013	

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital réalisée

AMEN BANK

Siège social : Av.Mohamed V- 1002 Tunis

AMEN BANK porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'augmentation de son capital social de **22,220** millions de dinars, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **05/03/2013** en deux opérations successives, a été réalisée, le **12/06/2013**, dans les conditions suivantes :

1- Augmentation de capital par incorporation des réserves d'un montant de **10** millions de dinars et l'émission de **2 000 000** actions nouvelles gratuites attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des **20 000 000** actions composant le capital avant l'augmentation par incorporation des réserves.

2- Augmentation de capital réservé en numéraire d'un montant de **12,220** millions de dinars par l'émission de **2 444 000** actions nouvelles totalement souscrites en numéraire par 'Les parties Société Financière Internationale -SFI- (IFC)' et libérées intégralement à la souscription.

Les parties Société Financière Internationale -SFI- (IFC) sont :

- l'International Finance Corporation –SFI- (IFC)
- les deux fonds d'investissement : IFC Capitalization (Equity) Fund, L.P et Africa Capitalization Fund, LTD.

Le prix d'émission par action nouvelle souscrite est de **30,830** dinars, soit **5** dinars de valeur nominale et **25,830** dinars de prime d'émission par action.

Le capital social de AMEN BANK est ainsi porté de **100** millions de dinars à **122,220** millions dinars divisés en **24 444 000** actions de nominal **5** dinars.

Suivant la troisième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du **05/03/2013**, l'article **6** des statuts sera modifié en conséquence.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'environnement, Route de Naassen, 2013 Bir El Kasâa, Ben Arous

MAC SA -intermédiaire en bourse- informe les actionnaires de la Société ELECROSTAR et le public que l'augmentation en numéraire du capital social de la société de **3 500 000 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 Décembre 2012 et ouverte à la souscription le 19 Avril 2013, conformément au prospectus d'émission visé par le CMF en date du 03 Avril 2013 sous le n°13-819, a été réalisée par **l'émission de 700 000 actions nouvelles** de nominal 5 dinars chacune, totalement souscrites en numéraire **au prix de 15 dinars l'action**, et libérées totalement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **12 250 000 dinars divisé en 2 450 000 actions nominatives** de nominal 5 dinars chacune et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 14 JUIN 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,755%		
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,754%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,747%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,730%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,726%	1 004,034
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,723%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,715%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,699%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,685%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,680%	1 022,284
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014	4,671%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,711%	1 035,936
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,881%	1 032,598
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,075%	998,118
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,195%	1 001,002
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,364%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,413%		994,460
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,625%	1 039,718
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,084%		973,584
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,098%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,121%	970,243
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,203%		960,775
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,294%	1 039,928
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,304%		951,636

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL
	OPCVM DE CAPITALISATION					
	SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION					
1	**TUNISIE SICAV**	TUNISIE VALEURS	20/07/92	**143,490**	**145,416**	**145,428**
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
2	**FCP SALAMETT CAP**	AFC	02/01/07	**12,612**	**12,800**	**12,801**
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
3	**FCP MAGHREBIA PRUDENCE**	UFI	23/01/06	**1,296**	**1,316**	**1,317**
	35,569					
4	**SICAV AMEN**	AMEN INVEST	01/10/92	**35,081**	**35,643**	**35,646**
5	**SICAV PLUS**	TUNISIE VALEURS	17/05/93	**47,709**	**48,501**	**48,504**
	48,489					
6	**FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE**	AXIS GESTION	02/04/08	**165,014**	**159,706**	**160,626**
7	**FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE**	AXIS GESTION	02/04/08	**578,242**	**560,916**	**562,905**
8	**FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE**	MAXULA BOURSE	15/10/08	**128,896**	**122,182**	**122,456**
9	**FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE**	MAXULA BOURSE	15/10/08	**123,727**	**123,139**	**123,331**
10	**FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE**	MAXULA BOURSE	15/10/08	**116,624**	**116,850**	**116,988**
11	**FCP MAXULA STABILITY**	MAXULA BOURSE	18/05/09	**113,323**	**112,306**	**112,435**
12	**FCP INDICE MAXULA**	MAXULA BOURSE	23/10/09	**87,981**	**85,999**	**86,354**
13	**FCP KOUNOUZ**	TSI	28/07/08	**140,483**	**134,187**	**135,345**
14	**FCP VALEURS AL KAOUTHER**	TUNISIE VALEURS	06/09/10	**102,674**	**99,299**	**99,779**
15	**FCP VALEURS MIXTES**	TUNISIE VALEURS	09/05/11	**105,730**	**107,739**	**107,735**
	FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
16	**FCP CAPITALISATION ET GARANTIE**	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	**1 313,441**	**1 330,722**	**1 328,891**
17	**FCP AXIS CAPITAL PRUDENT**	AXIS GESTION	05/02/04	**2 306,497**	**2 278,194**	**2 281,426**
18	**FCP AMEN PERFORMANCE**	AMEN INVEST	01/02/10	**107,249**	**106,258**	**105,481**
19	**FCP OPTIMA**	BNA CAPITAUX	24/10/08	**103,406**	**102,136**	**101,495**
20	**FCP SECURITE**	BNA CAPITAUX	27/10/08	**120,766**	**121,537**	**121,254**
21	**FCP FINA 60**	FINACORP	28/03/08	**1 190,742**	**1 194,133**	**1 194,072**
22	**FCP CEA MAXULA**	MAXULA BOURSE	04/05/09	**127,271**	**125,916**	**124,952**
23	**AIRLINES FCP VALEURS CEA**	TUNISIE VALEURS	16/03/09	**15,247**	**15,478**	**15,519**
24	**FCP VALEURS QUIETUDE 2014**	TUNISIE VALEURS	23/03/09	**5 923,437**	**5 991,818**	**5 983,981**
25	**FCP VALEURS QUIETUDE 2017**	TUNISIE VALEURS	01/10/12	**5 000,000**	**5 065,807**	**5 064,556**
26	**FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE**	UFI	23/01/06	**2,223**	**2,198**	**2,192**
27	**FCP MAGHREBIA MODERE**	UFI	23/01/06	**1,901**	**1,895**	**1,893**
28	**FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS**	UFI	15/09/09	**1,201**	**1,133**	**1,124**

OPCVM DE DISTRIBUTION

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
	SICAV OBLIGATAIRES							
29	**SANADETT SICAV**	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	**107,250**	**105,809**	**105,820**
30	**AMEN PREMIÈRE SICAV**	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	**104,162**	**102,204**	**102,214**
31	**AMEN TRESOR SICAV**	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	**105,267**	**103,483**	**103,494**
32	**ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	**102,466**	**100,415**	**100,426**
33	**TUNISO-EMIRATIE SICAV**	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	**103,164**	**101,252**	**101,263**
34	**SICAV AXIS TRÉSORERIE**	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	**106,613**	**104,858**	**104,867**
35	**PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	**103,696**	**101,748**	**101,759**
36	**SICAV TRESOR**	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	**103,579**	**101,398**	**101,408**
37	**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	**104,035**	**101,975**	**101,985**
38	**MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV**	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	**105,393**	**103,505**	**103,514**
39	**GENERALE OBLIG SICAV**	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	**101,616**	**99,840**	**99,850**
40	**CAP OBLIG SICAV**	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	**103,937**	**101,964**	**101,975**
41	**FINA O SICAV**	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	**103,745**	**102,023**	**102,032**
42	**INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	**106,429**	**104,671**	**104,681**
43	**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	**105,458**	**103,496**	**103,506**
44	**MAXULA PLACEMENT SICAV**	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	**102,929**	**101,488**	**101,497**
45	**SICAV RENDEMENT**	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	**102,350**	**100,559**	**100,568**
46	**UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	**104,217**	**102,530**	**102,540**
47	**SICAV BH OBLIGATAIRE**	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	**102,401**	**100,309**	**100,320**
48	**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	**103,370**	**101,493**	**101,503**
49	**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	**104,285**	**102,575**	**102,585**
50	**SICAV L'ÉPARGNANT**	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	**102,367**	**100,311**	**100,322**
51	**AL HIFADH SICAV**	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	**103,800**	**101,634**	**101,644**
52	**SICAV ENTREPRISE**	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	**104,521**	**102,838**	**102,856**
53	**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	**101,942**	**100,241**	**100,251**

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

			FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE					
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,304	10,305
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	100,958	100,969
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	101,506	101,516
			FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE					
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	99,107	99,179
			SICAV MIXTES					
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	67,148	67,550
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	147,634	149,056
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1469,903	1483,552
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	108,380	108,481
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,693	110,651	107,347	107,433
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	31/05/13	0,349	87,724	85,976	85,931
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,639	16,641
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	271,755	273,332
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	36,811	36,870
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 368,661	2 377,742
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	75,985	76,375
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,373	56,522
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	100,533	100,778
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	111,292	111,591
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	100,880	101,241
			FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE					
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,302	11,322
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	12,062	12,128
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,758	14,863
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,448	14,530
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,688	11,776
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,610	10,684
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,439	10,462
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,556	10,559
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	124,467	124,874
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	125,815	126,090
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,186	10,264
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	105,297	105,882
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	20,235	20,305
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	81,588	82,281
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	83,266	83,946
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	96,737	96,885
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	96,909	97,612
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	98,970	100,836
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	98,761	98,870
			FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE					
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	96,642	96,142
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	105,092	104,236
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	129,526	128,606
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,560	10,499
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	115,736	114,855
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	115,481	115,295
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	103,005	103,395
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	99,172	99,986
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	184,009	183,968
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	162,230	162,211
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	141,012	140,996
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	10 049,944	10 015,012
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	19,997	19,999
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	134,092	133,104
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 524,288	1 516,907
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	110,429	111,016
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	87,605	87,520
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	114,868	115,028
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	9 085,244	9 005,989
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,606	9,551
			FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE					
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,333	9,261

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D**

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -
courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE
du
C M F
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.**
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.
Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE EURO-CYCLES

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société EURO-CYCLES.

Dans le cadre du prospectus, la société EURO-CYCLES a pris les engagements suivants:

- Rectifier la première résolution du procès verbal de l'AGE du 23 novembre lors de la prochaine AGE ;
- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse
- Mettre en place une structure d'audit interne.
- Mettre en place une structure de contrôle de gestion;
- Créer un comité permanent d'audit;
- Etablir un manuel de procédures ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- Tenir ses Assemblées Générales à Tunis ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an;
- Se conformer aux dispositions du système comptables des entreprises et ce pour les états financiers arrêtes au 31/12/2012 ;

- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société EURO-CYCLES s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant trois (3) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

Les initiateurs de l'offre, s'engagent à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, la structure mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE EURO-CYCLES AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE:

La Bourse a accordé en date du 21 décembre 2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 400 000 actions de nominal un (1) dinars chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.

- La justification de la diffusion dans le public d'au moins 10% du capital auprès de 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.

- La justification de l'existence d'un manuel de procédure d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, d'une structure d'audit interne et de contrôle de gestion.

Par ailleurs, le conseil de la Bourse a pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité.

Le conseil de la Bourse a, également, recommandé l'établissement d'un pacte entre les principaux actionnaires ainsi que la communication de la rémunération des dirigeants du groupe.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions EURO-CYCLES se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 11,200 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation de l'ouverture du capital:

Sur proposition du conseil d'administration réuni le 7 novembre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EURO-CYCLES tenue le 23 novembre 2012 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Actions offertes au Public

L'introduction de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une cession au public de la part de ses actionnaires actuels de 1.620.000 actions d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, représentant 30% du capital.

L'offre se fera par le moyen :

- D'une Offre à Prix Ferme de 907.200 actions représentant 56% du total des actions à céder, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;

- D'un Placement Garanti auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis* agissant pour compte propre (conformément aux dispositions de l'article 56 du Règlement Général de la Bourse) de 712.800 actions représentant 44 % du total des actions à céder, centralisé auprès de Amen Invest, Intermédiaire en Bourse.

Le placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de première cotation en Bourse.

---

* Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :
- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
  Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
  Total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
  Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

1- Présentation de la société:

Dénomination sociale **:** EURO-CYCLES
Siège social **:** Zone Industrielle Kalâa Kébira - 4060 Sousse-
Forme juridique **:** Société Anonyme
Date de constitution **:** Novembre 1993
Capital social **:** 5 400 000 dinars

Objet social : La société a pour objet les opérations suivantes :

- La fabrication, le montage, la vente, tout autre commerce des cycles à deux roues ou tout autre produit faisant partie de l'univers des roues et du cycle sous toutes ses formes.

- De ce fait elle est habilitée à accomplir par elle-même ou par appel à la sous-traitance des tâches connexes. A cet effet, elle peut gérer et posséder des aires de stockage et d'entrepôt, procéder à des opérations de conditionnement et d'emballage, assurer par elle-même, par ses moyens ou par recours à la location des transports intérieurs et internationaux et réaliser toutes sortes d'opérations de transit conformément à la législation en vigueur : ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus indiqué et susceptible d'en faciliter l'extension et le développement.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **20 mai 2013 au 7 juin 2013 inclus**.

La réception des ordres dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **20 mai**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **7 juin** inclus.

3- Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porte jouissance au 1er janvier 2013.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre au public, le prix de l'action Euro-cycles, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 11,200 dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement d'ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions Euro-cycles dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Euro-cycles dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès d'Amen Invest, au comptant, au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société EURO-CYCLES exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme .

Amen Invest est seule habilitée à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions EURO-CYCLES exprimés dans le cadre du Placement Garanti.

6- Catégories, modalités et délais de délivrance des actions

Offre à Prix Ferme

Trois (03) catégories d'ordres d'achat seront offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme :

Catégorie A	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 10 actions et au maximum 500 actions.
Catégorie B	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 501 actions et au maximum 27.000 actions pour les non institutionnels et un maximum 270.000 actions pour les institutionnels.
Catégorie C	Ordres réservés aux OPCVM tunisiens désirant acquérir au minimum 500 actions et au maximum 270.000 actions. Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces trois catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du Placement Garanti et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité des titres demandés et l'identité du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 10 ni supérieur à 0,5% du capital pour les non institutionnels (soit 27 000 actions) et à 5% du capital social (soit 270.000 actions) pour les institutionnels*. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

***** Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre d'ordre d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres

	Nombre d'actions	Montant	% du capital	% de l'OPF
Catégorie A	194 400	2 177 280	3.60%	21.43%
Catégorie B	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Catégorie C	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Total	907 200	10 160 640	16.80%	100.00%

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

- Pour la catégorie A: les ordres d'achat seront satisfaits égalitairement par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement ;
- Pour la catégorie B: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;
- Pour la catégorie C: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B.

Transmission des ordres et centralisation:

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de Amen Invest, intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Placement Garanti:

Dans le cadre du Placement Garanti, 712.800 actions EURO-CYCLES représentant 13,2% du capital de la société seront offertes aux investisseurs. Ce placement garanti sera centralisé auprès d'Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit à Amen Invest, intermédiaire en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau du présent prospectus.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur 27 000 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0.5% du capital social) et 270 000 actions pour les institutionnels***** (soit au plus 5% du capital social).

Les investisseurs dans le cadre du placement garanti n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis A, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

***** Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Transmission des ordres

A l'issue de l'opération de placement, Amen Invest, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Amen Invest et comporter son cachet.

Soumission et vérification des ordres

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Garanti, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procèdera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

8- Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 29 avril 2013 aux actions de la société EURO-CYCLES le code ISIN TN0007570013.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

10- Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis I.

11- Avantage fiscal

Aucun avantage fiscal n'est prévu pour la société Euro-cycles. Etant donné son statut d'entreprise exportatrice, l'entreprise bénéficie d'un taux d'imposition de 10% (voir d'une exonération).

12- Contrat de liquidité :

Les initiateurs de l'offre se sont engagés à consacrer un million et un dinars (1 000 001 DT) et quatre vingt neuf mille deux cent quatre vingt sept (89 287) actions pour alimenter un contrat de liquidité qui aura une durée d'une année à partir de la date d'introduction en bourse des actions EURO-CYCLES. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en Bourse introducteur Amen Invest.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse, visé par le Conseil du Marché Financier sous n°13-826 du 29/04/2013 est mis à la disposition du public auprès de la société EURO-CYCLES, de AMEN INVEST, intermédiaire en bourse chargé de l'opération ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.**
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE « HANNIBAL LEASE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Hannibal Lease ».
Dans le cadre de la note d'opération, la société « Hannibal Lease » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Hannibal Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre en place un manuel des procédures ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an.

Aussi, les actionnaires actuels de la Société « Hannibal Lease» se sont engagés après l'introduction de la Société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Hannibal Lease »(*), détenant actuellement 57,69% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

(*) Investment Trust Tunisia SA, Financière Tunisienne SA, Mr. Hédi Djilani et Mr. Mohamed-Hechmi Djilani.

En outre, et en vertu des termes de la note d'opération, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « HANNIBAL LEASE » AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 14 mars 2013, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 740 000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune, composées de 4 000 000 actions anciennes et de 1 740 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil de Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 30,3% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction ;
- La justification de l'existence d'un manuel de procédures.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société « Hannibal Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 9,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 05 mars 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a approuvé la décision d'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a décidé dans sa 2ème résolution d'augmenter le capital social d'un montant de 8 700 000 dinars pour le porter de 20 000 000 dinars à 28 700 000 dinars et ce, par l'émission de 1 740 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de 9,500 dinars l'action soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013 a donné tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater la réalisation définitive de ladite augmentation.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 17/04/2013, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital projetée à des nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs Droits Préférentiels de Souscription à ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces Droits Préférentiels de Souscription pour la totalité de l'augmentation de capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Hannibal Lease» au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 740 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 30,31% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 1 070 500 actions représentant 61,52% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs étrangers et/ou locaux avertis(*) agissant pour compte propre de 669 500 actions représentant 38,48% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Hannibal Lease S.A.

Siège social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :
- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
  - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
  - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
  - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

Date de constitution : 11/07/2001

Capital social : 20 000 000 dinars divisé en 4 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **21 Mai 2013 au 05 Juin 2013 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **21 Mai 2013**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **05 Juin 2013 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance à partir du **01/01/2013.**

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société « Hannibal Lease», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 9,500 dinars, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Hannibal Lease» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs étrangers et/ou locaux avertis(*) agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Hannibal Lease dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de MAC SA au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :
- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
  - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
  - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
  - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Hannibal Lease» exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 08 003 000 513 200 941 655 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 1 740 000 actions, soit 30,31% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

Catégorie A :

9,86% des actions offertes, soit 105 500 actions seront réservées au personnel de la société « Hannibal Lease », sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation.

Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

Catégorie B :

22,61% des actions offertes, soit 242 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.

Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Catégorie C :

67,54% des actions offertes, soit 723 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation, pour les non institutionnels et 287 000 actions, soit 5% du capital social après augmentation, pour les institutionnels.

Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM: la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 28 700 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 287 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraine la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscriptions émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease» à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

Catégorie	Montant en DT	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Catégorie A: Personnel de la société Hannibal Lease sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions.	1 002 250	105 500	9,86%	1,84%
Catégorie B: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.	2 299 000	242 000	22,61%	4,22%
Catégorie C: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions pour les non institutionnels et 287 000 actions pour les institutionnels.	6 868 500	723 000	67,54%	12,60%
Total	**10 169 750**	**1 070 500**	**100,00%**	**18,65%**

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie B: les demandes de souscription seront satisfaites égalitairement par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie C: les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis à la catégorie C puis à la catégorie A.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie A, la liste des demandes de souscription sera transmise par MAC SA, intermédiaire en Bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procèdera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du placement garanti, 669 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs étrangers et/ou locaux avertis(*) agissant pour compte propre.

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Investisseurs étrangers et/ou locaux avertis agissant pour compte propre	669 500	6 360 250	11,66%
Total	**669 500**	**6 360 250**	**11,66%**

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau de la présente note d'opération.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social après augmentation du capital, soit 287 000 actions pour les institutionnels, ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation du capital, soit 28 700 actions pour les non institutionnels.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans la cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :
- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
  - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
  - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
  - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procèdera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 18/04/2013 aux actions anciennes de la société Hannibal Lease, le code ISIN : TN0007310139.

La société Hannibal Lease s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires est tenu par l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que '' *Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014*''.

Par conséquent, la société « Hannibal Lease » pourrait en bénéficier et donc, la charge d'impôt sur les sociétés constatée dans les projections 2012-2016 serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, Intermédiaire en Bourse et deux actionnaires actuels de la société « Hannibal Lease » à savoir Mr. Mohamed Hechmi Djilani et la société Investment Trust Tunisia SA, portant sur 9,92% du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de 650 000 dinars et 37 795 actions.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « Hannibal Lease» se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la société MAC SA, intermédiaire en Bourse.

*Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**13- 0827** du **30 Avril 2013**, du document de référence « HL 2012 » enregistré auprès du CMF en date du **16 Août 2012** sous le n°**12-006** ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **05 Avril 2013** sous le n°**12-006-A002** et des états financiers de Hannibal Lease relatifs à l'exercice 2012.*

La note d'opération, le document de référence « HL 2012 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, sise à Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers de Hannibal Lease arrêtés au 31 Décembre 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF.

FCC BIAT- CREDIMMO 1
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31-12-2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » du 12 avril 2012, nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Créances « FCC BIAT- CREDIMMO 1 » comprenant le bilan, le solde de liquidation, l'état de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états financiers présentent :

- Total bilan ..... 13 074 553,187 TND
- Solde de Liquidation de l'exercice ..... 186 921,682 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de créances est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes généralement suivies en la matière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de créances « FCC BIAT- CREDIMMO 1 » au 31 décembre 2012, ainsi que la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'évolution des notations des parts effectuée par l'agence de notation financière Moody's.

Notation des parts	Notation initiale	Au 31.12.2012	Au 15.03.2013
Parts Prioritaires P2	Aaa.tn	A1.tn	A2.tn
Parts Subordonnées S	A3.tn	Baa2.tn	Baa2.tn

Autre Point

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessous exposée, nous attirons votre attention sur le fait que l'agence de notation « Moody's » a dégradé les notations de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) en tant que dépositaire et recouvreur de Ba1/NP/D à Ba3/NP/D- . De ce fait, les stipulations du prospectus et de la convention de cession et de gestion relatives au remplacement du dépositaire et du recouvreur devraient être observées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par l'article 38 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux fonds communs de créances et aux sociétés de gestion desdits fonds tel que arrêté par le ministre des finances au 31 janvier 2002.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le compte-rendu annuel et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2012.

Fait à Tunis, le 08 Mai 2013
Le Commissaire Aux Comptes :
M. Mahmoud ZAHAF

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2012

BILAN

Actif	Note	31/12/2012	31/12/2011
Créances Nées	**A-1**	**10 797 117,797**	**13 832 242,674**
Créances Titrisées		10 765 769,548	13 782 289,249
Créances Titrisées Douteuses en Principal		262 987,677	300 621,718
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts		14 377,682	21 127,257
Provisions sur créances		(246 017,110)	(271 795,550)
Valeurs mobilières de placement	**A-2**	**1 997 259,882**	**2 036 128,580**
Débiteurs divers et autres actifs	**A-3**	**278 778,478**	**198 603,840**
Disponibilités	**A-4**	**1 397,030**	**1 385,895**
Total des actifs		**13 074 553,187**	**16 068 360,989**

Passif	Note	31/12/2012	31/12/2011
Solde de liquidation «Cumulé»	**L-1**	**707 714,465**	**520 792,783**
Solde de liquidation de départ		520 792,783	650 134,353
Variation du Solde de liquidation		186 921,682	(129 341,570)
Parts Emises	**L-2**	**11 316 740,378**	**14 486 290,211**
Parts Prioritaires P1		0,000	367 740,000
Parts Prioritaires P2		7 765 790,000	10 000 000,000
Parts Spécifiques S		1 941 447,500	2 500 000,000
Part Résiduelle		1 518 711,211	1 518 711,211
Intérêts courus		90 791,667	99 839,000
Provisions pour risque	**L-3**	**0,000**	**0,000**
Dépôts de garantie	**L-4**	**1 000 374,224**	**1 000 374,224**
Créditeurs Divers et autres passifs	**L-5**	**49 724,120**	**60 903,771**
Total des passifs		**13 074 553,187**	**16 068 360,989**

Solde de liquidation

	Note	31/12/2012	31/12/2011
Opérations sur créances titrisées	**S-1**	**849 876,033**	**1 008 532,965**
Revenus nets des créances		816 276,179	1 150 108,479
Pénalité de retard / impayées		7 821,414	5 699,605
Dotation aux provisions nettes		25 778,440	(147 275,119)
Opérations sur parts émises	**S-2**	**(578 203,667)**	**(1 008 961,030)**
Intérêts / parts		(578 203,667)	(1 008 961,030)
Couvertures de risque par instrument financiers		0,000	0,000
Opérations Sur Placement nets de trésorerie	**S-3**	**60 462,124**	**55 660,046**
Produits net sur placement		60 462,124	55 660,046
Charges financières / cout des dettes		0,000	0,000
Opérations de gestion	**S-4**	**(145 212,808)**	**(184 573,551)**
Charges de gestion du FCC		(145 089,213)	(184 450,524)
Autres charges d'exploitation		(123,595)	(123,027)
Autres produits d'exploitation		0,000	0,000
Opérations exceptionnelles		**0,000**	**0,000**
Solde de liquidation de l'exercice		**186 921,682**	**(129 341,570)**

Etat de Flux de Trésorerie

	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie net provenant des créances	**3 797 985,032**	**5 805 988,566**
Acquisition de créances	----	----
Principal Perçue sur créances	3 024 990,522	4 269 926,918
Intérêts perçue sur créances	901 872,143	1 405 355,796
Variation avance technique	(128 877,633)	130 705,852
Flux net de trésorerie provenant des parts émises	**(3 630 297,000)**	**(5 575 521,758)**
Emission de parts	----	----
Remboursement de parts	(3 160 502,500)	(4 678 380,000)
Intérêt versés aux parts	(469 794,500)	(897 141,758)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement net	**94 459,077**	**177 955,441**
Acquisition de valeur mobilière	(4 080 371,643)	(5 916 723,857)
Cession de valeur mobilière	4 174 830,720	6 094 679,298
Flux de trésorerie sur opération de gestion	**(262 135,974)**	**(408 294,441)**
Frais de gestion bancaires	242,354	278,697
Frais de gestion	(126 372,551)	(162 109,985)
Etat retenue à la source versée	(136 005,777)	(246 463,153)
Opérations sur Fonds de garantie	**----**	**----**
Variation nette des disponibilités de l'exercice	**11,135**	**127,808**
Trésorerie début d'exercice	**1 385,895**	**1 258,087**
Trésorerie de fin d'exercice	**1 397,030**	**1 385,895**

RAPPORT DE GESTION

Caractéristiques du fonds à l'émission :

Le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » est constitué de créances titrisées entièrement saines, c'est-à-dire, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de créances tel que présenté dans le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	22 MAI 2006
CRD TOTAL	50 019 MILLE DINARS
NOMBRE DE PRETS	1592
CRD MOYEN	31,4 MILLE DINARS
CRD MINIMUM	2,7 MILLE DINARS
CRD MAXIMUM	342,7 MILLE DINARS
TAUX MOYEN	8,41%
TAUX PONDERE	8,21%
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	41 MOIS
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	171 MOIS

Caractéristiques des parts à l'émission :

Lors de sa création, le FCC BIAT-CREDIMMO 1 a émis quatre catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 019 mille Dinars.

Les caractéristiques des parts sont comme suit :

	Parts **P1**	Parts **P2**	Parts **S**	Part **R**
Nombre de parts	36 000	10 000	2 500	1
Nominal. unit (en TND)	1000	1000	1000	1 518 711,211
Taux d'intérêt	TMM + 0.5%	TMM + 1.2%	TMM + 2.2%	-
Date de maturité	Mai 2011	Mai 2015	Mai 2015	Février 2016
Rythme d'amortissement	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de garantie[1].
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques[2].

[1] Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3% durant les premiers paiements.

[2] Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

Présentation des porteurs de parts du fonds :

Le plus grand pourcentage[3] des parts du fonds est détenu par les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soit un pourcentage de 44%, suivi en deuxième position par les banques avec 36%.
Ci après, le tableau, par catégories d'investisseurs et par type de parts:

	Par catégories d'Investisseurs	***Par type de Parts***		
	% de détention	**P1 ***	**P2**	**S**
OPCVM	44,00%	-	55,00%	0,00%
Banques	36,00%	-	30,00%	60,00%
Assurances	20,00%	-	15,00%	40,00%
Société d'investissement	0,00%	-	0,00%	0,00%
Autres	0,00%	-	0,00%	0,00%
TOTAL	**100%**	**-**	**100%**	**100%**

***** Le pourcentage des parts détenus par les copropriétaires a changé suite à l'amortissement complet de la part P1, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.02.2012.

A. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE :

Les recouvrements alimentant le compte d'accueil, ont permis de rémunérer chacun des intervenants de l'activité du Fonds Commun de Créances.
Par ailleurs, le fonds est tenu de payer trimestriellement et à chaque date de paiement la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du Capital Restant Dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunéré au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an.
Le tableau suivant présente la rémunération nette en dinars de l'ensemble des intervenants.

Les commissions nettes en dinars	**15 Février 2012**	**15 Mai 2012**	**15 Août 2012**	**15 Novembre 2012**	**Cumul**
Société de gestion	14 720,640	13 512,130	12 942,670	12 234,917	**53 410,357**
Recouvreur	14 720,640	13 512,130	12 942,670	12 234,917	**53 410,357**
Dépositaire	1 840,343	1 689,279	1 618,184	1 529,714	**6 677,520**
TOTAL	**31 281,623**	**28 713,539**	**27 503,524**	**25 999,548**	**113 498,234**

B. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES :

Au 31-12-2012, le portefeuille de prêts à taux variable, accordés aux personnes physiques, à des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » se compose de **473** créances pour un Capital Restant Dû de **10 766** milles dinars soit un amortissement de 78.48% par apport au CRD à la cession et pour un taux moyen pondéré de 6.74%[4].

A cette date, la durée de vie moyenne pondérée résiduelle des créances détenues par le fonds est de 67 mois.

[3] Le pourcentage est établi par rapport au nombre de parts détenus par les copropriétaires.
[4] Le Taux moyen pondéré est indexé sur le TMM du mois de Décembre 2012.

Ci-après, le tableau traçant l'évolution des créances sur toute l'année 2012 :

Mois	Nombre de Créances titrisées	Capital Restant Dû en mD	Taux du Remboursement anticipé total	Taux des impayés Cumulé
Janvier 2012	596	13 471	0.65%	0.25%
Février 2012	577	13 208	0.29%	0.24%
Mars 2012	560	12 923	0.58%	0.31%
Avril 2012	550	12 623	0.73%	0.21%
Mai 2012	526	12 347	0.48%	0.20%
Juin 2012	507	12 115	0.31%	0.35%
Juillet 2012	498	11 933	0.00%	0.26%
Août 2012	497	11 754	0.00%	0.25%
Septembre 2012	493	11 481	0.67%	0.30%
Octobre 2012	485	11 195	0.93%	0.25%
Novembre 2012	477	10 969	0.44%	0.18%
Décembre 2012	473	10 766	0.27%	0.27%

L'évolution des taux des remboursements anticipés (RAT) ***(Graphique 1)*** et des taux des impayés ***(Graphique 2)*** se présentent comme suit :

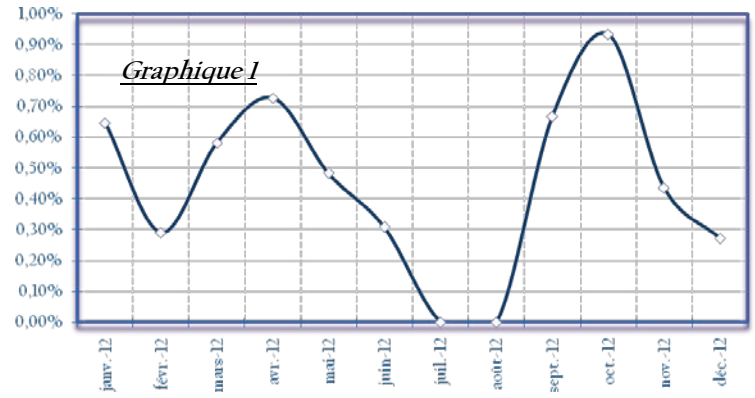

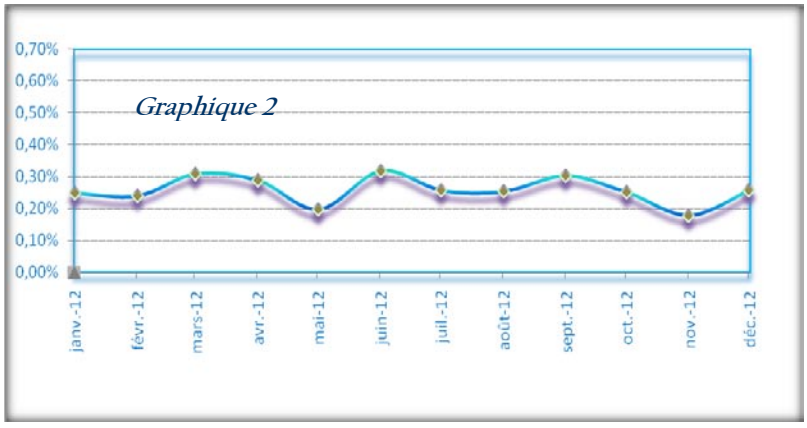

Le taux de remboursement anticipé et le taux des impayés sont des variables déterminantes des flux d'amortissements des parts, en effet ils influencent le rythme de remboursement des créances.

➔ Le remboursement anticipé total de l'année est de l'ordre de 648 mille dinars soit 1.29% du montant du CRD initial des créances.

Par ailleurs le taux des impayés cumulés a atteint son maximum en Juin 2012 soit un montant cumulé de 42 mille dinars pour un taux de 0.35%, cependant, ce taux reste confiné dans des limites confortables.

INDICATEURS DE GESTION PAR RAPPORT A LA SITUATION INITIALE :

	30/04/2006	31/12/2012	Variation	
Capital Restant Dû (en md)	50 019	10 766	39 253	78.48%
Nombre de prêts	1592	473	1119	-571 prêts remboursés par anticipation dont le capital restant dû global est de l'ordre de 8 307 mille dinars soit l'équivalent de 16.61% du Capital Restant Dû initial. - 23 créances déchues. - 525 créances échues.

C. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS :

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires, subordonnées et résiduelles selon le détail ci-après :

Les porteurs de parts prioritaires perçoivent leurs rémunérations en flux d'intérêts et principal.

Données unitaires :

Parts Prioritaires P1 :

	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/2/12	3,68%	10,215	10,215	1 000,000	0,096	0,077
15/5/12	-	-	-	-	-	-
15/8/12	-	-	-	-	-	-
15/11/12	-	-	-	-	-	-

Parts prioritaires P2 :

	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/2/12	4,38%	**1 000,000**	41,341	41,341	11,193	8,954
15/5/12	4,71%	**958,659**	64,754	106,095	11,288	9,030
15/8/12	4,94%	**893,905**	58,162	164,257	11,285	9,028
15/11/12	5,18%	**835,743**	59,164	223,421	11,063	8,850

Parts subordonnées S :

	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/2/12	5,38%	**1 000,000**	41,341	41,341	13,749	10,999
15/5/12	5,71%	**958,659**	64,754	106,095	13,685	10,948
15/8/12	5,94%	**893,905**	58,162	164,257	13,569	10,855
15/11/12	6,18%	**835,743**	59,164	223,421	13,199	10,559

Part Résiduelle :

	Capital	Intérêts Bruts	Intérêts nets
15/2/12	1 518 711,211	0,000	0,000
15/5/12	1 518 711,211	0,000	0,000
15/8/12	1 518 711,211	0,000	0,000
15/11/12	1 518 711,211	0,000	0,000

Données Globales :

	PARTS PRIORITAIRES P1	PARTS PRIORITAIRES P2	PARTS SUBORDONNEES S
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE EN DEBUT D'EXERCICE	367 740	10 000 000	2 500 000
AMORTISSEMENT EN CAPITAL	367 740	2 234 210	558 552
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE FIN D'EXERCICE	**0,000**	**7 765 790**	**1 941 448**

D. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE :

A la date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le fonds alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

A la date du 31 Décembre 2012, le fonds de réserve reste plafonné.

E. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES :

A la date du 31 Décembre 2012, la société de gestion du FCC BIAT-CREDIMMO 1 a procédé à la mise en jeu de garanties constituées selon les évènements ci-après:

ANNEE	DATE DE DECHEANCE	NOTES
2008	31/07/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	31/08/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	30/09/2008	Récupération partielle **
	30/11/2008	Mise en jeu de garantie réelle
2009	30/06/2009	Mise en jeu de garantie réelle
	31/08/2009	
	30/09/2009	Récupération partielle **
2010	31/07/2010	Mise en jeu de garantie réelle
	31/10/2010	
2011	31/07/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	31/07/2011	
	31/07/2011	Récupération totale *
	31/07/2011	Récupération partielle **
	30/09/2011	Récupération totale *
	31/12/2011	Mise en jeu de garantie réelle Arrangement à l'amiable
2012	31/05/2012	Récupération partielle **
	30/09/2012	Récupération partielle **
	31/10/2012	Garantie en attente de mise en jeu

* : totalisant **50 797,750** dinars.

** : totalisant **26 178, 214** dinars.

F. MODIFICATIONS APPORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROSPECTUS :

A la date du 31 Décembre 2012, la notation des parts émises n'a pas été remise en cause par l'agence de notation et ce, depuis septembre 2011.

ÉVENEMENT POST CLOTURE :

Néanmoins, en date du 15 Mars 2013, l'agence de notation financière Moody's a revu à la baisse la notation des parts prioritaires du FCC BIAT–CREDIMMO 1 d'un cran ; la dégradant de "A1.tn" à "A2.tn" et ce, suite à la dégradation de la note souveraine de la Tunisie elle-même ainsi que la note de la Banque Internationale Arabe de Tunisie («BIAT») l'initiateur et l'administrateur des opérations et ce, pour causes d'instabilité politique et de manque de visibilité concernant l'avenir économique et politique de la Tunisie.

Il est à noter que la notation des parts subordonnées reste maintenue et que la performance globale de ces deux transactions a été en ligne avec les prévisions et attentes initiales de Moody's.

Notation des parts	**Au 31.12.2012**	**Au 15.03.2013**
Parts Prioritaires P1	A1.tn	A2.tn
Parts Prioritaires P2	A1.tn	A2.tn
Parts Subordonnées S	Baa2.tn	Baa2.tn

G. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE :

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO 1** disposent d'une clause de remboursement anticipé.

H. COTATION DES PARTS :

A la date du 31 Décembre 2012, le Fonds Commun de Créance : **FCC BIAT-CREDIMMO 1** dispose d'une seule part cotée et séjournée à la Cote de la Bourse à savoir la Part Prioritaire P2 qui est égale à son encours arrêté à la date d'inventaire à 835,743 DT.
Pour la Part Prioritaire P1, elle est totalement amortie depuis le 15 Février 2012.
Ci-après un état récapitulant la cotation et l'amortissement des parts émises par le FCC BIAT-CREDIMMO 1

Part	**Date de Cotation**	**Cotée**	**Amortie**
Parts Prioritaires P1	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires P2	05 Janvier 2009	Oui	Non

Aucune transaction n'a été constatée pour les parts prioritaires P1 et P2 depuis leur date de Cotation jusqu'au 31-12-2012.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les états financiers du Fonds Commun de Créances ont été établis conformément au système comptable Tunisien.
Par ailleurs, vu les particularités et spécificités que présente le Fonds Commun de Créances, le principe de l'élaboration de ses états financiers s'est basé en grande partie sur les normes et usages en vigueur en la matière.

PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables appliqués aux Fonds Communs de Créances visent à tenir compte des spécificités de ces dits fonds portant principalement sur les points suivants :

1 - Actif

1.1 – Créances

Le poste " Créances " qui figure à l'actif du bilan comprend les créances cédées par l'établissement de crédit « BIAT » dénommé ci-après le cédant.

Comptabilisation à la date d'acquisition

Les créances acquises sont enregistrées à leur valeur nominale.
L'écart entre la valeur nominale et le prix d'achat des créances, correspondant à une décote ou surcote, est inscrit à l'actif du bilan dans un compte de surcote/décote en valeur positive ou négative.
Dans le cadre de l'opération de Titrisation, il n'y a eu ni surcote ni décote, en effet, le FCC BIAT-CREDIMMO 1 a acquis les créances à leur Capital Restant Dû.

Traitement comptable des intérêts sur créances

Les intérêts courus non échus sur les créances sont enregistrés à l'actif du fonds en créances rattachées.
Dans le tableau de formation du solde de liquidation, ils sont enregistrés en " revenus nets de créances " au prorata temporis.

Créances irrécouvrables

Le montant d'une créance devenue irrécouvrable est porté en charge, et contribue à la formation du solde de liquidation par une réduction de celui-ci.

1.2 - Comptes financiers

Les comptes financiers incluent les valeurs mobilières de placement, les instruments de trésorerie et les disponibilités.

2 - Passif

2.1 – Parts

Les parts sont enregistrées pour leur valeur nominale et présentées distinctement par types de part au passif du bilan.
Les intérêts courus sur les parts prioritaires et subordonnées, calculés conformément au règlement du fonds, sont enregistrés au passif du bilan en dettes rattachées.
Le solde de liquidation est réduit à hauteur des charges financières constatées.

2.2 – Dépôts de garantie

Les fonds reçus en dépôts de garantie, sont inscrits sur une ligne spécifique au passif du bilan intitulée " Dépôts de garantie ".

NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET LE SOLDE DE LIQUIDATION DU FONDS COMMUN DE CREANCES

Notes sur le BILAN

1.1 Notes sur l'actif

A-1/ Créances Nées

Cette classe représente le montant du Capital Restant Dû des créances cédées au Fonds Commun de Créances à la date du 31-12-2012, détaillée comme suit :

Créances Nées	**10 797 117,797**
Créances Titrisées	10 765 769,548
Créances Titrisées Douteuses en Principal	262 987,677
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts	14 377,682
Provisions sur créances	(246 017,110)

Le montant des créances douteuses en principal s'élève à 262 987,677 dinars qui renferme également le montant des effets en principal déclarés déchus et qui sont de l'ordre de 241 318,763 dinars, détaillé dans le tableau ci-dessous ;
Pareillement, pour le sous compte en intérêts qui s'élève à 14 377,682 dinars, le montant des effets en intérêts déchus est de l'ordre de 6 830,964 dinars, détaillé dans le tableau ci-dessous.

	Mois de déchéance	Effets en principal		Effets
		CRD	En Principal	En Intérêt
1er cas	31/07/2008	6 736,738	3 709,843	542,594
2ème cas	31/08/2008	22 783,925	1 109,757	0,000
3ème cas	30/09/2008	11 695,801	1 901,580	0,000
4ème cas	30/11/2008	6 345,096	1 713,911	500,089
5ème cas	30/06/2009	10 399,053	4 231,214	871,786
6ème cas	31/08/2009	822,010	0,000	0,000
7ème cas	30/09/2009	5 641,326	0,000	0,000
8ème cas	31/07/2010	0,000	3 276,189	3,903
9ème cas	31/10/2010	0,000	1 446,265	0,000
10ème cas	31/07/2011	42 313,258	3 451,777	2 821,223
11ème cas	31/07/2011	18 930,113	4 207,103	1 148,412
12ème cas	31/07/2011	37 218,283	2 152,860	0,000
13ème cas	31/12/2011	9 098,825	1 039,530	511,989
14ème cas	31/05/2012	6 069,191	8 892,431	0,000
15ème cas	30/09/2012	13 186,322	954,684	0,000
16ème cas	31/10/2012	3 494,014	8 497,664	430,968
Totaux		**241 318,763**		**6 830,964**

Nb : Les créances déchues respectivement au 31/07/ 2011 et 30/09/2011 ont été récupérée en totalité au cours de l'exercice 2012 pour un montant de 50 797,750 dinars.

De même, un recouvrement partiel sur les créances déchues de 26 178,214 dinars a été encaissé au cours de l'exercice 2012.

Par ailleurs, la constatation des provisions sur créances est définie suivant le tableau ci-après :

Créances	Taux de provision[5]
Créances Déchues	100%
Créances en défaut supérieur à 6 mois	50%
Créances en défaut entre 3 et 6 mois	20%

A-2/ Valeurs mobilières de placement

Cette classe d'actif fait référence aux placements effectués sur les comptes du fonds à savoir le compte d'accueil et le compte de réserve, le tableau suivant résume les acquisitions en valeurs mobilières.

Le solde de ce poste s'élève à 1 997 259,882 dinars détaillé comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 31-12-2012
BTA 5% Octobre 2015	297	293 168,700	3 295,482	296 464,182
TOTAL	**297**	**293 168,700**	**3 295,482**	**296 464,182**

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Valeur au 31-12-2012
BTZ 11 Octobre 2016	2 151	1 500 107,400	1 700 795,700
TOTAL	**2 151**	**1 500 107,400**	**1 700 795,700**

TOTAL GLOBAL	**1 997 259,882**

A-3/ Débiteurs Divers et autres actifs

Ce poste représente le montant des effets non encore recouvrés par le recouvreur au 31-12-2012 ainsi que le montant des retenues à la source non imputées sur la retenue à déclarer.
Ce poste s'élève à 278 778,478 dinars, réparti comme suit :

Retenue à la source	40,686 dinars
Recouvreur	278 722,953 dinars
Produits à recevoir	14,839 dinars
TOTAL	**278 778,478 dinars**

A-4/ Disponibilités

Ce poste représente les montants disponibles sur les comptes du Fonds Communs de Créances au 31-12-2012 et réparti comme suit :

Compte d'accueil	943,094 dinars
Compte de réserve	453,936 dinars
TOTAL	**1 397,030 dinars**

1.2 Notes sur le passif

[5] *Les taux des provisions ont été inspirés de la circulaire n°91-24 de la BCT*

L-1/ Solde de liquidation de l'exercice

Ce poste reflète le solde de liquidation atteint par le Fonds Commun de Créances au 31-12-2012 et qui s'élève à cette même date à 707 714,465 dinars.

Solde de liquidation «Cumulé»	**707 714,465**
Solde de liquidation de départ	520 792,783
Variation du Solde de liquidation	186 921,682

Pour plus d'information sur ce poste, notamment la variation du solde de liquidation, le détail est présenté au niveau des notes relatives au tableau de formation du solde de liquidation.

L-2/ Parts Emises

Cette classe de passif englobe le montant de Capital Restant Dû des parts au 31-12-2012 suite aux amortissements trimestriels opérés lors du paiement ainsi que les intérêts courus sur les parts au 31-12-2012 relatifs au paiement trimestriel du 15-02-2013 et qui sont définis à la rubrique Intérêts courus.
Le détail est dans le tableau ci-dessous :

Libellé	**Montant**
Parts Prioritaires P1	0,000
Parts Prioritaires P2	7 765 790,000
Parts Spécifiques S	1 941 447,500
Part Résiduelle	1 518 711,211
Intérêts courus	90 791,667
TOTAL	**11 316 740,378**

L-3/ Provision pour risques et charges

Aucune provision pour risque n'a été constituée durant l'exercice 2012.

L-4/ Dépôts de garantie

Ce poste s'élève à 1 000 374,224 dinars et représente 2% du Capital Restant Dû des créances à la cession, c'est la valeur de la retenue de garantie qu'a opéré le Fonds Communs de Créances à la date de sa création.

L-5/ Créditeurs divers et autres passifs

Ce poste englobe les charges que supporte le Fonds et qui sont relatives à la rémunération de ces porteurs de parts et les bénéficiaires des commissions détaillés comme suit :

Libellé	**Montant**
Frais Recouvreur	9 004,145
Frais Gestionnaire	9 004,145
Frais Dépositaire	1 125,490

Commission de Notation	11 000,000
Charge à payer	5 212,658
Intérêt échus en impayés	14 377,682
TOTAL	**49 724,120**

Notes sur le tableau de formation du solde de liquidation

Le solde de liquidation s'élève au cours de cet exercice à 186 921,682 dinars et se définit comme étant la différence entre les revenus nets perçus sur les créances ainsi que les produits de placement et intérêts distribués entre porteurs de parts notamment le porteur de la part résiduelle et bénéficiaires des commissions.

S-1/ Opérations sur créances titrisées

Ce poste se compose des opérations relatives au recouvrement des créances titrisées à savoir les produits sur le remboursement des créances en intérêts, ce poste fait augmenter le solde de liquidation et est détaillé comme suit :

Libellé	**Montant**
Intérêts Bruts sur créances titrisées	1 009 394,923
Variation nette TMM	(193 118,744)
Pénalités de retard sur la récupération des impayés	7 821,414
Dotation aux provisions sur créances nettes	25 778,440
TOTAL	**849 876,033**

S-2/ Opérations sur parts émises

Ce poste fait référence aux distributions des intérêts sur la rémunération des porteurs de parts, cette rémunération s'élève à 578 203,667 dinars.

Ce poste vient diminuer le solde de liquidation.

La ventilation de ce poste par type de parts est comme suit :

Libellé	**Montant**
Intérêts Bruts parts prioritaires P1	1 152,000
Intérêts Bruts parts prioritaires P2	443 656,667
Intérêts Bruts parts spécifiques S	133 395,000
Intérêts Bruts Part résiduelle	0,000
TOTAL	**578 203,667**

S-3/ Opérations sur placements nets de trésorerie

Ce poste met en évidence les produits nets réalisés par le fonds sur les placements qu'il a effectué en Bons du Trésor, le détail de ses produits est détaillé comme suit :

Libellé	Montant
Revenus nets sur le compte d'Accueil	17 169,731
Revenus sur le compte de réserve	43 020,000
Agios Créditeurs	272,393
TOTAL	**60 462,124**

S-4/ Opérations de Gestion

Ces opérations relèvent des rémunérations effectuées pour les différents intervenants à cette opération durant l'exercice 2012 et détaillée comme suit :

Libellé	Montant
Commission Recouvreur	60 294,347
Commission gestionnaire	60 294,347
Commission Dépositaire	7 538,076
Charges diverses	17 086,038
TOTAL	**145 212,808**

Analyse détaillée du Résultat :

Le solde de liquidation est assimilé au Résultat de l'Exercice, il est la différence entre les opérations sur les créances titrisées majorée des produits nets sur les placements (Revenus) et les Opérations sur les parts émises en sus des opérations de Gestion(Charges).

Les opérations sur les créances titrisées englobent les recouvrements des créances en principale et en intérêt y compris les pénalités de retard et qui inscrivent un montant total de recouvrement de 824 097,593 DT, aux quels on ajoute la dotation de l'exercice 2012 pour une valeur de 25 778,440 DT ; soit un total des opérations sur les Créances de 849 876,033 DT contre 1 008532,965 DT en 2011, soit une baisse de 15,73%.

Quant aux Produits nets sur Placements, ils réalisent un accroissement de l'ordre de 8,62% par rapport à l'année écoulée en affichant un montant de 60 462,124 DT contre 55 660,046 DT en 2011.
Soit un Revenu total de 910 338,157 DT.

Les Opérations sur les parts émises sont composées uniquement des intérêts sur les Parts qui totalisent un montant de 578 203,667 DT en 2012 contre 1 008 961,030 DT en 2011, soit une baisse de 42,69 %.

Quant aux Opérations de Gestion, elles englobent les diverses commissions acquittées par le FCC BIAT-CREDIMMO 1 pour couvrir les charges du Gestionnaire, Recouvreur, Dépositaire ainsi que les charges diverses relatives aux paiements des Intermédiaires tel que l'agence de Notation Moody's et le CMF ; cette rubrique affiche un total de 145 212,808 DT contre 184 573, 351 DT en 2011, soit une baisse de 21,32%.
Soit un total de Charges de 723 416,475 DT

⟹ Solde de Liquidation de l'Exercice 2012 : **186 921,682 DT**

FCC BIAT- CREDIMMO 2
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31-12-2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » du 31 mars 2010, nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Créances « FCC BIAT- CREDIMMO 2 » comprenant le bilan, le solde de liquidation, l'état de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états financiers présentent :

- Total bilan	19 211 920,961 TND
- Solde de Liquidation de l'exercice	(242 872,087) TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de créances est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes généralement suivies en la matière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de créances « FCC Biat- credimmo 2 » au 31 décembre 2012, ainsi que la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'évolution des notations des parts effectuée par l'agence de notation financière Moody's.

Notation des parts	**Notation initiale**	**Au 31.12.2012**	**Au 15.03.2013**
Parts Prioritaires P2	Aaa.tn	A1.tn	A2.tn
Parts Prioritaires P3	Aaa.tn	A1.tn	A1.tn
Parts Subordonnées S	A3.tn	Baa2.tn	Baa2.tn

Autre Point

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessous exposée, nous attirons votre attention sur le fait que l'agence de notation « Moody's » a dégradé les notations de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) en tant que dépositaire et recouvreur de Ba1/NP/D à Ba3/NP/D- . De ce fait, les stipulations du prospectus et de la convention de cession et de gestion relatives au remplacement du dépositaire et du recouvreur devraient être observées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par l'article 38 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux fonds communs de créances et aux sociétés de gestion desdits fonds tel qu'arrêté par le ministre des finances au 31 janvier 2002.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le compte-rendu annuel et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2012.

Fait à Tunis, le 08 Mai 2013
Le Commissaire Aux Comptes :
M. Mahmoud ZAHAF

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2012

BILAN

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Créances Nées	**A-1**	**17 177 119,869**	**22 104 640,171**
Créances Titrisées		17 095 293,821	22 017 023,037
Créances Titrisées Douteuses en Principal		579 866,362	447 620,950
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts		35 510,306	45 747,339
Provisions sur créances		(533 550,620)	(405 751,155)
Valeurs mobilières de placement	**A-2**	**1 194 397,208**	**2 114 634,107**
Débiteurs divers et autres actifs	**A-3**	**839 635,948**	**504 197,160**
Disponibilités	**A-4**	**767,936**	**977,618**
Total des actifs		**19 211 920,961**	**24 724 449,056**

PASSIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Solde de liquidation «Cumulé»	**L-1**	**247 462,933**	**490 335,020**
Solde de liquidation de départ		490 335,020	470 477,735
Variation du Solde de liquidation		(242 872,087)	19 857,285
Parts Emises	**L-2**	**17 884 488,902**	**23 137 959,089**
Parts Prioritaires P1		0,000	2 877 720,000
Parts Prioritaires P2		8 228 881,500	10 500 000,000
Parts Prioritaires P3		4 000 000,000	4 000 000,000
Parts Spécifiques		4 000 000,000	4 000 000,000
Part Résiduelle		1 503 289,903	1 503 289,903
Intérêts courus		152 317,499	256 949,186
Provisions pour risque	**L-3**	**0,000**	**0,000**
Dépôts de garantie	**L-4**	**1 000 065,798**	**1 000 065,798**
Créditeurs Divers et Autres Passifs	**L-5**	**79 903,328**	**96 089,149**
Total des passifs		**19 211 920,961**	**24 724 449,056**

SOLDE DE LIQUIDATION

	Note	31/12/2012	31/12/2011
Opérations sur créances titrisées	**S-1**	**1 205 121,475**	**1 773 471,478**
Revenus nets des créances		1 327 366,237	1 815 687,786
Pénalité de retard / impayées		5 554,703	6 890,663
Dotation aux provisions		(127 799,465)	(49 106,971)
Opérations sur parts émises	**S-2**	**(1 299 857,610)**	**(1 593 574,530)**
Intérêts / parts		(1 299 857,610)	(1 593 574,530)
Couvertures de risque par instrument financiers		0,000	0,000
Opérations Sur Placement nets de trésorerie	**S-3**	**71 582,108**	**109 549,624**
Produits net sur placement		71 582,108	109 549,624
Charges financières / cout des dettes		0,000	0,000
Opérations de gestion	**S-4**	**(219 718,060)**	**(269 589,287)**
Charges de gestion du FCC		(219 693,915)	(269 255,841)
Autres charges d'exploitation		(24,145)	(333,446)
Opérations exceptionnelles		**0,000**	**0,000**
Solde de liquidation de l'exercice		**(242 872,087)**	**19 857,285**

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie net provenant des créances	**6 286 944,588**	**7 451 733,124**
Acquisition de créances	0,000	0,000
Principal Perçue sur créances	5 039 032,630	5 578 458,796
Intérêts perçue sur créances	1 355 692,070	1 942 276,894
Variation avance technique	(107 780,112)	(69 002,566)
Flux net de trésorerie provenant des parts émises	**(6 272 440,438)**	**(7 087 641,606)**
Emission de parts	0,000	0,000
Remboursement de parts	(5 148 838,500)	(5 753 190,000)
Intérêt versés aux parts	(1 123 601,938)	(1 334 451,606)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement net	**971 583,758**	**220 829,565**
Acquisition de valeurs mobilières	(11 613 963,021)	(14 452 870,023)
cession de valeur mobilière	12 585 546,779	14 673 699,588
Flux de trésorerie sur opération de gestion	**(486 297,590)**	**(585 683,526)**
Frais de gestion bancaires	290,310	675,128
Frais de gestion	(191 133,816)	(237 484,601)
Etat retenue à la source versée	(295 454,084)	(348 874,053)
Opérations sur Fonds de garantie	**(500 000,000)**	**0,000**
Variation nette des disponibilités de l'exercice	**(209,682)**	**(762,443)**
Trésorerie début d'exercice	**977,618**	**1 740,061**
Trésorerie de fin d'exercice	**767,936**	**977,618**

RAPPORT DE GESTION

Caractéristiques du fonds à l'émission :

Le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » est constitué de créances titrisées entièrement saines, c'est-à-dire, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même, ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de Créances tel que présenté dans le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	**28 MAI 2007**
CRD TOTAL	**50 003 MILLE DINARS**
NOMBRE DE PRETS	**1270**
CRD MOYEN	**39,4 MILLE DINARS**
CRD MINIMUM	**4 MILLE DINARS**
CRD MAXIMUM	**269,7 MILLE DINARS**
TAUX MOYEN	**8,34%**
TAUX PONDERE	**8,14%**
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	**49 MOIS**
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	**174 MOIS**

Caractéristiques des parts à l'émission :

Lors de sa création, le FCC BIAT-CRDIMMO 2 a émis cinq catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 003 mille Dinars, les caractéristiques des parts sont comme suit :

	Parts **P1**	Parts **P2**	Parts **P3**	Parts **S**	Part **R**
Nombre de parts	30 000	10 500	4 000	4 000	1
Nominal. unit (en TND)	1000	1000	1000	1000	1 503 289,903
Taux d'intérêt	TMM + 0.5%	TMM + 1%	TMM + 1.7%	TMM + 2%	-
Date de maturité	Juillet 2013	Juillet 2016	Avril 2020	Avril 2020	Janvier 2022
Rythme d'amortissement	trimestriel	trimestriel	trimestriel	trimestriel	
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de garantie[1].
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques[2].

Présentation Des porteurs de parts du fonds :

Le plus grand pourcentage[3] des parts du fonds est détenu par les banques soit un pourcentage de 56,49%, suivi en deuxième position par les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières avec 27,30%.

Ci après, le tableau, par catégories d'investisseurs et par type de parts:

[1] Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3%.
[2] Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.
[3] Le pourcentage est établi par rapport au nombre de parts détenus par les copropriétaires.

PAR CATEGORIES D'INVESTISSEURS		PAR TYPE DE PARTS			
	% de détention	Parts P1 *	Parts P2	Parts P3	Parts S
OPCVM	27,30%	-	41,91%	16,25%	0,00%
Banques	56,49%	-	48,57%	58,75%	75,00%
Assurances	16,21%	-	9,52%	25,00%	25,00%
Société d'investissement	0,00%	-	0,000%	0,000%	0,00%
TOTAL	**100%**	**-**	**100%**	**100%**	**100%**

***** Le pourcentage des parts détenus par les copropriétaires a changé suite à l'amortissement complet de la part P1, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.08.2012.

A. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE :

Les recouvrements alimentant le compte d'accueil, ont permis de rémunérer chacun des intervenants de l'activité du Fonds Commun de Créances.
Par ailleurs, le fonds est tenu de payer trimestriellement et à chaque date de paiement la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du Capital Restant Dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunéré au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an.
Le tableau suivant présente la rémunération nette en dinars de l'ensemble des intervenants :

Les commissions nettes (en dinars)	15 Février 12	15 Mai 12	15 Août 12	15 Novembre 12	Cumul
Société de gestion	23 410,812	21 638,505	20 735,137	19 335,109	**85 119,563**
Recouvreur	23 410,812	21 638,505	20 735,137	19 335,109	**85 119,563**
Dépositaire	2 926,614	2 705,076	2 592,242	2 417,239	**10 641,171**
Total	**49 748,238**	**45 982,086**	**44 062,516**	**41 087,457**	**180 880,297**

B. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES :

Au 31-12-2012, le portefeuille de prêts à taux variable, accordé aux personnes physiques, à des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » se compose de **708** créances pour un capital restant dû de **17 095** milles dinars soit un amortissement de 65.81% par rapport au CRD à la cession et pour un taux moyen pondéré de 6.90%[4].

A cette date, la durée de vie moyenne résiduelle des créances détenues par le fonds était de 77 mois.

Ci-après, le tableau traçant l'évolution des créances sur toute l'année 2012 :

Mois	Nombre de Créances titrisées	Capital Restant Dû en mD	Taux du Remboursement anticipé total	Taux des impayés Cumulé
Janvier 2012	883	21 573	0.48%	0.27%
Février 2012	875	21 192	0.13%	0.25%
Mars 2012	859	20 635	1.08%	0.30%
Avril 2012	848	20 223	0.36%	0.29%
Mai 2012	830	19 775	0.62%	0.19%
Juin 2012	816	19 309	0.50%	0.31%
Juillet 2012	798	18 858	0.41%	0.32%
Août 2012	773	18 477	0.40%	0.27%
Septembre 2012	755	18 060	0.48%	0.29%
Octobre 2012	732	17 686	0.50%	0.31%
Novembre 2012	718	17 401	0.01%	0.30%
Décembre 2012	708	17 095	0.00%	0.30%

[4] Le taux moyen pondéré est indexé sur le TMM du mois de décembre 2012.

L'évolution des taux des remboursements anticipés (RAT) ***(Graphique 1)*** et des taux des impayés ***(Graphique 2)*** se présentent comme suit :

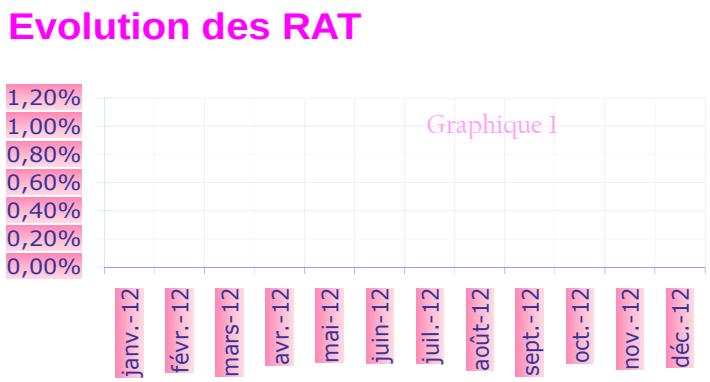

Le taux de remboursement anticipé et le taux des impayés sont des variables déterminantes des flux d'amortissements des parts, en effet ils influencent le rythme de remboursement des créances.

➔ Le taux des remboursements anticipés a atteint son maximum en Mars 2012 enregistrant un pic de 1.08%, soit un remboursement de 213 mille dinars.

Par ailleurs, le taux des impayés reste confiné dans des proportions confortables ne dépassant pas les 0.32% du Capital Restant Dû des créances vivantes.

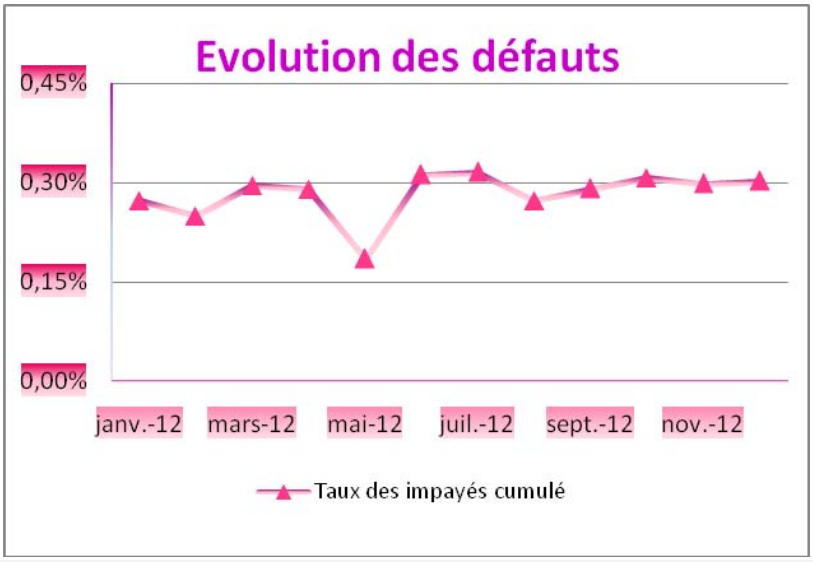

INDICATEURS DE GESTION PAR RAPPORT A LA SITUATION INITIALE :

	30/04/2007	31/12/2012	Variation	
Capital Restant Dû (en md)	50 003	17 095	32 908	65.81%
Nombre de prêts	1270	708	562	-363 prêts remboursés par anticipation dont le capital restant dû global est de l'ordre de 8 052[5] mille dinars soit l'équivalent de 16.10% du capital restant dû initial. - 26 créances déchues. - 173 créances échues.

C. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS :

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires, subordonnées et résiduelle, selon le détail ci-après :
Les porteurs de parts prioritaires P1 perçoivent leurs rémunérations en flux d'intérêts et principal.

Données unitaires :

[5] Compte tenu de l'effet en principal du mois de référence

PARTS PRIORITAIRES P1 :

	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/12	3,68%	95,924	42,123	946,199	0,902	0,722
15/05/12	4,01%	53,801	43,183	989,382	0,539	0,431
15/08/12	4,24%	10,618	10,618	1 000,000	0,115	0,092
15/11/12	-	-	-	-	-	-

PARTS PRIORITAIRES P2 :

	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/12	4,18%	**1 000,000**	0,000	0,000	10,682	8,546
15/05/12	4,51%	**1 000,000**	0,000	0,000	11,275	9,020
15/08/12	4,74%	**1 000,000**	105,703	105,703	12,113	9,690
15/11/12	4,98%	894,297	110,594	216,297	11,381	9,105

PARTS PRIORITAIRES P3 :

	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/12	4,88%	**1 000,000**	0,000	0,000	12,471	9,977
15/05/12	5,21%	**1 000,000**	0,000	0,000	13,025	10,420
15/08/12	5,44%	**1 000,000**	0,000	0,000	13,902	11,122
15/11/12	5,68%	**1 000,000**	0,000	0,000	14,516	11,613

PARTS SUBORDONNEES S :

	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/12	5,18%	**1 000,000**	0,000	0,000	13,238	10,590
15/05/12	5,51%	**1 000,000**	0,000	0,000	13,775	11,020
15/08/12	5,74%	**1 000,000**	0,000	0,000	14,669	11,735
15/11/12	5,98%	**1 000,000**	0,000	0,000	15,282	12,226

PART RESIDUELLE :

	Capital	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/12	1 503 289,903	143 366,779	114 693,423
15/05/12	1 503 289,903	49 188,321	39 350,657
15/08/12	1 503 289,903	0,000	0,000
15/11/12	1 503 289,903	244 506,697 *	195 605,358

* Après amortissement complet de la part prioritaire **1**, le seuil de réserve est porté à 1,5% du CRD des créances soit **750 mD**.

La restitution de la moitié du seuil de réserve, soit **750 mD** est réparti selon la logique suivante :

- **500 mD**, remboursement de la retenue effectuée à l'émission du fonds à restituer au cédant.
- **250 mD**, versés au compte d'accueil pour servir au paiement du 15-08-2012.

Après paiement des sommes prévues aux porteurs de Parts et commissions dues par le Fonds, la part résiduelle a perçu 244 506,697 Dinars.

Données Globales :

	PARTS PRIORITAIRES P1	PARTS PRIORITAIRES P2	PARTS PRIORITAIRES P3	PARTS PRIORITAIRES S
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE EN DEBUT D'EXERCICE	2 877 720	10 500 000	4 000 000	4 000 000
AMORTISSEMENT EN CAPITAL	2 877 720	2 271,118	0,000	0,000
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE FIN D'EXERCICE	0,000	8 228 882	4 000 000	4 000 000

D. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE :

A la Date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.
A chaque date de paiement, le fonds alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil, pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

A l'occasion de l'amortissement complet de la part prioritaire 1 du FCC BIAT-CREDIMMO 2 et conformément au prospectus d'émission qui stipule que « le seuil de réserve est égal, à chaque date de versement trimestrielle en période d'amortissement normal à 3% du montant nominal des créances à la date de cession jusqu'à amortissement de la part P1, à 1,5% jusqu'à amortissement de la part P2 et à 0,75% jusqu'à amortissement de la part P3 et S…. », le seuil de réserve est amené à son nouveau seuil, à savoir 1,5% du montant nominal des créances à la date de cession soit **750 mD**.

A la date du 31 Décembre 2012, le fonds de réserve a été plafonné.

E. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES :

A la date du 31 Décembre 2012, la société de gestion du FCC BIAT-CREDIMMO 2 a procédé à la mise en jeu des garanties constituées selon les évènements ci-après :

ANNEE	DATE DE DECHEANCE	NOTES
2008	30/09/2008	Récupération totale
	31/10/2008	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	31/12/2008	Arrangement à l'amiable
2009	31/03/2009	Arrangement à l'amiable
	31/08/2009	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	31/08/2009	Récupération totale
	31/10/2009	Récupération totale
	31/10/2009	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
2010	31/01/2010	Mise en jeu de garantie réelle
	31/03/2010	
	30/09/2010	
	30/11/2010	Arrangement à l'amiable Récupération partielle
2011	30/04/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	31/05/2011	Récupération totale
	31/08/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	31/08/2011	Arrangement à l'amiable Récupération partielle
	30/11/2011	Garantie en attente de mise en jeu
2012	31/01/2012	Garantie en attente de mise en jeu
	30/04/2012	

	31/05/2012	
	31/05/2012	
	30/06/2012	Récupération partielle
	30/09/2012	Garantie en attente de mise en jeu
	31/12/2012	

F. MODIFICATIONS APPORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROSPECTUS :

A la date du 31 Décembre 2012, la notation des parts émises n'a pas été remise en cause par l'agence de notation et ce, depuis septembre 2011.

ÉVENEMENT POST CLOTURE :

Néanmoins, en date du 15 Mars 2013, l'agence de notation financière Moody's a revu à la baisse la notation des parts prioritaires du FCC BIAT–CREDIMMO 2 d'un cran ; la dégradant de "A1.tn" à "A2.tn" et ce, suite à la dégradation de la note souveraine de la Tunisie elle-même ainsi que la note de la Banque Internationale Arabe de Tunisie («BIAT») l'initiateur et l'administrateur des opérations et ce, pour causes d'instabilité politique et de manque de visibilité concernant l'avenir économique et politique de la Tunisie.

Il est à noter que la notation des parts subordonnées reste maintenue et que la performance globale de ces deux transactions a été en ligne avec les prévisions et attentes initiales de Moody's.

Notation des parts	**Au 31.12.2012**	**Au 15.03.2013**
Parts Prioritaires P1	A1.tn	A2.tn
Parts Prioritaires P2	A1.tn	A2.tn
Parts Prioritaires P3	A1.tn	A1.tn
Parts Subordonnées S	Baa2.tn	Baa2.tn

G. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE :

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO 2** disposent d'une clause de remboursement anticipé.

H. COTATION DES PARTS :

A la date du 31 Décembre 2012, le Fonds Commun de Créance : FCC BIAT-CREDIMMO 2 dispose de deux parts cotées et séjournées à la Cote de la Bourse à savoir la Part Prioritaire P2 et la part prioritaire P3 ; ces Parts sont valorisées à leurs encours arrêtés à la date d'inventaire à 894,297 DT et 1000 DT respectivement pour P2 et P3.

Pour la Part Prioritaire P1, elle est totalement amortie depuis le 15 Août 2012.

Ci-après un état récapitulant la cotation et l'amortissement des parts émises par le FCC BIAT-CREDIMMO 2

Part	Date de Cotation	Cotée	Amortie
Parts Prioritaires P1	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires P2	05 Janvier 2009	Oui	Non
Parts Prioritaires P3	05 Janvier 2009	Oui	Non

Aucune transaction n'a été constatée pour les parts prioritaires P1, P2 et P3 depuis leur date de Cotation jusqu'au 31-12-2012.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les états financiers du Fonds Commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 2 ont été établis conformément au Système Comptable Tunisien.

Par ailleurs, vu les particularités et spécificités que présente le Fonds Commun de Créances, le principe de l'élaboration de ses états financiers s'est basé en grande partie sur les normes et usages en vigueur en la matière.

PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables appliqués aux Fonds Communs de Créances visent à tenir compte des spécificités de ces dits fonds portant principalement sur les points suivants :

1 - Actif

1.1 – Créances

Le poste " Créances " qui figure à l'actif du bilan comprend les créances cédées par l'établissement de crédit »BIAT », dénommé ci-après le cédant.

Comptabilisation à la date d'acquisition

Les créances acquises sont enregistrées à leur valeur nominale.

L'écart entre la valeur nominale et le prix d'achat des créances, correspondant à une décote ou surcote, est inscrit à l'actif du bilan dans un compte de surcote/décote en valeur positive ou négative.

Dans le cadre de l'opération de Titrisation, il n'y a eu ni surcote ni décote, en effet le FCC BIAT-CREDIMMO 2 a acquis les créances à leur capital restant dû.

Traitement comptable des intérêts sur créances

Les intérêts courus non échus sur les créances sont enregistrés à l'actif du fonds en créances rattachées.

Dans le tableau de formation du solde de liquidation, ils sont enregistrés en " revenus nets de créances " au prorata temporis.

Créances irrécouvrables

Le montant d'une créance devenue irrécouvrable est porté en charge, et contribue à la formation du solde de liquidation par une réduction de celui-ci.

1.2 - Comptes financiers

Les comptes financiers incluent les valeurs mobilières de placement, les instruments de trésorerie et les disponibilités.

2 - Passif

2.1 – Parts

Les parts sont enregistrées pour leur valeur nominale et présentées distinctement par types de part au passif du bilan.

Les intérêts courus sur les parts prioritaires et subordonnées, calculés conformément au règlement du fonds, sont enregistrés au passif du bilan en dettes rattachées.

Le solde de liquidation est réduit à hauteur des charges financières constatées.

2.2 – Dépôts de garantie

Les fonds reçus en dépôts de garantie, sont inscrits sur une ligne spécifique au passif du bilan intitulée " Dépôts de garantie ".

NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET LE SOLDE DE LIQUIDATION DU FONDS COMMUN DE CREANCES

Notes sur le BILAN

1.1 Notes sur l'actif

A-1/ Créances Nées

Cette classe représente le montant du Capital Restant Dû des créances cédées au Fonds Commun de Créances à la date du 31-12-2012, détaillée comme suit :

Créances Nées	**17 177 119,869**
Créances Titrisées (Capital Restant Dû)	17 095 293,821
Créances Titrisées Douteuses en Principal	579 866,362
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts	35 510,306
Provisions sur créances	(533 550,620)

Le montant des créances douteuses en principal s'élève à 579 866,362 dinars qui renferme également le montant des effets en principal déclarés déchus et qui sont de l'ordre de 522 749,933 dinars, détaillé dans le tableau ci-dessous ;

Pareillement, pour le sous compte en intérêts qui est de 35 510,306 dinars, le montant des effets en intérêts déchus est de l'ordre de 25 156,443 dinars, détaillé dans le tableau ci-dessous ;

	Mois de déchéance	**Effets en principal**		**Effets**
		CRD	**En principal**	**En intérêt**
1er cas	31/10/2008	2 348,569	1 450,642	466,358
2ème cas	31/12/2008	38 881,946	1 887,386	2 870,914
3ème cas	31/03/2009	22 696,525	516,387	1 255,846
4ème cas	31/08/2009	5 903,924	1 630,414	668,457
5ème cas	31/10/2009	21 008,795	10 731,101	0,000
6ème cas	31/01/2010	7 342,087	1 637,032	556,142
7ème cas	31/03/2010	29 892,262	4 833,448	2 249,243
8ème cas	30/09/2010	107 644,229	7 634,410	7 585,490
9ème cas	30/11/2010	0,000	2 122,738	0,000
10ème cas	30/04/2011	7 357,957	2 326,486	594,014
11ème cas	31/08/2011	2 599,478	1 244,807	207,059
12ème cas	31/08/2011	37 423,968	2 396,677	605,129
13ème cas	30/11/2011	2 144,793	1 549,802	205,198
14ème cas	31/01/2012	9 919,197	4 792,309	420,990
15ème cas	30/04/2012	3 330,930	4 037,514	225,699
16ème cas	31/05/2012	42 913,254	2 005,184	2 704,000
17ème cas	31/05/2012	1 642,299	2 835,989	187,144
18ème cas	30/06/2012	53 174,517	1 998,022	468,191
19ème cas	30/09/2012	32 515,573	4 051,218	2 374,782
20ème cas	31/12/2012	32 418,444	1 909,620	1 511,787
Totaux		**522 749,933**		**25 156,443**

Nb : Les créances déchues respectivement au 30/09/2008, 31/08/2009, 31/10/2009 et 31/05/2011 ont été récupérées en totalité au cours de l'exercice 2012 pour un montant de 49 978,628 dinars.

De même, un recouvrement partiel sur les créances déchues de 26 049,137 dinars a été encaissé au cours de l'exercice 2012.

Par ailleurs, la constatation des provisions sur créances est définie suivant le tableau ci-après :

Créances	Taux de provision[6]
Créances Déchues	100%
Créances en défaut supérieur à 6 mois	50%
Créances en défaut entre 3 et 6 mois	20%

A-2/ Valeurs mobilières de placement

Cette classe d'actif fait référence aux placements effectués sur les comptes du fonds à savoir le compte d'accueil et le compte de réserve, le tableau suivant résume les acquisitions en valeurs mobilières.

Le solde de ce poste s'élève à 1 194 397,208 dinars détaillé comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 31-12-2012
BTA 5% Octobre 2015	387	382 007,700	4 294,108	386 301,808
TOTAL	**387**	**382 007,700**	**4 294,108**	**386 301,808**

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Valeur au 31-12-2012
BTZ 11 Octobre 2016	1022	750 699,880	808 095,400
TOTAL	**1022**	**750 699,880**	**808 095,400**

TOTAL GLOBAL	**1 194 397,208**

A-3/ Débiteurs Divers et autres actifs

Ce poste représente le montant des effets non encore recouvrés par le recouvreur au 31-12-2012 ainsi que le montant des retenues à la source non imputées sur la retenue à déclarer.

Ce poste s'élève à **839 635,948 dinars,** réparti comme suit :

Retenue à la source	205,894
Recouvreur	837 772,789
Recouvrement Créances déchues	1 539,091
Produit à recevoir	118,174
TOTAL	**839 635,948**

A-4/ Disponibilités

Ce poste représente les montants disponibles sur les comptes du fonds commun de créances au 31-12-2012 et réparti comme suit :

Compte d'accueil	742,936 dinars
Compte de réserve	25,000 dinars
TOTAL	**767,936 dinars**

[6] *Les taux des provisions ont été inspirés de la circulaire n°91-24 de la BCT*

1.2 Notes sur le passif

L-1/ Solde de liquidation de l'exercice

Ce poste reflète le solde de liquidation atteint par le Fonds Commun de Créances au 31-12-2012, et qui s'élève à cette même date à **247 462,933 dinars.**

Solde de liquidation «Cumulé»	**247 462,933**
Solde de liquidation de départ	490 335,020
Variation du Solde de liquidation	(242 872,087)

Pour plus d'information sur ce poste, notamment la variation du solde de liquidation, le détail est présenté au niveau des notes relatives au tableau de formation du solde de liquidation.

L-2/ Parts Emises

Cette classe de passif englobe le montant de Capital Restant Dû des parts au 31-12-2012 suite aux amortissements trimestriels opérés lors du paiement ainsi que les intérêts courus sur les parts au 31-12-2012, relatifs au paiement trimestriel du 15-02-2013 et qui sont définis à la rubrique Intérêts courus, le détail est dans le tableau ci-dessous :

Libellé	**Montant**
Parts Prioritaires P1	0,000
Parts Prioritaires P2	8 228 881,500
Parts Prioritaires P 3	4 000 000,000
Parts Spécifiques S	4 000 000,000
Part Résiduelle	1 503 289,903
Intérêts courus	152 317,499
TOTAL	**17 884 488,902**

L-3/ Provision pour risques et charges

Aucune provision pour risque n'a été constituée durant l'exercice 2012.

L-4/ Dépôts de garantie

Ce poste s'élève à **1 000 065,798 dinars** et représente 2% du Capital Restant Dû des créances à la cession, c'est la valeur de la retenue de garantie qu'a opéré le Fonds Commun de Créances à la date de sa création.

Par ailleurs, exception faite pour le fonds de réserve du FCC 2 le seuil de réserve sera maintenu à raison de 3% du Capital Restant Dû lors de la cession et sera révisé à la baisse après amortissement des parts prioritaires P1 jusqu' à 1.5% puis à raison de 0.75% une fois les parts prioritaires P2 ont été entièrement amorties.

L-5/ Créditeurs divers et autres Passifs

Ce poste englobe les charges que supporte le fonds et qui sont relatives à la rémunération des bénéficiaires des commissions détaillés comme suit :

Libellé	Montant
Frais Recouvreur	14 222,246
Frais Gestionnaire	14 222,246
Frais Dépositaire	1 777,577
Commission de Notation	9 000,000
Charge à payer	5 170,953
Intérêt échus en impayés	35 510,306
Retenue de TVA	0,000
TOTAL	**79 903,328**

Notes sur le tableau de formation du solde de liquidation

Le solde de liquidation s'élève au cours de cet exercice à (242 872,087) dinars et se définit comme étant la différence entre les revenus nets perçus sur les créances ainsi que les produits de placement et intérêts distribués entre porteurs de parts notamment le porteur de la part résiduelle et les bénéficiaires des commissions.

S-1/ Opérations sur créances titrisées

Ce poste se compose des opérations relatives au recouvrement des créances titrisées à savoir les produits sur le remboursement des créances en intérêts.

Ce poste fait augmenter le solde de liquidation et est détaillé comme suit :

Libellé	Montant
Intérêts Bruts sur créances titrisées	1 605 130,075
Variation nette TMM	(277 763,838)
Pénalités de retard sur la récupération des impayés	5 554,703
Dotation aux provisions	(127 799,465)
TOTAL	**1 205 121,475**

S-2/ Opérations sur parts émises

Ce poste fait référence aux distributions des intérêts sur la rémunération des porteurs de parts, cette rémunération s'élève à **1 299 857,610 dinars**.

Ce poste vient diminuer le solde de liquidation.

La ventilation de ce poste par type de parts est comme suit :

Libellé	Montant
Intérêts Bruts parts prioritaires P1	28 640,000
Intérêts Bruts parts prioritaires P2	473 819,000
Intérêts Bruts parts prioritaires P3	221 858,667
Intérêts Bruts parts spécifiques S	234 055,999
Intérêts Bruts parts Résiduelle	341 483,944
TOTAL	**1 299 857,610**

S-3/ Opérations sur placements nets de trésorerie

Ce poste met en évidence les produits nets réalisés par le fonds sur les placements qu'il a effectué en Bons du Trésor, le détail de ces produits est détaillé comme suit :

Libellé	Montant
Revenus nets sur le compte d'Accueil	30 324,558
Revenus nets sur le compte de réserve	40 848,532
Agios créditeur	409,018
TOTAL	**71 582,108**

S-4/ Opérations de Gestion

Ces opérations relèvent des rémunérations effectuées pour les différents intervenants à cette opération durant l'exercice 2012 et détaillée comme suit :

Libellé	Montant
Commission Recouvreur	96 001,775
Commission gestionnaire	96 001,775
Commission Dépositaire	12 001,506
Charges diverses	15 713,004
TOTAL	**219 718,060**

Analyse détaillée du Résultat :

Le solde de liquidation est assimilé au Résultat de l'Exercice, il est la différence entre les opérations sur les créances titrisées majorée des produits nets sur les placements (Revenus) et les Opérations sur les parts émises en sus des opérations de Gestion(Charges).

Les opérations sur les créances titrisées englobent les recouvrements des créances en principale et en intérêt y compris les pénalités de retard et qui inscrivent un montant total de recouvrement de 1 332 920 ,940 DT, aux quels on soustrait la dotation de l'exercice 2012 pour une valeur de (127 799,465) ; soit un total des opérations sur les Créances de 1 205 121,475 DT contre 1 773 471,478 DT en 2011, soit une baisse de 32,05%.

Quant aux Produits nets sur Placements, ils sont caractérisés par une baisse de prés de 35% par rapport à l'année écoulée en affichant un montant de 71 582,108 DT contre 109 549,624 DT en 2011.

Soit un Revenu total de **1 276 703,583** DT.

Les Opérations sur les parts émises sont composées uniquement des intérêts sur les Parts qui totalisent un montant de 1 299 857,610 DT en 2012 contre 1 593 574,530 DT en 2011, soit une baisse de 18,43 %.
Quant aux Opérations de Gestion, elles englobent les diverses commissions acquittées par le FCC BIAT-CREDIMMO 2 pour couvrir les charges du Gestionnaire, Recouvreur, Dépositaire ainsi que les charges diverses relatives aux paiements des Intermédiaires tel que l'agence de Notation Moody's et le CMF ; cette rubrique affiche un total de 219 718,060 DT contre 269 589, 287DT en 2011, soit une baisse de 18,5%.
Soit un total de Charges de **1 519 575,670** DT

⟹ Solde de Liquidation de l'Exercice 2012 : **242 872,087** DT

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE MAGASIN GENERAL

Siège Social : 28, rue Mustapha Kamel Ataturk - Tunis 1001

La Société Magasin Général publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 juin 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Anis LAADHAR et Mr Noureddine Ben ARBIA.

BILAN

(Exprimé en DT)

		31-décembre	
Actifs	**Notes**	**2012**	**2011**
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		8 329 423	7 166 262
- amortissements immobilisations incorporelles		(2 710 766)	(1 826 578)
Immobilisations incorporelles nettes	**4**	**5 618 657**	**5 339 685**
Immobilisations corporelles		126 134 542	93 279 806
- amortissements immobilisations corporelles		(35 851 192)	(29 020 784)
Immobilisations corporelles nettes	**4**	**90 283 350**	**64 259 021**
Immobilisations financières		92 391 621	92 608 816
-Provision pour dépréciation des immobilisations financières		(399 562)	(399 562)
Immobilisations financières nettes	**5**	**91 992 059**	**92 209 254**
Total des actifs immobilisés		**187 894 066**	**161 807 960**
Autres actifs non courants	**6**	355 094	1 130 686
Total des actifs non courants		**188 249 160**	**162 938 646**
Actifs courants			
Stocks		46 875 154	38 236 363
-Provision pour dépréciation des stocks		(3 445 780)	(2 226 918)
Stocks nets	**7**	**43 429 375**	**36 009 446**
Clients et comptes rattachés		25 757 637	24 521 149
-Provision pour créances douteuses		(7 703 598)	(7 526 108)
Clients et comptes rattachés nets	**8**	**18 054 040**	**16 995 041**
Autres actifs courants		23 392 159	33 997 634
Provisions pour dépréciation des actifs courants		(2 247 946)	(1 791 982)
Autres actifs non courants nets	**9**	**21 144 213**	**32 205 653**
Placements et autres actifs financiers	**10**	15 344 603	18 070 069
Liquidités et équivalents de liquidités	**11**	3 727 536	5 696 933
Total des actifs courants		**101 699 766**	**108 977 140**
Total des actifs		**289 948 926**	**271 915 786**

BILAN
(Exprimé en DT)

		31-décembre	
Capitaux Propres et Passifs	**Notes**	**2012**	**2011**
Capital social		11 481 250	11 481 250
Réserves		41 732 235	41 714 631
Actions propres		(218 664)	(1 599 800)
Autres compléments d'apport		2 413 943	2 304 271
Résultats reportés		(16 197 971)	(651 181)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		**39 210 792**	**53 249 172**
Amortissements dérogatoires		52 031	52 031
Résultat de l'exercice		6 416 951	(15 546 790)
Total des capitaux propres après résultat de l'exercice	**12**	**45 679 774**	**37 754 413**
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	**13**	90 607 000	78 556 143
Provisions pour risques et charges	**14**	2 478 040	2 848 400
Dépôts et cautionnements reçus		17 402	19 182
Total des passifs non courants		**93 102 442**	**81 423 724**
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	**15**	101 187 583	99 623 453
Autres passifs courants	**16**	15 671 018	13 182 701
Concours bancaires et autres passifs financiers	**11**	34 308 109	39 931 495
Total des passifs courants		**151 166 710**	**152 737 650**
Total des passifs		**244 269 152**	**234 161 374**
Total des capitaux propres et des passifs		**289 948 926**	**271 915 786**

	Notes	Période 12 mois Allant du 01.01 au 31.12 2012	2011
Produits d'exploitation			
Revenus		480 955 887	335 305 163
Autres produits d'exploitation		16 739 391	12 459 273
Total des produits d'exploitation	**17**	**497 695 278**	**347 764 436**
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises vendues	**18**	400 023 223	282 835 759
Charges de personnel	**19**	37 083 867	33 521 138
Dotations aux amortissements et aux provisions	**20**	14 606 542	14 695 195
Autres charges d'exploitation	**21**	35 005 850	29 041 972
Total des charges d'exploitation		**486 719 482**	**360 094 064**
Résultat d'exploitation		**10 975 796**	**(12 329 628)**
Charges financières nettes	**22**	(4 324 798)	(3 841 196)
Produits des placements	**23**	725 704	1 403 679
Autres gains ordinaires	**24**	1 249 272	1 151 241
Autres pertes ordinaires	**25**	(1 679 319)	(1 495 900)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		**6 946 656**	**(15 111 803)**
Impôt sur les bénéfices	**26**	529 705	365 113
Résultat des activités ordinaires après impôt		**6 416 951**	**(15 476 917)**
Eléments extraordinaires		-	(69 874)
Résultat net de l'exercice		**6 416 951**	**(15 546 790)**
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-
Résultat de l'exercice après modification comptable		**6 416 951**	**(15 546 790)**

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en DT)

		31-déc	
	Notes	**2012**	**2011**
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		**6 416 951**	**(15 546 790)**
Ajustements pour:			
* Amortissements et provisions		11 874 613	13 247 286
* Reprises sur amortissements des immobilisations			
* Reprises sur provisions		(370 359)	(368 249)
* Plus ou moins values de cession des immobilisations		13 728	(173 335)
* Régularisation des immobilisations			-
* Variation des :			
- stocks	**7**	(8 638 791)	(1 471 865)
- créances	**8**	(1 236 489)	(1 464 638)
- autres actifs	**9**	10 605 476	(12 376 056)
- fournisseurs et autres passifs courants		(9 814 829)	27 034 037
Charges d'intérêt	**22**	5 809 376	5 111 585
Produits des placements	**23**	(725 704)	(1 403 679)
Pertes et mise en rebut d'immobilisations corporelles et incorporelles	**25**		9 417 868
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		**13 933 972**	**22 006 164**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(22 597 436)	(48 580 005)
Charges à répartir		775 592	(496 555)
Autres cautionnements versés		489 415	(716 371)
Prêts aux personnels		(272 220)	(339 998)
Autres prêts courants		-	8 346
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		125 384	793 363
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		**(21 479 264)**	**(49 331 220)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Actions propres		1 490 807	(732 697)
Opérations sur fonds social		17 603	45 454
Décaissements sur remboursements d'emprunts		(9 519 857)	(3 924 000)
Décaissements des intérêts sur emprunts		(5 509 363)	(4 974 469)
Variation des cautionnements reçus		(1 780)	10 000
Variation des placements et autres actifs financiers courants		2 725 466	14 198 414
Produits des placements		725 704	1 403 679
Concours Bancaires courant		(11 300 000)	50 000
Encaissements provenant des emprunts		25 000 000	20 000 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		**3 628 580**	**26 076 380**
Variation de trésorerie		**(3 916 712)**	**(1 248 676)**
Trésorerie au début de l'exercice		**(12 807 337)**	**(11 558 661)**
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**11**	**(16 724 049)**	**(12 807 338)**

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2012	**2011**		**2012**	**2011**		**2012**	**2011**
Produits d'exploitation	480 955 887	335 305 163	Coût des achats consommés	400 023 223	282 835 759		80 932 664	52 469 404
	335 305 163	**335 305 163**	**Achats consommés**	**282 835 759**	**282 835 759**	**Marge sur coût matières**	**80 932 664**	**52 469 404**
Marge sur coût matières	80 932 664	52 469 404	Autres charges externes	35 854 184	28 307 352	-		
Sous total	**80 932 664**	**52 469 404**	**Sous total**	**35 854 184**	**28 307 352**	**Valeur ajoutée brute**	**45 078 481**	**24 162 052**
Valeur ajoutée brute	45 078 481	24 162 052	Impôts et taxes	822 183	734 620	-		
Autres produits d'exploitation	16 739 391	12 459 273	Charge du personnel	37 083 867	33 521 138	-		
Sous total	**61 817 872**	**36 621 325**	**Sous total**	**37 906 050**	**34 255 758**	**Excédent brut d'exploitation**	**23 911 822**	**2 365 566**
Excédent brut d'exploitation	23 911 822	2 365 566	Charges financières nettes	4 324 798	3 841 196	-		
			Dotations aux amortissements et	14 606	14 695			
Autres gains ordinaires	2 919 789	1 151 241	provisions	542	195	-		
Produits des placements	725 704	1 403 679	Autres pertes ordinaires	1 679 319	1 565 774	-		
			Impôt sur les bénéfices	529 705	365 113	-		
Sous total	**27 557 314**	**4 920 487**	**Sous total**	**21 140 363**	**20 467 277**	**Résultat des activités ordinaires**	**6 416 951**	**(15 546 790)**
						-		
						Résultat net de l'exercice	**6 416 951**	**(15 546 790)**

Note 1: Présentation de la société

La Société Magasin Général (SMG) est une société anonyme de droit tunisien constituée le 04 octobre 1988 suite à la scission de la société STIL en trois sociétés (SODAT, STIL, SMG).

La société a pour objet le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises.

La Société Magasin Général a été privatisée en 2007, suite à la CAREPP en date du 12/07/2007, autorisant les entreprises publiques (OCT, la BNA et la STEG) à céder en bloc leurs participations dans le capital de la Société Magasin Général à la Société Med Invest Company.

Le réseau de la société s'étend actuellement sur 66 points de vente, un programme de remodling et de lancement de nouveaux magasins est en cours.

Le capital de la SMG au 31/12/2012 s'élève à 11 481 250 DT composé de 2 296 250 actions de 5 DT chacune.

Le 26 Février 2013 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de ramener la valeur nominale de l'action à 1 DT chacune, ayant pour date d'effet le 25 Mars 2013, pour aboutir à 11 481 250 actions en circulation.

Note 2: Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, les méthodes et les principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3: Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.
Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit:

3.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère sont convertis au cours de la clôture. Les gains et les pertes de change sont imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

3.2 Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif sont immobilisés.
Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes: les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur mise en exploitation sur la base des taux suivants:

- Matériel de transport	20%
- Equipements de bureau	20%
- Outillages	10%
- Matériel informatique	15%

- Logiciels	33%
- Fonds de commerce	5%
- Bâtiments	5%

3.3 Taxe sur la valeur ajoutée

Toutes les charges et investissements sont comptabilisés en hors TVA récupérable calculée conformément à l'ART 9 du Code de la TVA. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et des collectivités publiques. Enfin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3.4 Stocks :

A) Méthode de valorisation du stock :

La Société a procédé au 31/12/2012 à l'évaluation de son stock selon la méthode du dernier prix d'achat.

B) Estimation des provisions sur stocks:

Le calcul de la provision totale sur stock au 31/12/2012 a tenu compte de l'antériorité des articles. La valeur de la provision est estimée à 3 445 780 DT, contre une provision de 2 226 918 DT constituée au 31/12/2011.

3.5 Créances Douteuses

Sont enregistrées sous l'intitulé "Clients Douteux ou Litigieux" les créances dont le recouvrement s'avère incertain.
Une provision pour dépréciation de ces créances douteuses est constatée en fin d'exercice.

3.6 Provision pour Congés payés

Le solde des droits aux congés payés est estimé à la clôture de l'exercice par référence au salaire brut. Il est comptabilisé dans la rubrique "Personnel et comptes rattachés" sous l'intitulé "*dettes provisionnées pour congés à payer*".

Notes afférentes aux éléments figurant dans le corps des états financiers

Tous les chiffres sont exprimés en Dinar Tunisien

Notes sur les comptes du bilan

Note N° 4: Immobilisations incorporelles et Corporelles

Le tableau de variation des immobilisations entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012 se présente comme suit:

Tableau des immobilisations et des amortissements au 31/12/2012

Rubrique	Valeurs brutes					Solde au 31/12/2012	Amortissements					Solde au 31/12/2012	VCN	
	Solde au 31/12/2011	Acquisition	Transfert	Rebut	Cession		Solde au 31/12/2011	Dotation	Rebut	Transfert	Cession		Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Logiciels de gestion	3 823 387	879 185	31 003	(29 373)	-	4 704 202	1 692 460	741 579	(29 373)	10 333	-	2 414 999	2 289 203	2 130 927
Fonds de commerce	3 342 875	282 345	-	-	-	3 625 220	134 117	161 649	-	-	-	295 766	3 329 454	3 208 758
Total des immobilisations incorporelles	**7 166 262**	**1 161 530**	**31 003**	**(29 373)**		**8 329 423**	**1 826 578**	**903 228**	**(29 373)**	**10 333**	**-**	**2 710 766**	**5 618 657**	**5 339 685**
Terrains Nus	1 933 169	-	-	-	-	1 933 169	-	-	-	-	-	-	1 933 169	1 933 169
Bâtiments	24 879 303	4 304 015	496 914	-	-	29 680 232	9 316 045	929 375	-	-	-	10 245 420	19 434 812	15 563 258
Instal.gles, agenc, aménag.d.const	10 928 170	6 522 173	899 330	(192 816)	(5 250)	18 151 607	3 045 714	1 095 145	(161 516)	-	(4 671)	3 974 672	14 176 935	7 882 456
Matériels industriel	13 604 628	8 066 617	23 855	(105 479)	(107 351)	21 482 270	2 355 149	1 901 765	(86 393)	-	(97 840)	4 072 681	17 409 589	11 249 479
Mat.Outillage	266 488	120 982	143 114	(122)		530 462	170 912	210 189	(76)	-	-	381 025	149 437	95 576
Matériels de transport de Biens	1 282 004	-	-	-	(1 124 481)	157 523	1 214 147	22 654	-	-	(1 095 187)	141 614	15 909	67 857
Matériels de transport de Pers.	1 500 533	669 159	-	-	(89 782)	2 079 910	694 014	323 353	-	-	(80 345)	937 022	1 142 888	806 518
Instal.gles, agenc, aménag.div.ident	15 423 996	5 691 812	182 488	(463 360)	(458 785)	20 376 151	5 788 902	2 067 472	(456 303)	-	(404 356)	6 995 716	13 380 435	9 635 095
Instal.gles, agenc, aménag.non ident	14 273 918	6 637 425	(82 643)	(339 248)	(34 948)	20 454 503	2 859 920	1 429 889	(160 020)	-	(20 578)	4 109 211	16 345 292	11 413 999
Equipement de Bureau (mobilier)	911 397	314 950	-	(51 914)	(6 745)	1 167 688	363 619	180 807	(51 914)	-	(6 544)	485 968	681 720	547 778
Equipement.Bur. (matériel)	102 763	9 566	-	(22 514)	(1 864)	87 951	62 739	11 719	(22 514)	-	(1 855)	50 090	37 861	40 024
Equipement informatique	6 427 420	736 927	(31 003)	(9 884)	(27 608)	7 095 852	3 149 625	1 334 632	(9 829)	(10 333)	(6 325)	4 457 770	2 638 082	3 277 795
Bâtiments en cours	494 513	2 269 087	(494 513)	-	-	2 269 087	-	-	-	-	-	-	2 269 087	494 513
Matériels en cours	359 724	516 687	(335 474)	-	-	540 937	-	-	-	-	-	-	540 937	359 724
Installations générales en cours	891 778	68 492	(833 071)	-	-	127 199	-	-	-	-	-	-	127 199	891 778
Total des immobilisations corporelles	**93 279 806**	**35 927 892**	**(31 003)**	**(1 185 337)**	**(1 856 814)**	**126 134 542**	**29 020 784**	**9 507 000**	**(948 564)**	**(10 333)**	**(1 717 702)**	**35 851 192**	**90 283 350**	**64 259 021**
Total des immobilisations	**100 446 068**	**37 089 422**	**-**	**(1 214 709)**	**(1 856 814)**	**134 463 965**	**30 847 362**	**10 410 228**	**(977 937)**	**-**	**(1 717 702)**	**38 561 954**	**95 902 007**	**69 598 706**

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 91 992 059 DT au 31/12/2012 contre un solde de 92 209 254 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2012	Solde au 31.12.2011	Variation
Titres de participation (a)	90 102 798	90 102 798	-
Prêts aux personnels	1 698 408	1 426 188	272 220
Dépôts et cautionnements	590 414	1 079 830	(489 416)
Total immobilisations financières brutes	**92 391 621**	**92 608 816**	**(217 195)**
Provision dépréciation titres de participation	(250 000)	(250 000)	-
Provision dépréciation Prêt personnel	(149 562)	(149 562)	-
Total immobilisations financières nettes	**91 992 059**	**92 209 254**	**(217 195)**

(a) : Le détail des titres de participation à la clôture de l'exercice 2012, se présente comme suit :

Participations	Solde brut au 31/12/2012	Provision	VCN 31/12/2012
Sté L'IMG	2 015 000	-	2 015 000
Sté CMG	4 799 850	-	4 799 850
BHM	82 981 146	-	82 981 146
Sté Inf Services	20 000	-	20 000
GSI TUNISIA	2 000	-	2 000
Sté Socelta	50 000	50 000	-
T D A	200 000	200 000	-
SODAD	1	-	1
Sahra Palace	1	-	1
FORMA PRO	34 800	-	34 800
Total	**90 102 798**	**250 000**	**89 852 798**

Les pourcentages de participation de la Société Magasin Général dans ses filiales se détaillent comme suit :

Participations	Pourcentage
IMG	98.29%
CMG	99.94%
BHM	99.99%

Note 6 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent à 355 094 DT au 31/12/2012 contre un solde de 1 130 686 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur brute 31/12/2011	charges à répartir 2012	Valeur brute 31/12/2012	Résorptions antérieures	Résorption 2012	VCN 31/12/2011	VCN 31/12/2012
Assistance technique	1 626 016	72 083	1 698 099	1 359 887	318 676	266 129	19 538
Charges de pré exploitation	745 595	86 514	832 109	248 273	248 280	497 322	335 556
Charges occasionnées lors de l'augmentation de capital	48 611	0	48 611	48 611		0	0
Frais de publicité	1 101 707	0	1 101 707	734 472	367 235	367 235	0
Frais de recouvrement des créances douteuses	119 133	0	119 133	119 134		0	0
Personnel Partant	4 560 395	0	4 560 395	4 560 395		0	0
Indemnité d'éviction	344 419	0	344 419	344 419		0	0
Total	**8 545 876**	**158 597**	**8 704 473**	**7 415 191**	**934 191**	**1 130 686**	**355 094**

Note 7 : Stock de marchandise

La valeur nette du stock de marchandise s'élève à 43 429 375 DT au 31/12/2012 contre un solde de 36 009 446 DT au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Stocks de marchandises	46 875 154	38 236 363	8 638 791
Total Stocks de marchandises bruts	**46 875 154**	**38 236 363**	**8 638 791**
Provision des stocks	(3 445 780)	(2 226 918)	(1 218 862)
Total Stocks de marchandises nets	**43 429 375**	**36 009 446**	**7 419 929**

Note 8 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 18 054 040 DT au 31/12/2012 contre 16 995 041 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Clients effets à recevoir	8 635 104	9 195 703	(560 599)
Clients sociétés et associations	9 310 415	7 556 762	1 753 654
Clients douteux ou litigieux	7 703 598	7 526 565	177 034
Clients factures à établir	108 520	242 119	(133 600)
Total clients bruts	**25 757 637**	**24 521 149**	**1 236 489**
Provision des clients	(7 703 598)	(7 526 108)	(177 490)
Total clients nets	**18 054 040**	**16 995 041**	**1 058 999**

Note 9 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde net de 21 144 213 DT au 31/12/2012 contre 32 205 653 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Fournisseurs débiteurs	1 024 756	3 127 821	(2 103 066)
Prêts et avances aux personnels	402 408	264 224	138 184
Report d'impôt sur les sociétés	5 169 164	3 185 055	1 984 109
Report de TFP	20 859	20 859	-
TVA. Etat, impôts et taxes	-	1 319 397	(1 319 397)
Sociétés du groupe	1 191 300	5 145 641	(3 954 341)
Débiteurs divers	5 981 245	4 954 236	1 027 009
Produits à recevoir (a)	7 898 835	15 099 300	(7 200 464)
Comptes d'attentes à régulariser	83 702	70 375	13 327
Charges constatées d'avance	1 619 890	810 727	809 163
Total autres actifs courants bruts	**23 392 159**	**33 997 634**	**(10 605 476)**
Provision des autres actifs courants	(2 247 946)	(1 791 982)	(455 964)
Total autres actifs courants nets	**21 144 213**	**32 205 653**	**(11 061 439)**

(a): Le détail des produits à recevoir se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Remboursement à recevoir sur perte d'exploitation	6 253 061	11 500 000	(5 246 939)
Animation commerciale	1 511 094	2 479 043	(967 949)
Charges communes	134 000	1 113 059	(979 059)
Intérêts créditeurs	680	7 197	(6 517)
Total des produits à recevoir	**7 898 835**	**15 099 300**	**(7 200 464)**

Note 10: Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 15 344 603 DT au 31/12/2012 contre un solde de 18 070 069 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Prêts courant liés au cycle d'exploitation	540 137	754 051	(213 914)
Echéance à moins d'un an sur prêts non courants	27 342	29 920	(2 578)
intérêts courus	310 889	-	310 889
Billets de Trésorerie	14 250 000	16 450 000	(2 200 000)
Actions cotées	216 234	836 097	(619 863)
Total des placements et autres actifs financiers	**15 344 603**	**18 070 069**	**(2 725 466)**

Note 11: Trésorerie

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 3 727 536 DT au 31/12/2012 contre un solde de 5 696 933 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Valeurs à l'encaissement	92 854	2 091 813	(1 998 959)
Banques créditrices	3 373 362	3 406 297	(32 936)
CCP	14 763	14 427	336
Caisses	246 556	184 395	62 161
Total liquidités et équivalents de liquidités	**3 727 536**	**5 696 933**	**(1 969 397)**

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 34 308 109 DT au 31/12/2012 contre un solde de 39 931 495 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Billets de trésorerie émis	-	11 300 000	(11 300 000)
Banques débitrices	20 451 586	18 504 270	1 947 315
Emprunts bancaires échéances à moins d'un an	12 949 143	9 519 857	3 429 286
Intérêt courus	907 381	607 368	300 013
Total concours bancaires et autres passifs financiers	**34 308 109**	**39 931 495**	**(5 623 386)**

La trésorerie au 31 décembre 2012 s'élève à (16 724 049) DT contre (12 807 338) DT au 31/12/2011. Elle se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Valeurs à l'encaissement	92 854	2 091 813	(1 998 959)
Banques créditrices	3 373 362	3 406 297	(32 936)
CCP	14 763	14 427	336
Caisses	246 556	184 395	62 161
Banques débitrices	(20 451 586)	(18 504 270)	(1 947 315)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**(16 724 049)**	**(12 807 338)**	**(3 916 712)**

Note 12: Capitaux propres

Les capitaux propres sont passés de 37 754 413 DT au 31/12/2011 à 45 679 774 DT au 31/12/2012. Cette variation est détaillée au niveau du tableau suivant :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Réserves pour réinvestissement exonéré	Réserves pour fonds social	Intérêts courus sur fonds social	Actions propres	Autres compléments d'apports	Résultats reportés	Amortissements dérogatoires	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2010	**11 481 250**	**835 000**	**35 718 750**	**2 903 999**	**1 689 659**	**521 771**	**(952 236)**	**2 389 405**	**(5 358 515)**	**52 031**	**4 707 335**	**53 988 447**
- Dons sur fond social					(28 446)							(28 446)
- Intérêts sur fond social						73 900						73 900
- Actions propres							(647 564)					(647 564)
- Résultat de la période									4 707 335		(4 707 335)	-
- Résultat sur cessions actions propres								(85 134)				(85 134)
Résultat de 2011											**(15 546 790)**	**(15 546 790)**
Capitaux propres au 31/12/2011	**11 481 250**	**835 000**	**35 718 750**	**2 903 999**	**1 661 213**	**595 670**	**(1 599 800)**	**2 304 271**	**(651 181)**	**52 031**	**(15 546 790)**	**37 754 413**
- Dons sur fond social					(4 900)							(4 900)
- Intérêts sur fond social						22 503						22 503
- Actions propres							1 381 136					1 381 136
- Résultat de la période									(15 546 790)		15 546 790	-
- Résultat sur cessions actions propres								109 672				109 672
Résultat de 2012											**6 416 951**	**6 416 951**
Capitaux propres au 31/12/2012	**11 481 250**	**835 000**	**35 718 750**	**2 903 999**	**1 656 313**	**618 173**	**(218 664)**	**2 413 943**	**(16 197 971)**	**52 031**	**6 416 951**	**45 679 774**

A- Fonds social :

Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social sont inscrites à l'actif de l'entreprise et le montant utilisé de cette réserve est porté au niveau des notes aux états financiers. Les rémunérations rattachées à ces opérations viennent en augmentation de la réserve pour fonds social.

Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social viennent en déduction de cette réserve et la nature de chaque catégorie d'opérations est portée au niveau des notes aux états financiers.

Libellé	2012	2011
1. Solde au 1er janvier		
-Trésorerie	-	269 537
-Prêts au personnel	2 256 883	1 941 892
Total	**2 256 883**	**2 211 429**
2. Ressources de l'exercice		
-Intérêts de prêts au personnel	22 503	73 900
3. Emplois de l'exercice		
-Aides au personnel non remboursables	(4 900)	(28 446)
4. Solde au 31 Décembre		
-Trésorerie	8 598	-
-Prêts au personnel	2 265 887	2 256 883
Total	**2 274 486**	**2 256 883**
Réserves pour fonds social	**1 656 313**	**1 661 213**
Intérêts sur fonds social	**618 173**	**595 670**
Total	**2 274 486**	**2 256 883**

B- Affectation du résultat de 2011

L'assemblée générale ordinaire réunie le 27 juin 2012 a décidé l'affectation du résultat de l'exercice 2011 dans la rubrique « résultats reportés ».

C- Actions propres

La société a réalisé des opérations de rachat et de vente de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier. Les mouvements des achats et des ventes des actions propres en 2012 se présentent comme suit :

Libellé	Montant	Nombre d'actions
Actions propres au 31 Décembre 2011	1 599 800	12 754
Achats d'actions propres	2 362 720	14 136
Ventes d'actions propres	(3 853 528)	(25 601)
Résultat de cession des actions propres	109 672	
Actions propres au 31 Décembre 2012	**218 664**	**1 289**

D- Résultat par action :

Le résultat de base par action, tel que prévu par la norme comptable générale, et calculé conformément à la norme comptable internationale « IAS 33 Résultat par action », représente le rapport entre le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère de l'exercice 2012 et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires donnant droit aux dividendes en circulation au cours de la même période, s'élève à 2,795 DT et se présente comme suit :

Résultat par action avant split $\frac{\textbf{6 416 951}}{\textbf{2 296 143}}$ **= 2,795 DT**

Résultat par action après split $\frac{\textbf{6 416 951}}{\textbf{11 480 715}}$ **= 0,559 DT**

Note 13 : Emprunts

Les emprunts s'élèvent à 90 607 000 DT au 31/12/2012 contre un solde de 78 556 143 DT au 31/12/2011 et se présentent comme suit:

Libellé	Total brut	Remboursements antérieurs	Remboursements 2012	Échéance à moins d'un an au 31/12/2012	Emprunts non courants au 31/12/2012
Emprunts bancaires	117 000 000	3 924 000	9 519 857	12 949 143	90 607 000
Total des emprunts	**117 000 000**	**3 924 000**	**9 519 857**	**12 949 143**	**90 607 000**

Note 14 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 2 478 040 DT au 31/12/2012 contre un solde de 2 848 400 DT au 31/12/2011. Les mouvements des provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2011	Dotation	Reprise	Solde au 31/12/2012
Provisions pour risques et charges	2 848 400	349 471	719 830	2 478 040
Total des provisions pour risques et charges	**2 848 400**	**349 471**	**719 830**	**2 478 040**

Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 101 187 583 DT au 31/12/2012 contre un solde de 99 623 453 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Fournisseurs d'exploitation et d'immobilisations	34 417 055	44 313 635	(9 896 580)
Fournisseurs effets à payer	60 347 125	47 578 828	12 768 297
Factures non parvenues	6 423 403	7 730 991	(1 307 587)
Total des fournisseurs	**101 187 583**	**99 623 453**	**1 564 130**

Note 16 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 15 671 018 DT au 31/12/2012 contre un solde de 13 182 701 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Clients avances sur achats	357 213	466 293	(109 080)
Rémunérations dues	87 005	67 362	19 643
Personnels cession sur salaire	4 968	571	4 397
Dettes provisionnées sur congés payés	7 391 888	4 930 468	2 461 420
Etat, impôts et taxes	13 292	1 673 662	(1 660 370)
TVA. Etat, impôts et taxes	117 662	-	117 662
CNSS	2 166 096	1 965 665	200 431
Dettes aux sociétés du groupe	-	364 291	(364 291)
Autres créditeurs divers	1 047 531	48 865	998 666
Charges à payer	3 368 782	2 783 417	585 365
Actionnaires dividendes à payer	48 623	48 623	-
Produits constatés d'avance	1 067 958	833 485	234 473
Total des autres passifs courants	**15 671 018**	**13 182 701**	**2 488 317**

Notes sur les comptes de l'état de résultat

Note 17 : Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice 2012 s'élèvent à 497 695 278 DT contre 347 764 436 DT en 2011, soit une augmentation de 149 930 842 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Vente de marchandises	480 955 887	335 305 163	145 650 724
Autres produits d'exploitation (a)	16 739 391	12 459 273	4 280 118
Total des produits d'exploitation	**497 695 278**	**347 764 436**	**149 930 842**

(a) : Les autres produits d'exploitation se présentent comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Participation fournisseurs aux Budgets Marketing	13 592 233	9 610 382	3 981 851
Reprise sur dotations aux provisions	1 308 489	1 617 572	(309 083)
Locations diverses	227 247	69 670	157 577
Facturation des charges communes	1 584 000	1 113 959	470 040
Facturation du produit de formation CIDES	25 893	36 000	(10 107)
Autres produits divers liés à une modification comptable	1 530	11 690	(10 160)
Total des autres produits d'exploitation	**16 739 391**	**12 459 273**	**4 280 118**

Note 18 : Achats de marchandises vendues

Les achats de marchandises vendues de l'exercice 2012 s'élèvent à 400 023 223 DT contre 282 835 759 DT en 2011, soit une augmentation de 117 187 464 DT.

Note 19: Charges du personnel

Les charges du personnel de l'exercice 2012 s'élèvent à 37 083 867 DT contre 33 521 138 DT en 2011, soit une augmentation de 3 562 729 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Salaires et compléments de salaire	32 064 781	29 456 009	2 608 772
Charges patronales	4 615 926	3 784 469	831 458
Autres charges sociales	403 160	280 660	122 500
Total des charges du personnel	**37 083 867**	**33 521 138**	**3 562 729**

Note 20: Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice 2012 s'élèvent à 14 606 542 DT contre 14 695 195 DT en 2011, soit une baisse de 88 653 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Dotation aux amortissements	10 410 228	6 222 506	4 187 722
Dotation aux provisions pour risques et charges	349 471	2 231 953	(1 882 482)
Dotation aux provisions des comptes débiteurs	1 195 964	1 146 589	49 375
Dotation aux provisions des stocks	1 218 862	2 226 918	(1 008 056)
Résorption des charges à répartir	934 188	2 058 072	(1 123 884)
Provision pour dépréciation des comptes clients	497 829	809 158	(311 329)
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	**14 606 542**	**14 695 195**	**(88 653)**

Note 21: Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2012 s'élèvent à 35 005 849DT contre 29 041 972 DT en 2011, soit une augmentation de 5 963 877 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Achats non stockes de matières & fournitures	6 791 590	5 516 852	1 274 738
Loyers du siège et autres locaux	3 447 475	2 973 056	474 419
Entretien et réparations	1 996 916	1 982 029	14 887
Primes d'assurance	592 281	448 868	143 413
Autres charges liées à une modification comptable	1 637	11 227	(9 590)
Personnels extérieurs à l'entreprise	5 682 882	5 468 679	214 203
Rémunérations d'intermédiaires	1 144 185	639 597	504 588
Publicités, publications et relations publiques	6 221 792	4 706 486	1 515 306
Transport sur achats	5 040 128	3 163 255	1 876 873
Transport du personnel	901 347	666 679	234 668
Déplacements missions et réceptions	549 454	613 148	(63 694)
Frais postaux et télécommunications	1 194 122	1 266 596	(72 475)
Services Bancaires et assimilés	435 013	700 086	(265 073)
Autres Services ext. liés à une modification comptable	-	2 997	(2 997)
Charges diverses ordinaires	184 847	147 798	37 049
Autres impôts, taxes et versements .assimilés	822 183	734 620	87 562
Total des autres charges d'exploitation	**35 005 849**	**29 041 972**	**5 963 877**

Note 22: Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2012 s'élèvent à 4 324 798 DT contre 3 841 196 DT en 2011, soit une augmentation de 483 602 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Charges d'intérêts	5 809 376	5 111 594	697 782
Perte de change	87 796	18 854	68 941
Total des charges financières	**5 897 172**	**5 130 448**	**766 724**
Revenu des autres créances	1 270 475	1 175 453	95 023
Gain de change	29 118	11 066	18 052
Intérêts des comptes créditeurs	272 781	102 734	170 047
Total des produits financiers	**1 572 374**	**1 289 252**	**283 122**
Total des charges financières nettes	**4 324 798**	**3 841 196**	**483 602**

Note 23: Produits des placements

Les produits de placements de l'exercice 2012 s'élèvent à 725 704 DT contre 1 403 679 DT en 2011, soit une baisse de 677 976 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Produits des placements	686 824	1 367 315	(680 491)
Moins values réalisées sur actions cotées	-	(8 044)	8 044
Moins values latentes sur actions cotées	-	(3 016)	3 016
Plus values réalisées sur actions cotées	37 746	47 424	(9 679)
Plus values latentes sur actions cotées	1 134	-	1 134
Total des produits des placements	**725 704**	**1 403 679**	**(677 976)**

Note 24: Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2012 s'élèvent à 1 249 272 DT contre 1 151 241 DT en 2011, soit une augmentation de 98 031 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Plus values sur cession d'immobilisations	286 962	182 368	104 594
Gains sur TR	187 764	475 483	(287 719)
Gains non récurrents	774 546	493 390	281 156
Total des autres gains ordinaires	**1 249 272**	**1 151 241**	**98 031**

Note N° 25 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2012 s'élèvent à 1 679 319 DT contre 1 495 900 DT en 2011, soit une augmentation de 183 419 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
CNSS personnel partant	823 076	805 430	17 645
Moins values sur cession d'immobilisations	300 690	9 033	291 657
Pertes non récurrentes	415 481	681 437	(265 956)
Autres pertes ordinaires liées à une modification comptable	140 073	-	140 073
Total des autres pertes ordinaires	**1 679 319**	**1 495 900**	**183 419**

Note N° 26 : Impôt Sur Les Sociétés

L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2012 est calculé sur la base du minimum d'impôts (0.1% du chiffre d'affaires soit 529 705 DT.

Note 27: Note sur les engagements hors bilan

1. La Société a contracté en 2009 un crédit à moyen terme de 37 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 46 495 822 DT, la société a donné en nantissement 24 997 actions BHM. Le remboursement en principal de cet emprunt a commencé le 30/05/2011 et les intérêts non encore échus au 31/12/2012 s'élèvent à 3 299 891 DT.

2. La Société a contracté en 2010 un crédit à moyen terme de 15 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 18 319 330 DT, la société a donné en nantissement une liste du matériel pour la valeur équivalente de l'emprunt. Le remboursement en principal de cet emprunt a commencé le 30/04/2012 et les intérêts non encore échus au 31/12/2012 s'élèvent à 1 400 890 DT.

3. La société a contracté en 2010 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 25 170 941 DT. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/05/2012 et les intérêts non encore échus au 31/12/2012 s'élèvent à 2 422 510 DT.

4. La société a contracté en 2011 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 25 240 688 DT, la société a donné en nantissement une liste des matériels installés dans 20 points de vente pour l'équivalent de la valeur de l'emprunt. Le remboursement en principal du crédit commencera le 11/07/2013 et les intérêts non encore échus au 31/12/2012 s'élèvent à 3 274 065 DT.

5. La société a contracté en 2012 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans dont 2 années de grâce. Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1er est de 8 000 000 DT débloqué le 17/05/2012 et le 2ème est de

2 000 000 DT débloqué le 29/11/2012. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 375 149 DT, la société a donné en nantissement une liste des matériels. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/07/2014 pour le 1er échéancier et le 31/01/2015 pour le 2ème et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2012 s'élèvent à 2 109 750 DT.

6. La société a contracté en 2012 un crédit à moyen terme de 15 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 18 782 542 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/09/2014 et les intérêts non encore échus au 31/12/2012 s'élèvent à 3 570 751 DT.

7. Les lettres de crédits émises en 2012, échues en 2013 et dont les dossiers d'importations y afférents ont été comptabilisées en 2013 sont de l'ordre de 84 120 DT.

Note 28: Note sur les parties liées

- La Société Centrale Magasin Général a loué des fonds de commerce à la Société Magasin Général pour un loyer annuel hors taxes de 150.000 DT.

1. **Opérations réalisées avec la CMG (Filiale de SMG)**

- La Société Centrale Magasin Général a loué des fonds de commerce à la Société Magasin Général pour un loyer annuel hors taxes de 150.000 DT.

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2012 un produit hors taxes de 24 000 DT au titre des frais annuels d'assistance technique effectués au profit de la société Centrale Magasin Général.

- Les intérêts sur compte courant facturés par la SMG à la CMG au cours de 2012 sont de l'ordre de 250 572 DT.

- La Société Centrale Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2012 à la Société Magasin Général des frais logistiques pour un montant hors taxes de 4 686 578 DT.

- Au cours de l'exercice 2012, la Société Centrale Magasin Général a effectué des opérations d'achats de marchandises auprès de la société Magasin Général d'un montant hors taxes de 16 709 DT et moyennant un taux de marge de 2%.

- Les ventes de la Société Central Magasin Général à la société Magasin Général au cours de l'exercice 2012 s'élèvent à 73 660 DT hors taxes.

- La société Magasin Général a vendu au cours de l'exercice 2012 à la Société Centrale Magasin Général des équipements informatiques pour une valeur de 23 604 DT hors taxes.

- La société Magasin Général a vendu au cours de l'exercice 2012 du matériel de transport d'un montant de 27 500 DT hors taxe au profit de la société Centrale Magasin Général.

2. **Opérations réalisées avec l'Immobilière Magasin Général (Filiale de SMG)**

- Au cours de l'exercice 2012, la Société l'Immobilière Magasin Général a réalisé au profit de la Société Magasin Général des prestations de pilotage, études et suivi des travaux de rénovation des magasins pour un montant hors taxes de 2 105 834 DT, dont 413 661 DT ont été facturés en 2013.

- La société l'Immobilière Magasin Général a loué le magasin MANAR à la Société Magasin Général pour un loyer annuel hors taxes de 14.000 DT.

- La société l'Immobilière Magasin Général a loué le magasin BIZERTE à la Société Magasin Général à partir du mois de Février 2012 pour un loyer annuel hors taxes de 140.000 DT, la quotte-part constatée en 2012 est de 122 500 DT.

-La société magasin général a constaté au cours de l'exercice 2012 un produit hors taxes de 96 000 DT relatif à la quote-part de la société l'Immobilière Magasin Général dans les charges communes des deux exercices 2011 et 2012.

3. **Opérations réalisées avec BHM (Filiale de SMG)**

- La Société Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2012 à la société BHM sa quote-part dans les charges communes de l'exercice qui s'élève à 858 000 DT hors taxes.

- Au cours de l'exercice 2012, la Société Magasin Général a effectué des opérations d'achats de marchandises auprès de la société BHM d'un montant hors taxes de 448 961 DT et moyennant un taux de marge de 2%.

- Au cours de l'exercice 2012, la Société Magasin Général a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 1 068 291 DT avec la société BHM au titre des ventes de marchandises et moyennant un taux de marge de 2%.

4. Opérations réalisées avec BHM Distribution (Filiale de BHM)

- La Société Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2012 à la société BHM Distribution sa quote-part dans les charges communes de l'exercice qui s'élève à 702 000 DT hors taxes.

- Au cours de l'exercice 2012, la Société Magasin Général a effectué des opérations d'achats de marchandises auprès de la société BHM Distribution d'un montant hors taxes de 106 193 DT et moyennant un taux de marge de 2%.

- Au cours de l'exercice 2012, la Société Magasin Général a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 12 277 871 DT avec la société BHM Distribution au titre des ventes de marchandises et moyennant un taux de marge de 2%.

Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Président Directeur Général :

Le conseil d'administration du 21 mai 2010 a renouvelé le mandat du Président Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 2 janvier 2009. Au titre de l'exercice 2012, le Président Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 378 780 DT et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents.

- Directeurs Généraux Adjoints :

a) L'ancien directeur général adjoint dont le mandat a pris fin le 31/03/2012 et dont la rémunération a été fixée par le conseil d'administration du 08 Février 2010, a perçu au cours de l'exercice 2012 un salaire brut de 153 152 DT.

b) Le nouveau DGA, nommé par Le conseil d'administration du 15 Juillet 2011, et dont la rémunération a été fixée par le Président du Conseil, a perçu au cours de l'exercice 2012 un salaire brut de 69 432 DT et il a bénéficié en outre d'une voiture de fonction, de la prise en charge par la société des tous les frais et dépenses y afférent et d'une allocation téléphonique.

-Les administrateurs :

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

Les obligations et engagements de la société « Société Magasin général S.A », envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2012, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

Montants bruts en Dinars, y compris les charges sociales	Président Directeur Général		Ancien Directeur Général Adjoint		Nouveau Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice
Avantages à court terme	-	378 780	-	153 152	-	69 432	-	50 000

Note N° 29 : Note sur les événements postérieurs à la date de clôtures

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 29 Mai 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Rapport Général des commissaires aux comptes
États financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2012

Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général S.A,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 20 Mai 2010, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la « Société Magasin Général S.A» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la « Société Magasin Général S.A», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des

principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 45 679 774 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 6 416 951 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises Tunisiennes, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

Comme il est indiqué dans la Note 9 aux états financiers, les produits à recevoir incluent un montant de 6,3 millions de dinars représentant le reliquat des indemnités d'assurance à recevoir au titre des pertes d'exploitation subies au cours du premier semestre 2011. Ces indemnités ont été estimées par la direction et comptabilisées pour 8,3 millions de dinars. La société n'a encaissé jusqu'au 31 décembre 2012 qu'un montant de 2 millions de dinars.

Compte tenu des informations disponibles et de l'avancement des procédures en cours, nous n'avons pas d'éléments probants suffisants nous permettant de nous assurer de la réalité et de la mesure correcte du montant restant à encaisser s'élevant à 6,3 millions de dinars.

A notre avis, et sous réserve de l'incidence éventuelle du point développé dans le paragraphe précédent, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Société Magasin Général, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 Juin 2013

Les Co-commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG
Anis LAADHAR

Horwath ACF
Noureddine BEN ARBIA

Rapport Spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 Décembre 2012

Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général S.A,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

A. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 15 février 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2010, a approuvé la conclusion d'emprunt à moyen terme pour un montant global de Quarante millions de dinars autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 15 février 2010 pour financer les actions afférentes à la réalisation du programme d'investissement. Dans le cadre de cette autorisation, la Société Magasin Général a obtenu au cours de l'exercice 2010, deux emprunts auprès de l'Amen Bank et la BIAT pour des montants respectifs de Vingt millions de dinars et Quinze millions de dinars.

B. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 17 mars 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2012, a approuvé la conclusion d'emprunt à moyen terme pour un montant de Vingt millions de dinars autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 17 mars 2011 pour financer les actions afférentes à la réalisation du programme d'investissement. Dans le cadre de cette autorisation, la Société Magasin Général a obtenu au cours de l'exercice 2011, un emprunt auprès de l'UBCI pour un montant de Vingt millions de dinars.

II. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2012

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

A. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 17 mai 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2012, a approuvé la conclusion d'emprunt à moyen terme pour un montant global de Vingt Cinq millions de dinars autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 17 mai 2012 pour financer les actions afférentes à la réalisation du programme d'investissement. Dans le cadre de cette autorisation, la Société Magasin Général a obtenu au cours de l'exercice 2012, deux emprunts auprès de la BNA et de la BIAT pour des montants respectifs de dix millions de dinars et Quinze millions de dinars.

B. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 18 mai 2013

1. Opérations réalisées avec la CMG (Filiale de SMG)

- La Société Centrale Magasin Général a loué des fonds de commerce à la Société Magasin Général pour un loyer annuel hors taxes de 150.000 DT.

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2012 un produit hors taxes de 24 000 DT au titre des frais annuels d'assistance technique effectués au profit de la société Centrale Magasin Général.

- Les intérêts sur compte courant facturés par la SMG à la CMG au cours de 2012 sont de l'ordre de 250 572 DT.

- La Société Centrale Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2012 à la Société Magasin Général des frais logistiques pour un montant hors taxes de 4 686 578 DT.

- Au cours de l'exercice 2012, la Société Centrale Magasin Général a effectué des opérations d'achats de marchandises auprès de la société Magasin Général d'un montant hors taxes de 16 709 DT et moyennant un taux de marge de 2%.

- Les ventes de la Société Central Magasin Général à la société Magasin Général au cours de l'exercice 2012 s'élèvent à 73 660 DT hors taxes.

- La société Magasin Général a vendu au cours de l'exercice 2012 à la Société Centrale Magasin Général des équipements informatiques pour une valeur de 23 604 DT hors taxes.

- La société Magasin Général a vendu au cours de l'exercice 2012 du matériel de transport d'un montant de 27 500 DT hors taxe au profit de la société Centrale Magasin Général.

2. Opérations réalisées avec l'Immobilière Magasin Général (Filiale de SMG)

- Au cours de l'exercice 2012, la Société l'Immobilière Magasin Général a réalisé au profit de la Société Magasin Général des prestations de pilotage, études et suivi des travaux de rénovation des magasins pour un montant hors taxes de 2 105 834 DT, dont 413 661 DT ont été facturés en 2013.

- La société l'Immobilière Magasin Général a loué le magasin MANAR à la Société Magasin Général pour un loyer annuel hors taxes de 14.000 DT.

- La société l'Immobilière Magasin Général a loué le magasin BIZERTE à la Société Magasin Général à partir du mois de Février 2012 pour un loyer annuel hors taxes de 140.000 DT, la quotte-part constatée en 2012 est de 122 500 DT.

-La société magasin général a constaté au cours de l'exercice 2012 un produit hors taxes de 96 000 DT relatif à la quote-part de la société l'Immobilière Magasin Général dans les charges communes des deux exercices 2011 et 2012.

3. Opérations réalisées avec BHM (Filiale de SMG)

- La Société Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2012 à la société BHM sa quote-part dans les charges communes de l'exercice qui s'élève à 858 000 DT hors taxes.

- Au cours de l'exercice 2012, la Société Magasin Général a effectué des opérations d'achats de marchandises auprès de la société BHM d'un montant hors taxes de 448 961 DT et moyennant un taux de marge de 2%.

- Au cours de l'exercice 2012, la Société Magasin Général a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 1 068 291 DT avec la société BHM au titre des ventes de marchandises et moyennant un taux de marge de 2%.

4. Opérations réalisées avec BHM Distribution (Filiale de BHM)

- La Société Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2012 à la société BHM Distribution sa quote-part dans les charges communes de l'exercice qui s'élève à 702 000 DT hors taxes.

- Au cours de l'exercice 2012, la Société Magasin Général a effectué des opérations d'achats de marchandises auprès de la société BHM Distribution d'un montant hors taxes de 106 193 DT et moyennant un taux de marge de 2%.

- Au cours de l'exercice 2012, la Société Magasin Général a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 12 277 871 DT avec la société BHM Distribution au titre des ventes de marchandises et moyennant un taux de marge de 2%.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- **Président Directeur Général :**

Le conseil d'administration du 21 mai 2010 a renouvelé le mandat du Président Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 2 janvier 2009. Au titre de l'exercice 2012, le Président Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 378 780 DT et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents.

- **Directeurs Généraux Adjoints :**

a) L'ancien directeur général adjoint dont le mandat a pris fin le 31 mars 2012 et dont la rémunération a été fixée par le conseil d'administration du 08 Février 2010, a perçu au cours de l'exercice 2012 un salaire brut de 153 152 DT.

b) Le nouveau DGA, nommé par Le conseil d'administration du 15 Juillet 2011, et dont la rémunération a été fixée par le Président du Conseil, a perçu au cours de l'exercice 2012 un salaire brut de 69 432 DT et il a bénéficié en outre d'une voiture de fonction, de la prise en charge par la société des tous les frais et dépenses y afférent et d'une allocation téléphonique.

-**Les administrateurs :**

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

Les obligations et engagements de la société « Société Magasin général S.A », envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2012, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Président Directeur Général		Ancien Directeur Général Adjoint		Nouveau Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice
Avantages à court terme	**-**	**378 780**	**-**	**153 152**	**-**	**69 432**	**-**	**50 000**

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 10 Juin 2013

Les Co-commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG
Anis LAADHAR

Horwath ACF
Noureddine BEN ARBIA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

La société tunisienne des industries de pneumatiques « STIP » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 21 juin 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : **Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF & Mr Mohamed Neji HERGLI.**

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Actifs	Notes	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		8 413 106	8 382 594
- Amortissements		(7 740 372)	(7 195 684)
	III.1.	***672 734***	***1 186 910***
Immobilisations corporelles		174 594 785	173 185 087
- Amortissements		(151 768 409)	(143 724 015)
	III.1.	***22 826 375***	***29 461 072***
Immobilisations financières		10 695 450	10 661 378
- Provisions		(5 012 669)	(5 871 328)
	III.2.	***5 682 781***	***4 790 050***
Total des actifs immobilisés		**29 181 891**	**35 438 032**
Total des actifs non courants		**29 181 891**	**35 438 032**
Actifs courants			
Stocks		30 790 882	43 388 037
- Provisions		(1 065 341)	(953 047)
	III.3.	***29 725 541***	***42 434 990***
Clients et comptes rattachés		23 540 004	28 204 955
- Provisions		(15 498 870)	(13 065 448)
	III.4.	***8 041 133***	***15 139 507***
Autres actifs courants	**III.5.**	10 885 572	9 376 602
- Provisions		(1 041 154)	(816 145)
		9 844 419	***8 560 457***
Placements et autres actifs financiers	**III.6.**	3 363 809	3 561 331
- Provisions		-	(201 531)
		3 363 809	***3 359 800***
Liquidités et équivalents de liquidités	**III.7.**	15 948 724	8 992 338
Total des actifs courants		**66 923 627**	**78 487 091**
Total des actifs		**96 105 517**	**113 925 124**

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Capitaux propres et passifs	Notes	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
Capitaux propres			
Capital social		12 623 472	12 623 472
Réserves légales		2 419 912	2 419 912
Réserves spéciales		2 603 050	2 603 050
Actions propres		(325 774)	(325 774)
Autres capitaux propres		7 775 052	7 765 564
Résultats reportés		(132 308 979)	(117 748 243)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		**(107 213 266)**	**(92 662 019)**
Résultat de l'exercice		(19 311 551)	(14 560 736)
Total des capitaux propres	**III.8.**	**(126 524 817)**	**(107 222 754)**
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	**III.9.**	38 828 760	20 786 522
Autres passifs non courants	**III.10.**	971 313	844 649
Provisions pour risques et charges	**III.11.**	1 065 765	308 964
Total des passifs non courants		**40 865 838**	**21 940 135**
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	**III.12.**	8 373 396	13 437 473
Autres passifs courants	**III.13.**	33 726 913	26 937 424
Concours bancaires et autres passifs financiers	**III.14.**	139 664 187	158 832 846
Total des passifs courants		**181 764 497**	**199 207 743**
Total des passifs		**222 630 334**	**221 147 878**
Total des capitaux propres et des passifs		**96 105 517**	**113 925 124**

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

Etat de résultat

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période de 12 mois close le 31/12/2012	Période de 12 mois close le 31/12/2011
Produits d'exploitation			
Revenus	**III.15.**	98 538 402	101 947 007
Autres produits d'exploitation	**III.16.**	254 034	250 043
Total des produits d'exploitation		**98 792 436**	**102 197 051**
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et des encours		6 586 669	(7 340 582)
Achats d'approvisionnements consommés	**III.17.**	66 350 843	83 317 253
Charges de personnel	**III.18.**	21 924 915	20 634 860
Dotations aux amortissements et aux provisions	**III.19.**	8 292 177	6 043 687
Autres charges d'exploitation	**III.20.**	3 777 948	3 998 287
Total des charges d'exploitation		**106 932 553**	**106 653 505**
Résultat d'exploitation		**(8 140 116)**	**(4 456 454)**
Charges financières nettes	**III.21.**	(11 779 635)	(10 094 272)
Produits des placements	**III.22.**	333 492	-
Autres gains ordinaires	**III.23.**	375 398	103 624
Autres pertes ordinaires	**III.24.**	(26 988)	(48 103)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		**(19 237 849)**	**(14 495 205)**
Impôt sur les bénéfices		73 702	65 531
Résultat des activités ordinaires après impôt		**(19 311 551)**	**(14 560 736)**
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		**(19 311 551)**	**(14 560 736)**
Résultat net de la période		**(19 311 551)**	**(14 560 736)**
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)			-
Résultat après modification comptable		**(19 311 551)**	**(14 560 736)**

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période de 12 mois close le 31/12/2012	Période de 12 mois close le 31/12/2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		(19 311 551)	(14 560 736)
Ajustements pour:			
- Amortissements et provisions		8 292 177	6 043 687
- Variation des :			
Stocks		12 597 155	(8 150 807)
Créances		4 664 951	1 808 590
Autres actifs courants		(1 508 971)	513 294
Placements et autres actifs financiers		89 854	415 409
Fournisseurs et autres dettes		9 456 336	9 905 448
- Transfert de charges		(362 740)	400 572
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		**13 917 211**	**(3 624 542)**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 543 846)	(1 086 721)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(34 072)	(4 308)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		**(1 577 919)**	**(1 091 029)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(114 053)	(114 053)
Encaissements provenant des emprunts		74 793 058	48 492 872
Encaissements provenant des subventions		25 000	-
Remboursement d'emprunts		(73 909 393)	(43 218 944)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement		**794 612**	**5 159 875**
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		16 466	8 786
Variation de trésorerie		**13 150 370**	**453 090**
Trésorerie au début de l'exercice		(38 963 116)	(39 416 206)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**III.25.**	**(25 812 746)**	**(38 963 116)**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La STIP est une société anonyme, créée le 21 Juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 décembre 2003 à 42 078 240 DT.

A la date du 30 Juin 2008, le capital social a été réduit pour un montant de 29 454 768 DT rapportant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT. Par la même Assemblée Générale Extraordinaire, une augmentation du capital non suivie d'effet pour le montant de 42 078 240 DT (émission de 14 026 080 nouvelles actions) a été prononcée.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation Tunisienne, ainsi que les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 octobre 2001, a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant 10% du capital social.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

II.2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

La STIP a accusé une perte nette de 19 311 551 pour l'exercice clos au 31 décembre 2012, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 126 524 817 Dinars.

Le passif exigible était, au 31 décembre 2012, supérieur de 114 840 870 Dinars à l'actif circulant et le passif total supérieur de 126 524 817 au total de l'actif, soit 132.836.553 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une assemblée générale extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2012 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2012, supérieur de 114.840.870 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 126.524.817 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, et en dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de

la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Suite à la révolution, la Direction Générale de la société à entamé l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays après la révolution et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec cinq banques privées et continue à négocier avec les autres banques concernées pour le traitement de ses engagements.

Un conseil interministériel s'est tenu le 8 octobre 2012 pour étudier la situation de la STIP et a recommandé certaines actions visant le financement des achats de matières premières à temps et l'établissement d'un business plan qui adopte le principe de l'augmentation du capital par un investisseur stratégique qui garantit la continuité de l'activité.

Deux réunions ont été également tenues, le 7 janvier 2013 et le 13 février 2013, au siège de la Direction Générale de la Privatisation, en présence de représentants des deux banques publiques concernées par l'opération d'assainissement financier proposée par la STIP.
Cette situation est due à des facteurs endogènes et surtout exogènes ayant affecté la compétitivité commerciale, la performance économique et l'équilibre financier de la société.

Faute de concrétisation de la restructuration financière envisagée, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

Nonobstant les incertitudes précitées, les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la STIP sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit:

Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputés directement au résultat conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	33%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Know How	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	5%

La société a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 705 346 DT, inscrite parmi les capitaux propres.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux
Matériels et outillages industriels	20%
Constructions	2,5% à 5%

Stocks

Les stocks sont composés des stocks de matières premières, de matières consommables, de pièces de rechanges, de produits en cours et de produits finis.

Les stocks de matières premières, de matières consommables, de produits en cours et de produits finis sont valorisés conformément au paragraphe 43 de la norme comptable NC 04 relative aux stocks, au coût d'achat ou au coût de production déterminé sur la base de coûts standards calculés au début de l'année sur la base des prévisions budgétaires et ce dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative au coût global réel des stocks pendant la période considérée.

Le coût réel est systématiquement calculé, en fin de période, puis comparé au coût standard au titre des périodes caractérisées par des hausses inattendues des prix des matières et/ou des cours de change ou des évolutions anormales des autres coûts de production. Durant ces périodes, l'appréciation du caractère significatif ou non de l'écart résultant de la comparaison entre les deux coûts (réel et standard) détermine lequel des deux coûts servirait à la valorisation des dits stocks.

Le coût réel d'achat ou de production des stocks comprend :

- Pour les stocks de matières premières et de matières consommables, le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés,
- Pour les stocks d'en cours de production et de produits finis, le coût d'achat des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production. Lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production, les frais généraux fixes de production tels que les charges

d'amortissement des bâtiments et équipements industriels et les frais de gestion et d'administration de la production sont imputés au coût de production à hauteur du niveau réel de production à la capacité normale de production (la méthode de l'imputation rationnelle).

Le stock de pièces de rechange est valorisé au coût réel d'achat en utilisant la méthode du coût moyen pondéré après chaque entrée.

En matière de provision sur stocks de produits finis, il est procédé, pour le stock de pneus destinés à l'exportation (essentiellement agricoles), dont la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production, à la constitution d'une provision pour dépréciation égale à la différence.

Emprunts

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

III. Notes explicatives des états financiers *(Montants en Dinar Tunisien)*

III.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 23 499 109 Dinars contre 30 647 982 Dinars au 31 Décembre 2011. La variation des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

Désignation	Valeur Brute					Amortissements				VCN
	31/12/2011	*Acquisitions*	*Transferts*	*Cessions*	*31/12/2012*	*31/12/2011*	*Dotation 2012*	*Régularisation*	*31/12/2012*	
Immobilisations incorporelles										
- Know How	7 004 062	-	-	-	7 004 062	(6 036 620)	(483 721)	-	(6 520 341)	483 721
- Logiciels	595 644	30 512	20 191	-	646 347	(587 041)	(22 832)	-	(609 873)	36 474
- Fonds commercial	762 697	-	-	-	762 697	(572 023)	(38 135)	-	(610 158)	152 539
- En cours	20 191	-	(20 191)	-	-					-
Total des immobilisations incorporelles	*8 382 594*	*30 512*	*-*	*-*	*8 413 106*	*(7 195 684)*	*(544 688)*	*-*	*(7 740 372)*	*672 734*
Immobilisations corporelles										
- Terrains	1 368 098	-	-	-	1 368 098	-			-	1 368 098
- Constructions	24 892 371	-	-	-	24 892 371	(14 715 583)	(839 803)	-	(15 555 386)	9 336 984
- Constructions réévaluées	870 029	-	-	-	870 029	(556 891)	(14 320)	-	(571 211)	298 819
- Agenc., aménag. des constructions	3 224 929	116 625	-	-	3 341 554	(2 866 428)	(116 653)	-	(2 983 081)	358 474
- Matériel & outillages industriels	100 464 298	773 303	236 702	(18 435)	101 455 869	(84 157 795)	(6 984 727)	18 435	(91 124 087)	10 331 782
- Matériel & outil. industriels réévalués	37 599 389	-	-	-	37 599 389	(37 599 389)	-	-	(37 599 389)	-
- Matériel de transport	1 766 533	70 162	-	(30 989)	1 805 706	(1 519 853)	(68 567)	30 989	(1 557 431)	248 275
- Matériel informatique	1 122 718	27 640	-	-	1 150 358	(1 019 381)	(25 859)	-	(1 045 240)	105 118
- Agencement, Aménag. & Installations	1 027 202	29 236	11 450	(5 230)	1 062 747	(885 633)	(40 864)	5 100	(921 397)	141 351
- Equipement de bureau	437 427	6 117	-	(760)	442 784	(403 062)	(8 885)	760	(411 187)	31 597
- En cours	412 091	558 564	(364 777)	-	605 878					605 878
Total des immobilisations corporelles	*173 185 087*	*1 465 112*	*-*	*(55 414)*	*174 594 785*	*(143 724 015)*	*(8 099 678)*	*55 284*	*(151 768 409)*	*22 826 375*
Total	**181 567 681**	**1 495 624**	**-**	**(55 414)**	**183 007 891**	**(150 919 699)**	**(8 644 366)**	**55 284**	**(159 508 781)**	**23 499 109**

III.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières nettes des provisions s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 5 682 781 Dinars contre 4 790 050 Dinars au 31 Décembre 2011. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Titres de participation SOMACOP	5 596 850	5 596 850
Titres de participation SMTP	4 508 355	4 508 355
Dépôts et cautionnements versés	426 868	419 880
Prêts au personnel	163 377	136 293
Total brut	**10 695 450**	**10 661 378**
Provision pour dépréciation des titres SOMACOP	5 012 669	5 275 547
Provision pour dépréciation des titres SMTP	-	595 780
Total net	**5 682 781**	**4 790 050**

III.3. STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 29 725 541 Dinars contre 42 434 990 Dinars au 31 Décembre 2011 et se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Matières premières	8 125 447	14 138 728
Produits finis	11 052 880	17 183 068
En-cours de productions de biens	3 037 957	3 494 437
Pièces de rechange et autres approvisionnements	8 574 599	8 571 803
Total brut	**30 790 882**	**43 388 037**
Provision pour dépréciation des MP	-	8 373
Provision pour dépréciation des produits finis	265 341	144 674
Provision pour dépréciation des en-cours	-	-
Provisions pour dépréciation des PDR	800 000	800 000
Total net	**29 725 541**	**42 434 990**

III.4. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 8 041 133 Dinars contre 15 139 507 Dinars au 31 Décembre 2011. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Clients ordinaires	7 598 147	14 986 494
Clients, effets à recevoir	-	108 309
Clients douteux	15 941 857	13 110 152
Total brut	**23 540 004**	**28 204 955**
Provision pour dépréciation des clients douteux	15 498 870	13 065 448
Total net	**8 041 133**	**15 139 507**

Les clients ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Clients locaux	(5 043 626)	(417 022)
Clients étrangers	12 641 773	15 403 516
Total	**7 598 147**	**14 986 494**

III.5. AUTRES ACTIFS COURANTS

La valeur nette des autres actifs courants s'élève au 31 Décembre 2012 à 9 844 419 Dinars contre 8 560 457 Dinars au 31 Décembre 2011. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Fournisseurs débiteurs	1 270 643	896 241
Personnel	88 072	70 267
Etat, impôts sur les sociétés à reporter	3 348 094	2 790 060
TVA récupérable	157 428	204 226
Etat, TFP à reporter	467 666	538 384
Etat, avances en douanes	197 465	232 792
Etat, Rappel d'Impôts	364 315	364 315
Société du groupe SOMACOP	3 064 729	2 855 528
Société du groupe SMTP	1 534 838	1 048 155
Charges constatées d'avance	325 866	373 671
Produits à recevoir	66 458	2 542
Débiteurs divers	-	420
Total brut	**10 885 572**	**9 376 602**
Provision pour dépréciation des AAC	1 041 154	816 145
Total net	**9 844 419**	**8 560 457**

III.6. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers nets s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 3 363 809 Dinars contre 3 359 800 Dinars au 31 Décembre 2011. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Régies d'avances et accréditifs (supérieurs à 3 mois)	3 306 731	3 504 253
Blocage Saisie Arrêt	57 078	57 078
Total brut	**3 363 809**	**3 561 331**
Provision pour dépréciation des actifs financiers	-	201 531
Total net	**3 363 809**	**3 359 800**

III.7. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 15 948 724 Dinars contre 8 992 338 Dinars au 31 Décembre 2011. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Chèques à l'encaissement	15 302 458	7 861 618
Banques	348 770	149 603
Caisses	83 496	11 392
Régies d'avances et accréditifs (inférieurs à 3 mois)	214 000	969 725
Total	**15 948 724**	**8 992 338**

III.8. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres ont passé de (107 222 754 Dinars) au 31/12/2011 à (126 524 817 Dinars) au 31/12/2012.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit:

Désignation	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinv exonéré	Réserve spéciale	Actions propres *	Réserve de réévaluation	Subvention d'investissement	Résultats Reportés	Amortissements Différés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2010	**12 623 472**	**2 419 912**	**1 903 050**	**700 000**	**(325 774)**	**7 705 346**	**80 313**	**(32 977 465)**	**(69 601 734)**	**(15 169 044)**	**(92 641 923)**
Affectation du résultat de l'exercice 2010 suivant décision de l'AGO du 29/6/2011								(5 870 758)	(9 298 286)	15 169 044	**-**
Subventions d'invt inscrites au résultat							(20 095)				**(20 095)**
Résultat net de l'exercice 2011										(14 560 736)	**(14 560 736)**
Solde au 31 Décembre 2011	**12 623 472**	**2 419 912**	**1 903 050**	**700 000**	**(325 774)**	**7 705 346**	**60 218**	**(38 848 223)**	**(78 900 020)**	**(14 560 736)**	**(107 222 754)**
Affectation du résultat de l'exercice 2011 suivant décision de l'AGO du 19/6/2012								(5 713 972)	(8 846 763)	14 560 736	**-**
Subvention d'investissement reçue							25 000				**25 000**
Subventions d'invt inscrites au résultat							(15 512)				**(15 512)**
Résultat net de l'exercice 2012										(19 311 551)	**(19 311 551)**
Solde au 31 Décembre 2012	**12 623 472**	**2 419 912**	**1 903 050**	**700 000**	**(325 774)**	**7 705 346**	**69 706**	**(44 562 195)**	**(87 746 783)**	**(19 311 551)**	**(126 524 817)**

(*) Les actions propres détenues par la société, suite à la décision de son AGO du 19 mars 2002, correspondent à 32 850 actions représentant 0,78% du total des actions en circulation.

III.9. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 38 828 760 Dinars contre un solde de 20 786 522 Dinars au 31 Décembre 2011. Le détail des emprunts (échéances à plus d'un an, échéances à moins d'un an et échéances impayées) se présente comme suit:

Bailleur	Durée	Franchise	Solde au 31/12/2012			
			à + d'un an	à - d'un an	échus impayés	Total
CREDITS NON RENEGOCIES						
STB Crédit : 2 063 027,120	15 ans	3 ans	601 716	171 919	1 289 392	2 063 027
STB Crédit : 2 372 171,477	15 ans	3 ans	741 304	197 681	1 433 187	2 372 171
STB Crédit : 3 358 906,778	15 ans	3 ans	979 681	279 909	2 099 317	3 358 907
STB Crédit : 1 205 894,625	15 ans	2 ans	401 965	100 491	703 439	1 205 895
STB Crédit : 2 372 546,236	15 ans	2 ans	730 014	182 504	1 414 403	2 326 920
STB Crédit : 2 627 453,764	15 ans	2 ans	808 447	202 112	1 566 367	2 576 926
STB Crédit : 5 000 000,000	7 ans	-	-	-	3 928 571	3 928 571
BFT Crédit : 3 000 000,000	7 ans	2 ans	-	-	3 000 000	3 000 000
BNA Crédit : 8 424 000,000	7 ans	2 ans	-	-	8 424 000	8 424 000
BNA Crédit : 1 576 000,000	7 ans		-	-	1 576 000	1 576 000
BNA Crédit : 4 410 000,000	18 mois		-	-	3 589 365	3 589 365
BIAT Crédit : 2 500 000,000	7 ans	2 ans	-	-	2 500 000	2 500 000
BH Crédit : 247 000,000	10 ans		65 324	39 334	9 345	114 003
AIL Crédit Leasing : 70 160,858	3 ans		26 576	12 847	-	39 423
CREDITS RENEGOCIES						
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche à remboursement fractionné)	5 ans		1 755 637	442 498	-	2 198 135
ATTIJARI 2 912 687 (Tranche à remboursement in fine)	In fine		2 912 687	-	-	2 912 687
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche soumise à abandon conditionné)			3 765 624	-	-	3 765 624
Amen Bank 7 035 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	3 ans	7 035 000	-	-	7 035 000
Amen Bank 4 700 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans		1 566 667	1 566 667	-	3 133 333
Amen Bank 4 180 787 (Tranche soumise à abandon conditionné)			4 180 787	-	-	4 180 787
BTK 6 000 000 (Tranche à remboursement fractionné)	4 ans	6 mois	3 285 717	1 714 284	-	5 000 001
BTK 892 393,392 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	4 ans	6 mois	488 700	254 964	-	743 664
BTK 3 000 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			3 000 000	-	-	3 000 000
UIB 2 120 000 (Tranche à remboursement fractionné)	2 ans		1 013 913	1 106 087	-	2 120 000
UIB 3 180 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans		3 180 000	-	-	3 180 000
UIB 2 289 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			2 289 000	-	-	2 289 000
Total			**38 828 760**	**6 271 296**	**31 533 384**	**76 633 440**

III.10. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 971 313 Dinars contre 844 649 Dinars au 31 Décembre 2011. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts et dettes assortis C.P Etat (*)	844 649	844 649
Dépôts et cautionnements reçus	126 663	-
Total	**971 313**	**844 649**

(*) Il s'agit d'une avance accordée par l'Etat Tunisien depuis les premières années d'activité de la STIP et qui provient d'un don Italien.

III.11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 1 065 765 Dinars contre 308 964 Dinars au 31 Décembre 2011. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Provisions pour risques douaniers (*)	882 420	-
Autres provisions pour risques et charges	183 345	308 964
Total	**1 065 765**	**308 964**

(*) Cf note V. Eventualités

III.12. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 8 373 396 Dinars au 31 Décembre 2012 contre 13 437 473 Dinars au 31 Décembre 2011. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Fournisseurs d'exploitation		
Fournisseurs locaux	2 623 523	3 595 677
Fournisseurs étrangers	1 898 608	689 602
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	791	-
Fournisseurs, effets à payer	987 086	429 550
Fournisseurs, factures non parvenues	2 473 066	8 283 967
Total des fournisseurs d'exploitation	**7 983 073**	**12 998 796**
Fournisseurs d'immobilisations		
Fournisseurs locaux	118 994	118 994
Fournisseurs étrangers	25 555	25 555
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	245 775	234 338
Fournisseurs, factures non parvenues	-	59 789
Total des fournisseurs d'immobilisations	**390 324**	**438 676**
Total	**8 373 396**	**13 437 473**

III.13. AUTRES PASSIFS COURANTS

Le autres passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 33 726 913 Dinars contre 26 937 424 Dinars au 31 Décembre 2011 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Clients R.R.R. à accorder	9 841 438	8 046 658
Ristournes à rembourser à MAAP	1 411 025	1 330 483
Fonds social	1 292 428	1 228 497
Personnel	2 809 553	2 340 818
Etat, impôts et taxes	10 070 620	5 258 643
Société du groupe SOMECOP PLUS	10 173	92 993
Associés, dividendes à payer	725 464	839 516
Caisse Nationale de sécurité sociale	5 044 942	3 006 364
Administrateurs, tantièmes à payer	94 462	94 462
Jetons de présence	176 140	153 015
Produits constatés d'avance	2 250 536	1 713 887
Autres créditeurs	132	12 563
Provision courante pour risques & charges	-	2 819 525
Total	**33 726 913**	**26 937 424**

III.14. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 139 664 187 Dinars contre 158 832 846 au 31 Décembre 2011. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Échéances à moins d'un an sur emprunts	6 271 296	3 482 550
Échéances impayées sur emprunts	31 533 384	39 808 503
Emprunts courants	35 718 696	41 639 215
Intérêts courus	24 379 340	25 745 593
Banques (soldes débiteurs)	41 761 470	48 156 985
Total	**139 664 187**	**158 832 846**

Les échéances à moins d'un ainsi que les échéances impayées sur emprunts sont détaillées, par bailleur de fonds, au niveau de la note III.9. Emprunts et dettes assimilées.

III.15. REVENUS

Les revenus réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 s'élèvent à 98 538 402 Dinars contre 101 947 007 Dinars réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2011.

Les revenus se détaillent comme suit :

Désignation	2012	2011
Ventes locales de produits finis	66 682 546	64 955 613
Ventes locales de produits intermédiaires	539 317	697 066
Ristournes sur ventes locales	(6 334 797)	(4 698 477)
Total des ventes locales	**60 887 066**	**60 954 203**
Ventes à l'export de produits finis	37 980 793	41 435 715
Ristournes sur ventes à l'export	(329 457)	(442 910)
Total des ventes à l'export	**37 651 336**	**40 992 805**
Total	**98 538 402**	**101 947 007**

III.16. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 à 254 034 Dinars contre 250 043 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2012	2011
Revenus des immeubles	70 089	69 550
Ventes de déchets	140 678	126 698
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	15 512	20 095
Autres produits d'exploitation	27 756	33 700
Total	**254 034**	**250 043**

III.17. ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 à 66 350 843 Dinars contre 83 317 253 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Le détail de ces achats se présente comme suit :

Désignation	2012	2011
Achats de matières premières et fournitures liées	55 701 941	68 200 708
Achats d'autres approvisionnements	6 114 053	7 518 156
Achats non stockés de matières et fournitures	4 406 856	4 725 935
Variation de stocks de matières premières et fournitures liées	130 789	3 282 663
Variation de stocks des autres approvisionnements	(2 795)	(410 209)
Total	**66 350 843**	**83 317 253**

III.18. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 à 21 924 915 Dinars contre 20 634 860 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2012	2011
Salaires et primes	17 174 586	16 142 978
Charges sociales	4 135 310	3 913 637
Cotisations au fonds social	220 808	113 975
Frais de cantine	373 370	434 450
Médecine de travail	20 841	29 821
Total	**21 924 915**	**20 634 860**

III.19. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 8 292 177 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 contre 6 043 687 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2012	2011
Dotations aux amortissements des immobilisations	8 644 366	8 884 898
Dotations aux provisions pour risques et charges	966 816	111 666
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	155 241
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	234 509	219 526
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	2 480 161	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	442 116	81 611
Reprises sur provisions pour risques et charges	(2 819 525)	(105 471)
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(1 060 190)	(238 193)
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances	(266 255)	(3 065 591)
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	(329 823)	-
Total	**8 292 177**	**6 043 687**

III.20. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 3 777 948 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 contre 3 998 287 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2012	2011
Frais et commissions bancaires	1 037 007	1 195 206
Frais de transport sur ventes	455 203	447 368
Primes d'assurances	777 169	957 854
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	417 544	178 883
Formation professionnelle	37 113	118 065
Charges locatives	103 772	109 626
Entretiens et réparations	251 129	368 599
Frais postaux et de télécommunication	106 385	117 700
Gardiennage et autres services	38 335	123 105
Impôt et taxes	319 243	172 970
Missions et réceptions	73 881	64 939
Publicités, publications et relations publiques	113 003	95 548
Autres charges diverses ordinaires	48 166	48 426
Total	**3 777 948**	**3 998 287**

III.21.CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 à 11 779 635 Dinars contre 10 094 272 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2012	2011
Intérêts sur emprunts non courants	1 278 886	1 064 058
Intérêts de retard de paiement	5 026 929	2 110 425
Intérêts des comptes courants bancaires	3 099 699	4 013 267
Intérêts sur crédits d'exploitation (Achats de MP)	1 204 961	1 449 705
Intérêts sur escomptes des effets à recevoir	199 910	212 171

Intérêts sur financement des exportations	275 010	476 806
Intérêts sur crédits de financement des stocks	4 444	21 707
Autres intérêts et pénalités	380 627	36 124
Intérêts créditeurs des comptes courants bancaires	(262 944)	(355 449)
Pertes et gains de Change non réalisés	(302 518)	630 665
Pertes et gains de Change réalisés	874 630	434 791
Total	**11 779 635**	**10 094 272**

III.22. PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements s'élèvent, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, à 333 492 Dinars et correspondent exclusivement aux dividendes de la société SMTP Amine dont le droit de la STIP est établie et dont le recouvrement est raisonnablement sur.

III.23. AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élèvent, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, à 375 398 Dinars contre 103 624 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Le détail de ces gains se présente comme suit :

Désignation	2012	2011
Produits nets sur cessions d'immobilisations	-	8 118
Gains sur abandon de dettes bancaires	368 948	-
Autres gains ordinaires	6 450	95 506
Total	**375 398**	**103 624**

III.24 AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élèvent, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, à 26 988 Dinars contre 48 103 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Le détail de ces pertes se présente comme suit :

Désignation	2012	2011
Charges nettes sur sorties d'immobilisations	131	136
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	26 857	47 967
Total	**26 988**	**48 103**

III.25. TRESORERIES DE DEBUT ET DE FIN DE PERIODE

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2012 présente un solde créditeur de 25 812 746 Dinars contre de même nature de 38 963 115 Dinars à la date de clôture de l'exercice 2011. Le détail de la trésorerie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Liquidités en banques	348 770	149 603	199 167
Espèces en caisses	83 496	11 392	72 104
Chèques à l'encaissement	15 302 458	7 861 618	7 440 840
Régies d'avance et accréditifs (inférieurs à 3 mois)	214 000	969 725	(755 725)
Provisions pour dépréciation des actifs financiers	-	201 531	(201 531)
Découverts bancaires	(41 761 470)	(48 156 985)	6 395 515
Total	**(25 812 746)**	**(38 963 116)**	**13 150 370**

IV. Engagements hors bilan

1- Engagements financiers

Type d'engagement	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés					
-					
a) Garanties réelles					
• Hypothèques					
Hypothèque de 1er rang et en pari passu sur la propriété sise à la zone de Ksar Saîd		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1er rang et en pari passu sur la propriété sise à Ezzaiet		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1er rang et en pari passu sur la propriété sise à Tunis (Siège social)		ATB, UBCI		Attijari B	
• Nantissements					
Nantissement en rang utile en pari passu sur les fonds de commerce sis à Ezzaiet et à Menzel Bourguiba (Y compris les matériels et outillages)		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BIAT et UIB		BTK, STB et Attijari B	
b) Effets escomptés et non échus	**3 776 688**	ATB, BNA et BH			
TOTAL	**3 776 688**				
2 - Engagements reçus					
a) garanties personnelles					
• Cautions personnelles	**11 100 000**				
Caution accordée par un client	1 000 000	SPG			
Caution accordée par un client	1 500 000	SPG			
Caution accordée par un client	3 000 000	SPG			
Caution accordée par un client	2 000 000	STPCI			

Caution accordée par un client	1 200 000	SOCOP			(2 087 927)
Caution accordée par un client	400 000	Gros Pneus			
Caution accordée par un client	1 000 000	CSPD			
Caution accordée par un client	1 000 000	SNP			(6 151 264)
• Cautions bancaires	**200 000**				
Caution accordée par un client	200 000	Sté JOMAA			
b) Garanties réelles					
• Hypothèques	**4 400 000**				
Hypothèque sur titre foncier n° 39984 (1er rang)	200 000	JOMAA ET CIE			
Hypothèque sur titre foncier n° 48957 (1er rang)	50 000	JOMAA ET CIE			
Hypothèque sur titre foncier n° 75959 (1er rang)	800 000	JOMAA ET CIE			
Hypothèque sur titre foncier n° 34391 (vente en cours)	500 000	SOCOP			(2 087 927)
Hypothèque sur titre foncier n° 19282 (affaire en cours)	300 000	SOCOP			(2 087 927)
Hypothèque sur titre foncier n° 49059	150 000	SPE			
Hypothèque 1er rang (Zone industrielle Charguia)	1 700 000	STPCM			(1 886 092)
Hypothèque sur titre foncier n° 90475	700 000	SNP			(6 151 264)
• Nantissements	**2 868 811**				
Contrat de nantissement sur 4 fonds de commerce	1 246 000	JOMAA ET CIE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	922 811	JOMAA ET CIE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	300 000	SPE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	400 000	STPCM			(1 886 092)

TOTAL	**18 568 811**				
3 - Engagements réciproques **• Cautions bancaires au profit de la douane**	**10 063 829**	BNA, BH, BIAT, BFT, UIB, BT, UBCI			
TOTAL	**10 063 829**				

2- Dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	**Montant garanti**
• Emprunts d'investissement	**76 594 017**
AMEN BANK	14 349 120
BFT	3 000 000
BH	114 003
BIAT	2 500 000
BNA	13 589 365
Attijari BANK	8 876 446
BTK	8 743 665
STB	17 832 418
UIB	7 589 000

V. Eventualités

1- La douane réclame à la STIP, au titre de la régularisation des importations réalisées sous le régime de l'entrepôt industriel par le dépôt des déclarations relatives à l'exportation ou à la mise à la consommation, le paiement de la somme, hors pénalités, de 7.593.250 DT correspondant à des droits de douane, à une TVA due à l'importation (récupérable) et à d'autres impôts et taxes pour respectivement 2.695.200 DT, 4.505.435 DT et 392.615 DT. La STIP a officiellement demandé, en date du 26 mars 2013, de conclure un arrangement transactionnel avec l'administration des douanes conformément aux dispositions de l'article 220 du code des douanes. Elle a également obtenu, en date du 19 février 2013, un accord formel de la douane pour bénéficier des abattements ou exonérations douanières accordés en application des conventions de libre échange conclues entre la Tunisie et certains de ses partenaires commerciaux et ce dans le cadre de la transaction envisagée. Il est actuellement impossible d'anticiper l'issue définitive de ce dossier et de ce fait la provision pour risque constituée à cet effet a été limitée à la somme de 882.420 DT calculée compte non tenu des droits de douane ci-dessus visés et par référence à un taux transactionnel de pénalités de 10%. Cette provision peut s'avérer insuffisante notamment en cas de non concrétisation effective de la transaction envisagée avec l'administration des douanes.

2- La relation entre la STIP et ses salariés est régie par la convention interne d'établissement de la STIP. L'article 57 de cette convention prévoit ce que tout agent partant à la retraite bénéficie d'une indemnité de départ à la retraite.

Ainsi, en vertu de cet article, la société est redevable à son personnel partant d'indemnités de départ à la retraite et par conséquent, elle encourt à ce sujet un passif éventuel. Toutefois, ce passif n'a pas pu être mesuré de façon fiable puisque son estimation est tributaire de plusieurs paramètres aléatoires (taux de rotation du personnel, taux des départs anticipés à la retraite, table de mortalité, taux d'actualisation,…) et justifiait, en conséquent, qu'une information dans les notes soit fournie conformément au paragraphe 18 de la norme NC 14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture.

3- Dans le cadre de la privatisation de la société par ouverture de son capital à des investisseurs stratégiques, la confrontation entre les engagements comptabilisés par la STIP jusqu'au 30 juin 2010 et ceux arrêtés, à la même date, par certaines banques ayant confirmé les dits engagements dans le cadre de la privatisation qui était envisagée par ouverture du capital à des investisseurs stratégiques mais n'ayant pas conclu des arrangements avec la STIP a permis de relever des écarts entre ceux pris en compte en comptabilité et ceux inscrits sur les livres de ces banques au titre des intérêts et des engagements par signature pour respectivement 219 000 DT et -1.326 000 DT. Ces écarts, qui peuvent avoir un impact sur les états financiers au 31 décembre 2012, n'ont pu être actualisés en l'absence de confirmations plus récentes des engagements de la STIP envers le secteur bancaire.

VI. Informations sur les parties liées

A- Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées réalisées par la STIP se détaillent comme suit :

a) Transactions avec la SMTP Amine

- La réalisation, au cours de l'exercice 2012, de ventes à la SMTP Amine pour un montant de 17 185 863 DT. La créance de la STIP envers la SMTP Amine s'élève à la date du 31/12/2012 à 69 035 918 MAD, soit 12 650 832 DT (convertie au cours de clôture).

- Le montant des ristournes à accorder sur les ventes à la SMTP Amine s'élève au 31/12/2012 à 30 352 159 MAD, soit 5 562 033 DT (converti au cours de clôture).

- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2012 a porté sur 28 314 DT.

- La facturation à la SMTP Amine des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2012 pour la somme de 57 682 DT. La créance envers la SMTP Amine en raison des refacturations des frais de mission et de déplacement au Maroc ainsi qu'au titre des intérêts sur comptes courants associés débiteurs s'élève au 31/12/2012 à 6 555 773 MAD soit 1 201 345 DT (convertie au cours de clôture).

b) Transactions avec la SOMACOP

- La réalisation, au cours de l'exercice 2012, de ventes à la société SOMACOP pour un montant de 12 868 797 DT HTVA. La créance de la STIP envers la société SOMACOP s'élève à la date du 31/12/2012, compte tenu des chèques à encaisser, à la somme de 3 716 464 DT provisionnée à hauteur de 1 136 493 DT.

- L'octroi de 4 ristournes trimestrielles (dite pour grossistes) à la société SOMACOP qui s'élèvent, au titre de l'exercice 2012, à la somme totale de 696.003 DT HTVA dont 300.000 DT HTVA non encore servis à la date de clôture de l'exercice.

- L'octroi, en 2012, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes ayant satisfait les conditions de son octroi) d'une ristourne exceptionnelle complémentaire sur le chiffre des pneumatiques Amine de l'usine I pendant la période allant du 1/6/2012 au 31/12/2012 pour la somme de 400.051 DT HTVA non encore servis à la date de clôture de l'exercice.

- L'octroi, en 2012, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes) d'une remise exceptionnelle sur les ventes des pneumatiques de la gamme Palma pour la somme de 8.324 DT HTVA.

- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2012 à ce titre s'est élevé à 22 089 DT HTVA.

- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2012 à la SOMACOP s'élèvent à 55 976 DT.

- Le détachement d'un personnel de la SOMACOP chez la STIP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2011 à la STIP s'élèvent à 18 714 DT.

- La facturation à la société SOMACOP des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2012 pour la somme de 111 DT.

- La facturation, en 2012, pour un montant HTVA de 200 000 DT, des intérêts relatifs à la convention de compte courant associés de 4.200.000 DT alimenté en nature (pneus), rémunéré au taux fixe de 8% et constitué de 2 lots : un 1er lot de 2 500 000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2ème lot de 1 700 000 DT qui a été déjà remboursé.

- La prestation d'une d'assistance informatique et comptable à la société SOMACOP. Les montants HTVA ainsi facturés par la STIP au cours de l'exercice 2012 se sont élevés respectivement à 11 204 DT et 5 586 DT.

c) Transactions avec la SOMACOP Plus

- La location par la STIP à la SOMACOP plus d'un dépôt sis à Ksar Saîd, Tunis. Le loyer facturé en 2012 à ce titre s'est élevé à 48 000 DT HTVA.

- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP Plus. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2012 se sont élevées à 25 165 DT.

- La facturation d'un montant de 2 394 DT relatif à une prestation d'assistance comptable fournie par la STIP à la SOMACOP Plus.

d) Transactions avec d'autres parties liées

- Le protocole d'accord portant reconnaissance de dettes et rééchelonnement conclu avec la BTK, administrateur, suivant les modalités suivantes :

Tranche	Montant renégocié	Durée	Franchise	Taux d'intérêt	Charges d'intérêts 2012
Tranche 1	6 000 000	4 ans	6 mois	TMM + 1,5%	306 270
Tranche 2	892 393	4 ans	6 mois	0%	
Tranche 3	3 000 000	Tranche soumise à abandon conditionné par le règlement des 2 autres tranches			
Total					**306 270**

- Le contrat de leasing conclu avec l'AIL, ayant un administrateur commun avec la STIP, en vertu duquel une location financement portant sur un matériel de transport a été consentie à la société pour une période de 36 mois moyennant un taux effectif global de 8,5%. Les intérêts supportés par la STIP au titre de ce financement ont totalisé, en 2012, la somme de 246 DT.

B- Rémunérations des dirigeants

B1- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués des rémunérations suivantes :

1- La rémunération du Président Directeur Général Lamine Cherni (pour la période allant du 19 juin au 31 décembre 2012) qui comprend :

a- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration du 19 juin 2012, sous forme de salaires mensuels et des avantages en nature suivants :

- Deux voitures de fonction,
- Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 3 juillet 2012, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

2- La rémunération du Président Directeur Général Mohamed Hédi Dridi (pour la période allant du 1er janvier au 19 juin 2012) qui comprend :

a- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration du 11 février 2011, sous forme de salaires mensuels et des avantages en nature suivants :

- Deux voitures de fonction,
- Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 25 février 2011, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

B.2- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :

	Lamine Cherni		**Mohamed Hédi Dridi**	
Eléments de la rémunération	**Charges de l'exercice**	**Passif au 31/12/12**	**Charges de l'exercice**	**Passif au 31/12/12**
Avantages à court terme	81 669	6 386	69 911	0
TOTAL	**81 669**	**6 386**	**69 911**	**0**

B.2- b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :

	Lamine Cherni		**Mohamed Hédi Dridi**	
Eléments de la rémunération	**Charges de l'exercice**	**Passif au 31/12/12**	**Charges de l'exercice**	**Passif au 31/12/12**
Avantages à court terme	1 059	0	1 059	0
TOTAL	**1 059**	**0**	**1 059**	**0**

VII. Note sur les événements postérieurs

Ces états financiers ont été arrêtés et autorisés par le conseil d'administration pour la publication en date du 15 Mai 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

VIII. Schéma des soldes intermédiaires de gestion

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion au titre des exercices clos au 31 décembre 2012 se présente comme suit :

Produits		Charges		Soldes	2012	2011
Revenus et autres produits d'exploitation	98 792 436					
Production stockée		*Déstockage de production*	6 586 669			
Production immobilisée						
Total	*98 792 436*	*Total*	*6 586 669*	***• Production***	***92 205 767***	***109 537 633***
• Production	*92 205 767*	*Achats consommés*	*66 350 843*	***• Marge sur coût matières***	***25 854 924***	***26 220 380***
• Marge sur coût matières	*25 854 924*	*Autres charges externes*	*3 458 706*			
Subventions d'exploitation						
Total	*25 854 924*	*Total*	*3 458 706*	***• Valeur ajoutée brute***	***22 396 218***	***22 395 064***
• Valeur ajoutée brute	*22 396 218*	*Impôts et taxes*	319 243			
		Charges de personnel	21 924 915			
Total	*22 396 218*	*Total*	*22 244 158*	***• Excédent (insuffisance) brut d'exploitation***	***152 061***	***1 587 233***
• Excédent brut d'exploitation	152 061	*• Insuffisance brute d'exploitation*				
Autres produits ordinaires	375 398	*Autres charges ordinaires*	26 988			
Produits financiers	333 492	*Charges financières*	11 779 635			
Transfert et reprises de charges		*Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires*	8 292 177			
		Impôt sur le résultat ordinaire	73 702			
Total	*860 951*	*Total*	*20 172 502*	***• Résultat des activités ordinaires (+ ou -)***	***(19 311 551)***	***(14 560 736)***
• Résultat positif des activités ordinaires		*• Résultat négatif des activités ordinaires*	*(19 311 551)*			
Gains extraordinaires		*Pertes extraordinaires*				
Effet positif des modifications comptables		*Effet négatif des modifications comptables*				
		Impôt sur éléments extraordinaires et MC				
Total	*0*	*Total*	*(19 311 551)*	***• Résultat net après modifications comptables***	***(19 311 551)***	***(14 560 736)***

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA

Rapport Général des commissaires aux comptes

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES** arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les autres obligations légales ou réglementaires prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci joints de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques comprenant le bilan au 31 décembre 2012 ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2- Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.

Opinion :

6- A notre avis, les états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES,** annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphes d'observation :

7- Nous attirons votre attention sur les notes suivantes aux états financiers qui décrivent certaines situations. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

7.1. La note II.2 aux états financiers qui souligne l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité.

Cette note indique que la société a accusé une perte nette de 19.311.551 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2012, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 126.524.817 DT, soit 132.836.553 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2012 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2012, supérieur de 114.840.870 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 126.524.817 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, et en dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Suite à la révolution, la Direction Générale de la société à entamé l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays après la révolution et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec cinq banques privées et continue à négocier avec les autres banques concernées pour le traitement de ses engagements.

Un conseil interministériel s'est tenu le 8 octobre 2012 pour étudier la situation de la STIP et a recommandé certaines actions visant le financement des achats de matières premières à temps et l'établissement d'un business plan qui adopte le principe de l'augmentation du capital par un investisseur stratégique qui garantit la continuité de l'activité.

Deux réunions ont été également tenues, le 7 janvier 2013 et le 13 février 2013, au siège de la Direction Générale de la Privatisation, en présence de représentants des deux banques publiques concernées par l'opération d'assainissement financier proposée par la STIP.

Faute de concrétisation de la restructuration financière de la société, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

7.2. La note V.1 aux états financiers qui indique que l'administration des douanes réclame à la STIP, au titre de la régularisation des importations réalisées sous le régime de l'entrepôt industriel par le dépôt des déclarations relatives à l'exportation ou à la mise à la consommation, le paiement de la somme, hors pénalités, de 7.593.250 DT correspondant à des droits de douane, à une TVA due à l'importation (récupérable) et à d'autres impôts et taxes pour respectivement 2.695.200 DT, 4.505.435 DT et 392.615 DT. La STIP a officiellement demandé, en date du 26 mars 2013, de conclure un arrangement transactionnel avec l'administration des douanes conformément aux dispositions de l'article 220 du code des douanes. Elle a également obtenu, en date du 19 février 2013, un accord formel de l'administration des douanes pour bénéficier des abattements ou exonérations douanières

accordés en application des conventions de libre échange conclues entre la Tunisie et certains de ses partenaires commerciaux et ce dans le cadre de la transaction envisagée. Il est actuellement impossible d'anticiper l'issue définitive de ce dossier et de ce fait la provision pour risque constituée à cet effet a été limitée à la somme de 882.420 DT calculée compte non tenu des droits de douane ci-dessus visés et par référence à un taux transactionnel de pénalités de 10%. Cette provision peut s'avérer insuffisante notamment en cas de non concrétisation effective de la transaction envisagée avec l'administration des douanes.

7.3. La note V.2 aux états financiers dont le contenu indique que la société encourt un passif au titre des indemnités de départ à la retraite stipulées au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP. Ce passif, n'a pas pu être, toutefois, fiablement mesuré puisque tributaire de l'estimation de plusieurs paramètres aléatoires (taux de rotation du personnel, taux des départs anticipés à la retraite, table de mortalité, taux d'actualisation,…) et justifiait, conséquemment, qu'une information dans les notes soit fournie conformément au paragraphe 18 de la norme NC 14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture.

7.4. La note V.3 aux états financiers qui indique que la confrontation entre les engagements comptabilisés par la STIP jusqu'au 30 juin 2010 et ceux arrêtés, à la même date, par certaines banques ayant confirmé les dits engagements dans le cadre de la privatisation qui était envisagée par ouverture du capital à des investisseurs stratégiques mais n'ayant pas conclu des arrangements avec la STIP, a permis de relever des écarts entre ceux pris en compte en comptabilité et ceux inscrits sur les livres de ces banques au titre des intérêts et des engagements par signature pour respectivement 219 000 DT et -1.326 000 DT. Ces écarts, qui peuvent avoir un impact sur les états financiers au 31 décembre 2012, n'ont pu être actualisés en l'absence de confirmations plus récentes des engagements de la STIP envers le secteur bancaire.

II- Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. A ce titre, nous avons relevé les points suivants :

1- En raison des pertes accumulées depuis quelques années dépassant la moitié du capital social, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie le 19 juin 2012 et a décidé la continuité des activités de la société. Toutefois, cette décision n'a pas respecté, à l'instar de celle prise par l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2008, les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales qui exigent de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la société dans l'année qui suit la constatation des pertes, de réduire le capital ou de l'augmenter pour un montant égal au moins à celui des pertes.

2- En application des dispositions de l'article 266, alinéa 1, du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

3- En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2, du code des sociétés commerciales et de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de votre établissement au titre de l'exercice 2012 et nous vous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la direction générale de la société, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

4- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la STIP, à la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 5 juin 2013

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young	**Financial Auditing & Consulting**
Mohamed Zinelabidine CHERIF	**Mohamed Neji HERGLI**

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA

Rapport Spécial des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA,

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous reporter, ci dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention nouvellement autorisée et conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- Les emprunts non courants obtenus par la société auprès de plusieurs établissements de crédit à différents taux d'intérêts et dont certains ont été renégociés. Les intérêts et les intérêts de retard supportés en 2012 au titre de ces emprunts ont totalisé respectivement 972.617 DT et 4.225.191 DT.
- Le détachement d'un salarié de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2012 à cette filiale se sont élevées à 55.976 DT.
- Le détachement d'un salarié de la SOMACOP chez la STIP. Les rémunérations et charges sociales ainsi supportées en 2012 par la STIP se sont élevées à 18.714 DT.
- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2012 à ce titre s'est élevé à 22.089 DT hors TVA.
- La convention d'assistance informatique conclue avec la société SOMACOP. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé, en 2012, la somme HTVA de 11.204 DT.
- La convention d'assistance comptable conclue avec la société SOMACOP. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé, en 2012, la somme HTVA de 5.586 DT.
- La convention de compte courant associés de 4.200.000 DT conclue avec la société SOMACOP. Ce compte, alimenté en nature (pneus) et rémunéré au taux fixe de 8%, est constitué de 2 lots : un 1er lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2ème lot de 1.700.000 DT qui a été remboursé depuis 2011. Les intérêts facturés par la STIP en 2012, au titre de ce fonds de roulement, ont totalisé un montant HTVA de 200.000 DT.
- La facturation d'intérêts sur les comptes courants associés débiteurs ouverts au nom de la SOMACOP et de la SMTP Amine. Les intérêts HTVA facturés en 2012 par la STIP à la SOMACOP et à la SMTP Amine ont totalisé respectivement les sommes de 111 DT et 57.682 DT.

- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2012 a porté sur 28.314 DT.

C- Obligations et engagements de la société et de ses filiales envers les dirigeants :

C.1- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués des rémunérations suivantes :

1- La rémunération du Président Directeur Général Lamine Cherni (pour la période allant du 19 juin au 31 décembre 2012) qui comprend :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration du 19 juin 2012, sous forme de salaires mensuels et des avantages en nature suivants :

- Deux voitures de fonction,
- Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- Une prise en charge des prestations téléphoniques.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 3 juillet 2012, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

2- La rémunération du Président Directeur Général Mohamed Hédi Dridi (pour la période allant du 1er janvier au 19 juin 2012) qui comprend :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration du 11 février 2011, sous forme de salaires mensuels et des avantages en nature suivants :

- Deux voitures de fonction,
- Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- Une prise en charge des prestations téléphoniques.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 25 février 2011, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

C.2- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :

	Lamine Cherni		**Mohamed Hédi Dridi**	
Eléments de la rémunération	**Charges de l'exercice**	**Passif au 31/12/12**	**Charges de l'exercice**	**Passif au 31/12/12**
Avantages à court terme	81.669	6.386	69.911	0
TOTAL	**81.669**	**6.386**	**69.911**	**0**

C.2- b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :

	Lamine Cherni		**Mohamed Hédi Dridi**	
Eléments de la rémunération	**Charges de l'exercice**	**Passif au 31/12/12**	**Charges de l'exercice**	**Passif au 31/12/12**
Avantages à court terme	1.059	0	1.059	0
TOTAL	**1.059**	**0**	**1.059**	**0**

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que deux conventions conclues, en 2012, d'une part, avec la BTK, administrateur, et d'autre part, avec l'AIL ayant la BTK comme administrateur commun avec la STIP, n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

La nature des dites conventions, les modalités y afférentes et leur incidence sur les comptes de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 peuvent être récapitulées comme suit :

- L'avenant au contrat de prêt conclu avec la BTK portant, d'abord, report et réaménagement des échéances en principal échues et impayées et celles à échoir arrêtées au 31 décembre 2011 (Tranche 1), ensuite, consolidation d'une partie des intérêts impayés au 31 décembre 2011 (Tranche 2), et enfin, abandon du reliquat des intérêts impayés arrêtés au 31 décembre 2011 conditionné par le règlement total des échéances qui seront générées par le report, le réaménagement et la consolidation susvisés (Tranche 3), et ce conformément aux modalités suivantes :

Tranche	Montant renégocié	Durée	Franchise	Taux d'intérêt	Charges d'intérêts 2012
Tranche 1	6 000 000	4 ans	6 mois	TMM + 1,5%	306 270
Tranche 2	892 393	4 ans	6 mois	0%	-
Tranche 3	3 000 000	Tranche soumise à abandon conditionné par le règlement des 2 autres tranches			-
Total					**306 270**

- Le contrat de leasing conclu avec l'AIL en vertu duquel une location financement portant sur un matériel de transport a été consentie à la société pour une période de 36 mois moyennant un taux effectif global de 8,5%. Les intérêts supportés par la STIP au titre de ce financement ont totalisé, en 2012, la somme de 477 DT.

Ces deux conventions ont été considérées comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et, qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par les dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales ne leur était pas applicable.

Fait à Tunis, le 5 juin 2013

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young	**Financial Auditing & Consulting**
Mohamed Zinelabidine CHERIF	**Mohamed Neji HERGLI**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE MODERN LEASING

Siège Social : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH –BC5 CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS MAHRAJENE

La Société MODERN LEASING publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes. Mr. Tarak ZAHAF et Mr. Mohamed AMMAR.

MODERN LEASING

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2012

(En dinars tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Liquidités et équivalents de liquidités	1	2 012 769	1 502 997
Créances sur la clientèle		146 096 842	134 691 888
Créances de Leasing : encours financiers		147 177 116	131 217 157
Moins : provisions 1		<7 301 083>	<2 740 249>
	2	139 876 033	128 476 908
Créances de Leasing : impayées		7 642 807	6 462 239
Moins : provisions 2		<3 054 427>	<3 855 133>
	3	4 588 380	2 607 106
créances de leasing encours		1 632 429	3 607 874
Portefeuille titre de placement	4	1 358	1 358
Portefeuille titres d'investissement	5	5 310 683	5 192 824
titres d'investissement		5 596 581	5 448 581
Moins : provisions 3		<285 898>	<255 757>
Valeurs immobilisées	6	1 802 724	1 779 393
Immobilisations propres		3 519 604	3 168 481
Moins : Amortissement		<1 716 880>	<1 389 088>
Autres Actifs	7	6 489 053	9 210 359
TOTAL DES ACTIFS		**161 713 429**	**152 378 819**

MODERN LEASING

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2012

(En dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2012	31/12/2011
PASSIFS ET CAPTAUX PROPRES			
PASSIFS			
Dettes envers les établissements financiers	8	167 678	148 352
Dettes envers la clientèle	9	1 382 478	2 367 163
Emprunt et dettes rattachées	10	120 747 845	109 481 795
Fournisseurs et comptes rattachés	11	7 215 761	8 340 398
Autres passifs courants	12	1 640 406	1 735 469
Total des passifs		***131 154 168***	***122 073 178***
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		20 000 000	20 000 000
Réserves légales		731 360	655 075
Autres réserves		4 508 539	4 363 539
Prime liée au capital		3 500 000	3 500 000
Réserves fond social		157 134	261 340
Résultats reportés		1 304 403	1 266 489
Total des capitaux propres avant résultat		***30 201 436***	***30 046 443***
Résultat de l'exercice		357 825	259 198
Total des capitaux propres après résultat	13	***30 559 261***	***30 305 641***
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**161 713 429**	**152 378 819**

MODERN LEASING

ETAT DE RESULTAT

(En dinars tunisiens)

Désignation	Notes	31/12/2012	31/12/2011
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêt de crédit bail		13 570 187	10 460 548
Autres produits d'exploitation		724 675	596 425
Variation des produits réservés		30 885	<231 576>
Charges financières		<6 542 143>	<5 017 149>
Produits financiers		117 001	126 479
Produits nets	**14**	***7 900 605***	***5 934 726***
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	**15**	<1 877 715>	<1 933 619>
Dotation net aux provisions créances douteuses	**16**	<3 899 014>	<1 527 471>
Dotation sur titres	**17**	<30 142>	57 786
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	**18**	<359 692>	<331 863>
Dotations (Reprises) pour risques et charges		150 000	<52 913>
Autres charges d'exploitation	**19**	<1 752 676>	<1 630 885>
Total des charges d'exploitation		**<7 769 239>**	**<5 418 966>**
Résultat d'exploitation		**131 366**	**515 760**
Autres gains ordinaires	**20**	403 648	213 278
Autres pertes ordinaires		<63 539>	<400 898>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		**471 475**	**328 140**
Impôt sur les sociétés		<113 650>	<68 942>
Résultat net de l'exercice		**357 825**	**259 198**

MODERN LEASING

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(En dinars tunisiens)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		82 768 620	58 573 531
Déc. de l'acquis. d'immo. Leasing		-81 572 681	-83 013 075
Sommes versés au personnel et aux		-1 916 218	-1 800 551
Titres de placement		0	-6
Intérêts payés		-6 867 099	-5 257 929
Autres flux de trésorerie		-2 121 815	-1 843 593
Impôts sur les bénéfices payés		-16 351	-514 435
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		**-9 725 544**	**-33 856 058**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Déc. de l'acquis. d'immob. Propres		-429 480	-474 550
Enc. de la cession d'immo. Propres		18 600	11 260
Déc. de l'acquis. d'immo. Financières		-148 000	-1 453 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements		**-558 880**	**-1 916 290**
Flux de trésorerie liés au financement			
Enc. suite à l'émission d'actions		0	0
Dividendes et autres distributions		0	-1 400 000
Enc. provenant des emprunts		167 409 000	121 350 000
Remboursements d'emprunts		-156 634 129	-83 901 968
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		**10 774 871**	**36 048 032**
Variation de trésorerie		***490 447***	***275 685***
Trésorerie au début de l'exercice		1 354 644	1 078 959
Trésorerie à la clôture de l'exercice		***1 845 091***	***1 354 644***

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2012

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société « MODERN LEASING » arrêtés au 31/12/2012, sont établis conformément aux principes comptables et aux conventions de base tels que prévus par la Loi n° 96-112 du 30 Décembre 1996 et le Décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996 ainsi que les Normes Comptables prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 Décembre 1996.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la Société « Modern Leasing » ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence.

2.1. Les créances immobilisées et provisions y afférentes :

a. Créances immobilisées :

Les contrats de leasing établis par Modern Leasing transfèrent aux preneurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs.

Avant l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient sous la rubrique « Immobilisations données en leasing » parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Avec l'entrée en vigueur de cette norme, la société comptabilise, les contrats conclus à partir du 01 janvier 2008 selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Cette nouvelle approche de présentation a été appliquée en 2009, de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de leasing est l'investissement brut dans le contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de leasing.

b. Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

- **A :** Actifs courants 0 %
- **B1 :** Actifs nécessitant un suivi particulier 0 %
- **B2 :** Actifs incertains 20 %
- **B3 :** Actifs préoccupants 50 %
- **B4 :** Actifs compromis 100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite de la valeur vénale des biens donnés en leasing, des marges réservées et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur vénale des biens donnés en leasing est déterminée par application d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition, selon la nature du bien :

Biens donnés en leasing	Décote annuelle
Matériel roulant	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
Matériel spécifique	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
Immeuble	Valeur d'origine avec une décote de 14,29% par an d'âge

Si le matériel a fait l'objet d'un replacement à une valeur inférieure à la valeur vénale après décote, la correction se fait par le calcul de la valeur vénale sur la base du nouvel investissement amorti sur la durée d'amortissement restante du contrat initial.

Les provisions ainsi déterminées sont imputées, en premier lieu, sur le poste « Créances de leasing : impayées », puis en second lieu sur le poste « Créances de leasing : encours financiers ».

Il est à noter que la société a précédemment opté pour une décote systématique de 100% de la valeur vénale des biens donnés en leasing autres qu'immobiliers des relations classées 4 et 5.Cette méthode n'a pas été appliquée pour les biens donnés en leasing autres qu'immobiliers des relations nouvellement classées 4 et 5 à compter de l'exercice 2011.

a. Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24.

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de clôture de l'exercice et de l'expérience acquise par la direction.

Cette analyse a pour objectif d'identifier des groupes homogènes de relations du portefeuille qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des financements, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui objectivement permet d'anticiper une perte de valeur sur l'ensemble du groupe identifié et du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade affectée individuellement aux différentes relations..

La société « MODERN LEASING » a déterminé cette provision selon la démarche suivante :

a) Constitution de groupes d'actifs homogènes

b) Détermination de taux de migration moyens

c) Détermination des facteurs scalaires relatifs à chaque groupe d'actifs

d) Estimation des taux de provisions en se basant sur les pertes finales

e) Détermination de la provision collective à constater

2.2. Comptabilisation des charges encourues :

Les intérêts encourus et les charges assimilées, les commissions ainsi que les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la société en compte de régularisation.

2.3. Immobilisations corporelles et incorporelles :

a. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels informatiques et sont comptabilisées au prix d'acquisition historique.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

b. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations propres sont comptabilisées à leur coût d'achat hors TVA récupérable.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les durées d'utilisation estimées comme suit :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilisation estimée	Méthode d'amortissement
Mobiliers et matériels de bureaux	10 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements aménagements et installations	10 ans	Linéaire
Coffre fort	10 ans	Linéaire
Autres matériels	10 ans	Linéaire

2.4. Présentation des états financiers :

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Modern Leasing et des résultats de ses opérations, la société a opté à partir de 2009, pour la présentation des éléments du bilan selon leur nature par rapport à l'activité de leasing en privilégiant l'ordre décroissant de liquidité. Cette présentation est inspirée de celle préconisée par la Norme Comptable Tunisienne (NCT 21) relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Aussi, la présentation de l'état de résultat a été revue de manière à déterminer certaines valeurs et soldes intermédiaires spécifiques à l'activité.

3. FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

a- Hausse de la dotation nette aux provisions pour dépréciation des créances douteuses :

La dotation nette aux provisions pour créances douteuses enregistre une hausse de 2.371.543 Dinars par rapport à celle constatée au titre de l'exercice 2011. Cette hausse s'explique par la constitution d'une dotation aux provisions pour un montant total de 3.477.757 Dinars sur une seule relation dont 2.247.015 Dinars correspondant à l'aggravation du classement de cette relation de la classe de risque 3 à la classe 4 en 2012 : classe retenue par la société en corrélation avec le secteur bancaire.

Cette relation avait bénéficié en 2012, d'une consolidation au terme des difficultés rencontrés et ayant respecté ses engagements jusqu'à fin décembre 2012.

L'évolution des engagements et provisions constituées sur cette relation se présente dans le tableau suivant :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Risque	5 629 855	5 432 564
Marges et produits réservés	403 851	365 482
Valeur vénale	731 972	2 834 532
Provision	4 494 032	1 016 275

b- Variation du taux de créances classées et du taux de couverture :

- Le taux de créances classées est passé de 10,92% au 31 décembre 2011 à 14,39% au 31 décembre 2012.

- Le taux de couverture des créances classées de modern leasing est passé de 37,90% au 31 décembre 2011 à 50,88% au 31 Décembre 2012.

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

Note 1 – Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2012, à 2 012 769 DT et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Banques	2 012 388	1 498 440	513 948
Caisse	381	4 557	-4 176
Total	**2 012 769**	**1 502 997**	**509 772**

Note 2 – Créances de leasing : encours financiers :

Au 31 décembre 2012, le montant des encours financiers a atteint 139 876 033 DT, et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variations	Notes
Immobilisations données en Leasing	42 582 524	50 865 450	-8 282 926	
Amortissements Leasing	-39 365 003	-46 238 005	6 873 002	
Créances immobilisées	145 109 909	127 216 299	17 893 610	
Sous-total	**148 327 430**	**131 843 744**	**16 483 686**	**2.1**
Intérêts capitalisés sur opérations de réechlonnements	-1 150 314	-626 587	-523 727	
Créances de leasing : encours financiers	**147 177 116**	**131 217 157**	**15 959 959**	
Provisions sur encours	-6 564 432	-2 003 598	-4 560 834	**2.2**
Provisions collectives	-736 651	-736 651	-	**2.2**
Total des provisions	**-7 301 083**	**-2 740 249**	**-4 560 834**	
Valeurs Nettes	**139 876 033**	**128 476 908**	**11 399 125**	**2.2**

Note 2.1 – Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location :

Le poste créances immobilisées brutes au 31 décembre 2012 a atteint 148 327 430 DT.

Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location se détaillent comme suit :

Libellés	En Principal			En Intérêt		
	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Loyers	47 152 924	98 682 908	2 491 598	12 418 050	14 160 410	298 021
Total	**148 327 430**			**26 876 481**		

Note 2.2 – Encours nets des provisions :

Au 31 Décembre 2012, le montant des encours nets des provisions a atteint 139 876 033 DT et se détaille par classe de risque comme suit :

Classe de risque	Encours brut 2012	Provisions			Encours nets au 31/12/2012
		Au 31/12/2011	Dotation/ Reprise	Au 31/12/2012	
Classe A	98 175 012		-	-	98 175 012
Classe B 1	32 203 311		-	-	32 203 311
Classe B 2	5 580 043		-20 544	-20 544	5 559 499
Classe B 3	2 431 828	-182 731	157 222	-25 509	2 406 319
Classe B 4	9 937 236	-1 820 867	-4 697 512	-6 518 379	3 418 857
Intérêts capitalisés sur opérations de réechlonnements	-1 150 314	-	-	-	-1 150 314
Provisions collectives		-736 651	-	-736 651	-736 651
Total	**147 177 116**	**-2 740 249**	**-4 560 834**	**-7 301 083**	**139 876 033**

Note 3 – Créances de leasing impayées et engagements nets

Note 3.1 – Créances de leasing impayées :

Le poste « Créances de leasing impayées » totalise au 31 décembre 2012, un solde net de 4 588 380 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Créances clients	7 642 807	6 462 239	1 180 568
Provisions pour dépréciation comptes clients	-2 062 231	-2 724 051	661 820
Produits réservés suite consolidation et relocations	-135 591	-243 592	108 001
Marges réservées	-856 605	-887 490	30 885
Total	**4 588 380**	**2 607 106**	**1 981 274**

La structure des impayés, provisions sur impayés et marges réservées par classe de risque au 31/12/2012, se présente comme suit :

Libellés	Valeur brute au 31/12/2012	Provisions			Agios réservés au 31/12/2012	Produits réservés / consolidation
		31/12/2011	Dotation/ Reprise	31/12/2012		
Classe A	-	-	-	-	-	-
Classe B 1	2 167 450	-	-	-	-	-
Classe B 2	1 230 660	-55 490	-72 271	-127 761	-251 332	
Classe B 3	1 116 148	-931 580	530 840	-400 740	-186 856	-12 786
Classe B 4	3 128 549	-1 736 981	203 251	-1 533 730	-418 417	-122 805
Total	***7 642 807***	***-2 724 051***	***661 820***	***-2 062 231***	***-856 605***	***-135 591***

Note 3.2 – Engagements nets :

Au 31 Décembre 2012, le montant des engagements (créances immobilisées et créances impayées) nets des provisions, des agios réservés et des produits réservés suite aux consolidations et relocations a atteint 144 464 413 DT et se détaille par classe de risques comme suit :

Classe de risque	Engagement bruts 31/12/2012	Provisions au 31/12/2012	Agios réservés au 31/12/2012	Produits réservés / consolidation au 31/12/2012	Encours nets au 31/12/2012
Classe A	98 175 012	-	-	-	98 175 012
Classe B 1	34 370 761	-	-	-	34 370 761
Classe B 2	6 810 703	-148 305	-251 332	-	6 411 066
Classe B 3	3 547 976	-426 249	-186 856	-12 786	2 922 085
Classe B 4	13 065 785	-8 052 109	-418 417	-122 805	4 472 454
Intérêts sur opérations de réechlonnements	-1 150 314	-	-	-	-1 150 314
Provisions collectives	-	-736 651	-	-	-736 651
Total	**154 819 923**	**-9 363 314**	**-856 605**	**-135 591**	**144 464 413**

Note 4 – Portefeuille Titres de Placements :

Ce poste totalise au 31 décembre 2012, un solde de 1 358 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2011	Acquisitions	Cessions / Transfert	31/12/2012
SICAV BH PLACEMENT	223	-	-	223
SICAV OBLIGATAIRE	1 135	-	-	1 135
Total	**1 358**	**-**	**-**	**1 358**

Note 5 – Portefeuille titres d'investissements :

Le solde net de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 5 310 683 DT et s'analyse ainsi :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Immobilisations financières	5 596 581	5 448 581	148 000
Provisions sur immobilisations financières	-285 898	-255 757	-30 141
Total	***5 310 683***	***5 192 824***	***117 859***

Les mouvements de ce poste sont détaillés dans le tableau qui suit :

Libellés	Valeurs au 31/12/2011	Mouvements 2012		Valeurs au 31/12/12	Provisions			Valeurs Nettes au 31/12/12
		Acquisition/ Reclassement	Cession		Déc. 2011	Dotations / reprises	Déc. 2012	
STIMEC	6 084	3 000	-	9 084	6 084	3 000	9 084	-
SALIM	372 936	-	-	372 936	-	-	-	372 936
SIMSICAR	900 075	-	-	900 075	8 064	-8 064	-	900 075
SGRC	199 990	-	-	199 990	-	-	-	199 990
SMT	25 000	-	-	25 000	25 000	-	25 000	-
BH TECHNOL	115 000	-	-	115 000	115 000	-	115 000	-
SIFIB	498	-	-	498	-	-	-	498
UTB	5 998	-	-	5 998	5 998	-	5 998	-
Fonds gérés SIM SICAR	3 723 000	145 000	-	3 868 000	90 522	35 206	125 727	3 742 273
Fonds gérés ATID	100 000	-	-	100 000	5 089	-	5 089	94 911
Total	***5 448 581***	***148 000***	***0***	***5 596 581***	***255 757***	***30 142***	***285 898***	***5 310 683***

Note 6 – Immobilisations propres :

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2012 un total net de 1 802 724 DT et se détaille comme suit :

Libellés	*Val. Brute au 31/12/2011*	*Acquisit. 2012*	*Cession 2012/ Reclassement*	*Val. Brute au 31/12/12*	*Amort au 31/12/11*	*Dotations 2012*	*Amort sur cession*	*Amort au 31/12/12*	*VCN au 31/12/12*
Logiciels	1 116 091	110 799		1 226 890	-743 854	-210 108		-953 962	272 928
Terrain	676 010	35 330		711 340	-	-		0	711 340
Constructions	141 021	175 000		316 021	-12 370	-3 019		-15 389	300 632
A.A.I.	300 788	11 205		311 993	-91 123	-27 198		-118 321	193 672
M.M.B.	147 359	7 072		154 431	-39 390	-11 533		-50 923	103 508
Materiel Informatique	357 633	83 303		440 936	-290 556	-48 262		-338 818	102 118
Autres matériels	49 815	279		50 094	-24 793	-3 851		-28 644	21 450
Matériel roulant	317 814	21 985	31 900	307 899	-187 002	-55 721	31 900	-210 823	97 076
Immobilisation en cours	61 950		61 950	-	-	-		0	0
Total	***3 168 481***	***444 973***	***93 850***	***3 519 604***	***-1 389 088***	***-359 692***	***31 900***	***-1 716 880***	***1 802 724***

Note 7 – Autres Actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 6 489 053 DT. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variation	Note
Frais d'émission des emprunts	58 157	-	58 157	
Fournisseurs, avances et acomptes	1 290	2 385 251	-2 383 961	
Prêts au personnel long terme	90 896	85 398	5 498	
Cautionnements	16 427	16 777	-350	
charge a repartir	-	130 773	-130 773	
Prêts au personnel court terme	123 368	104 070	19 298	
Charges comptabilisées d'avance	9 922	3 082	6 840	
Etat, impôts et taxes	6 005 763	6 243 870	-238 107	**7.1**
Compte d'attente	150 080	198 187	-48 107	
Débiteurs divers	47	47	-	
Produits à recevoir	33 603	43 404	-9 801	
Total brut	***6 489 553***	***9 210 859***	***-2 721 306***	
Provisions pour dépréciations des actifs courants	-500	-500	-	
Total	***6 489 053***	***9 210 359***	***-2 721 306***	

Note 7.1 – Etat impôts et taxes :

Le montant des impôts et taxes a atteint 6 005 763 DT au 31 décembre 2012 détaillé comme suit :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
RET A LA SCE/PLACEM&JETDE PRES	16 352	9 252	7 100
ACOMPTES PROVISIONNELS	574 350	634 038	-59 688
Etat, impôts et taxes, Report TVA	5 415 061	5 600 580	-185 519
Total	**6 005 763**	**6 243 870**	**-238 107**

Note 8 – Dettes envers les établissements financiers :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2012, à 167 678 DT et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Banques	167 678	148 352	19 326
Total	**167 678**	**148 352**	**19 326**

Note 9 – Dettes envers la clientèle :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 1 382 478 DT. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Clients créditeurs	1 382 478	2 367 163	-984 685
Total	**1 382 478**	**2 367 163**	**-984 685**

Note 10 – Emprunts et dettes rattachées :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 120 747 845 DT. Il se détaille comme suit :

Libellés	Solde au 31/12/2011	Accords / Souscription	Reclassements renouvellement abonnements	Règlements	Solde au 31/12/2012	Note
Emprunts à long terme	63 615 810	75 000 000	-67 791 975	-	70 823 835	**10.1**
Emprunts à court terme	11 150 535		13 791 975	12 384 129	12 558 380	**10.2**
Emprunt obligataire	-	9 409 000	-	-	9 409 000	
Découvert mobilisé	-	500 000	-	-	500 000	
Intérêts courus	385 731	-	83 112	-	468 843	**10.3**
Billets de trésorerie	35 000 000	82 500 000	-	90 250 000	27 250 000	
Intérêts payés d'avances	-670 281	-	408 068	-	-262 213	
Total	**109 481 795**	**167 409 000**	**-53 508 820**	**102 634 129**	**120 747 845**	

Note 10.1 – Emprunts à long terme :

Le montant des emprunts à long terme a atteint 70 823 835 DT, au 31 décembre 2012, détaillé comme suit :

Libellés	Solde au 31/12/2011	Accords / Souscription	Reclassements	Solde au 31/12/2012
EMPRUNT BH	19 651 925	6 000 000	5 164 436	20 487 489
CREDIT BTE	1 787 296	-	1 429 124	358 172
CREDIT BIAT	6 973 544	-	1 441 799	5 531 745
CREDIT AMEN BANK	6 875 000	-	1 428 571	5 446 429
CREDIT BANQUE DE TUNISIE	185 188	-	185 188	-
CREDIT EL BARAKA	25 000 000	54 000 000	54 000 000	25 000 000
CREDIT TQB	3 142 857	-	571 428	2 571 429
CREDIT ATTIJARI BANQUE	0	5 000 000	1 071 429	3 928 571
CREDIT STB	0	10 000 000	2 500 000	7 500 000
Total	**63 615 810**	**75 000 000**	**67 791 975**	**70 823 835**

Note 10.2 – Emprunts à court terme :

Le montant des emprunts à court terme a atteint 12 558 380 DT au 31 décembre 2012, détaillé comme suit :

Libellés	31/12/2011	Reclassements/ Renouvellements/ Abonnements	Règlements	31/12/2012
Échéance à - 1 an/Emprunt BH	3 825 416	5 164 436	4 201 300	4 788 552
Échéance à - 1 an/Emprunt BT	1 455 036	185 188	1 455 036	185 188
Échéance à - 1 an/Emprunt ATB	1 000 000	-	1 000 000	-
Échéance à - 1 an/Emprunt BIAT	1 441 799	1 441 799	1 441 799	1 441 799
Échéance à - 1 an/Emprunt AMEN BANK	1 428 571	1 428 571	1 428 571	1 428 571
Échéance à - 1 an/Emprunt BTE	1 428 284	1 429 124	1 428 852	1 428 556
Échéance à - 1 an/Emprunt ALBARAKA BANK	-			-
Échéance à - 1 an/Emprunt TQB	571 429	571 428	571 428	571 429
Échéance à - 1 an/Emprunt ATTIJARI	-	1 071 429	357 143	714 286
Échéance à - 1 an/Emprunt STB	-	2 500 000	500 000	2 000 000
Total	***11 150 535***	***13 791 975***	***12 384 129***	***12 558 380***

Note 10.3 – Intérêts courus :

Les intérêts courus et non échus sur les crédits bancaires s'élèvent à 468 843 DT et se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Intérêts sur crédit BH	51 290	48 581	2 709
Intérêts sur crédit BTE	3 051	2 257	794
Intérêts sur crédit ATB	0	1 138	-1 138
Intérêts sur crédit AMEN BANK	29 945	28 517	1 428
Intérêts sur crédit ALBARAKA BANK	226 944	246 912	-19 968
Intérêts courus ZITOUNA	63 464	58 327	5 137
Intérêts courus ATTIJARI	43 681	0	43 681
Intérêts courus STB	38 814	0	38 814
Intérêts courus emprunt obligataire	11 654	0	11 654
Total	**468 843**	**385 731**	**83 111**

Note 11 – Fournisseurs et comptes rattachés :

Ce poste totalise au 31 décembre 2012, un solde 7 215 761 DT et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Fournisseurs Leasing	6 848 198	8 037 964	-1 189 766
Fournisseurs divers	367 563	302 434	65 129
Total	**7 215 761**	**8 340 398**	**-1 124 637**

Note 12– Autres passifs courants :

Le poste « Autres passifs courants » s'élève au 31 décembre 2012 à 1 640 406 DT et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Etat, impôts et taxes	175 877	208 684	-32 807
CNSS à payer	126 686	122 173	4 513
Avance accordée BH	-	0	0
Compte d'attente	56 482	56 113	369
Tantièmes à payer	3 333	3 333	0
Dividendes à payer	193	193	0
Assurance Groupe	4 644	776	3 868
Impôts sur les bénéfices	113 650	68 942	44 708
Charges à payer	413 148	526 846	-113 698
Crédit BH CNRPS	0	19 209	-19 209
Opposition amicale BH	133	225	-92
Provisions pour congés payés	149 322	131 614	17 708
Provisions pour risques	395 025	545 025	-150 000
Créditeurs divers	201 913	52 336	149 577
Total	**1 640 406**	**1 735 469**	**-95 063**

Note 13 – Capitaux propres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 30 559 261 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	Capital social	Réserves Légales	Autres Réserves	PRIME LIEE AU CAPITAL	Réserves statutaires	Réserves Fonds Social	Résultats Reportés	Résultat de la période	Total
Solde au 31/12/2011	20 000 000	655 075	4 059 047	3 500 000	304 492	261 340	1 266 489	259 199	30 305 642
Affectation du résultat de l'exercice 2011		76 285	145 000				37 913	-259 198	-
Crédits non remboursables						-104 206			-104 206
Résultat de l'exercice								357 825	357 825
Solde au 31/12/2012	**20 000 000**	**731 360**	**4 204 047**	**3 500 000**	**304 492**	**157 134**	**1 304 403**	**357 826**	**30 559 261**

Note 14 – Produits nets de leasing :

Les revenus nets de leasing s'élèvent au 31 décembre 2012 à 7 900 605 DT et s'analysent comme suit :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variations	Note
Loyers leasing	14 740 068	12 695 955	2 044 113	
Dotation aux amortissements des immobilisations	-1 169 881	-2 235 407	1 065 526	
Intérêts sur loyers leasing	**13 570 187**	**10 460 548**	**3 109 639**	
- Dotation marge	-505 623	-698 027	192 404	
- Reprise marge	536 508	466 451	70 057	
Variations des marges réservées	**30 885**	**-231 576**	**262 461**	
Autres produits d'exploitation	**724 675**	**596 425**	**128 250**	
- Intérêts de retard	456 443	283 625	172 818	
- Services annexes	268 232	312 800	-44 568	
Charges Financières nettes	**6 542 143**	**5 017 149**	**1 524 994**	**14.1**
Produit du portefeuille commercial et d'investissement	**117 001**	**126 479**	**-9 478**	
Produits nets de leasing	**7 900 605**	**5 934 727**	**1 965 878**	

Note 14.1 – Charges financières :

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2012 à D : 6 542 143 DT et se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Intérêts sur billets de trés SICAV BHO	762 083	456 905	305 178
Intérêts sur billets de trés ASS SALIM	193 839	183 982	9 857
Intérêts sur billets de trés TANIT LA POSTE	263 058	136 171	126 887
Intérêts sur billets de très SOPIVEL	15 683	21	15 662
Intérêts sur billets de très ZITOUNA	427 665	361 738	65 927
Intérêts sur billets de très SICAV BHP	-	1 622	-1 622
Intérêts sur billets de très SIMSICAR	199 783	121 750	78 033
Intérêts sur emprunts - Al Baraka Bank	1 280 833	1 077 683	203 150
Intérêts sur emprunts – BT	53 690	141 897	-88 207
Intérêts sur emprunts – BH	1 294 048	958 725	335 323
Intérêts sur emprunts – BIAT	394 266	516 297	-122 031
Intérêts sur emprunts – BTE	137 699	233 401	-95 702
Intérêts sur emprunts – ATB	31 001	97 589	-66 588
Intérêts sur emprunts – AMEN BANK	385 048	457 236	-72 188
Intérêts sur emprunts – TQB	172 409	115 570	56 839
Intérêts sur emprunts – ATTIJARI BANK	197 283	-	197 283
Intérêts sur emprunts – STB	341 224	-	341 224
Intérêts sur emprunts obligataires	11 654	-	11 654
Commission SIFIB	10 327	10 327	-
Commissions INTERMEDIAIRE	36 646	14 542	22 104
Commissions sur remise chiffre d'affaires	116 419	83 040	33 379
Commissions de gestion SIMSICAR	37 955	33 605	4 350
Pertes de changes	1 680	6 564	-4 884
Agios débiteurs	177 850	8 484	169 366
Total	**6 542 143**	**5 017 149**	**1 524 994**

Note 15 – Charges du personnel :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 1 877 715 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Salaires et compléments de salaires	984 614	965 390	19 224
Charges connexes aux salaires	273 442	291 284	-17 842
Cotisations de sécurités sociales et Assurance groupe	335 302	366 794	-31 492
Variation de la provision pour congés à payer	19 843	40 429	-20 586
Autres charges sociales	1 994	3 499	-1 505
Provision sur prime	262 520	266 223	-3 703
Total	**1 877 715**	**1 933 619**	**-55 904**

Note 16 – Dotations nettes (des Reprises) sur provisions pour créances douteuses :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2012, à 3 899 014 DT. Il correspond à la dotation nette des provisions sur les encours et les impayés et s'analyse comme suit :

Libellés	Provisions au 31/12/2011	Dotations (Reprises) sur impayées	Dotations (Reprises) sur encours	Total des dotations ou des Reprises	Provisions au 31/12/2012
Classe A	-	-	-	-	-
Classe B 1	-	-	-	-	-
Classe B 2	- 55 490	- 72 271	- 20 544	- 92 815	- 148 305
Classe B 3	- 1 114 311	530 840	157 222	688 062	- 426 249
Classe B 4	- 3 557 848	203 251	- 4 697 512	- 4 494 261	- 8 052 109
Provisions collective	- 736 651			-	- 736 651
Total	***- 5 464 300***	***661 820***	***- 4 560 834***	***- 3 899 014***	***- 9 363 314***

Note 17 – Dotations (Reprises) sur titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à **30 142** DT et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
STIMEC	-3 000	15 504	-18 504
SIM SICAR	8 064	30 445	-22 381
Fonds gérés SIMSICAR (cimenterie Bizerte)	-35 206	15 387	-50 593
Fonds gérés ATID	-	-4 415	4 415
PLUS VALUE / TITRES de placement	-	865	-865
Total	**-30 142**	**57 786**	**-87 928**

Note 18 – Dotation aux amortissements des immobilisations propres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 359 692 DT et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	variation
Logiciels	-210 108	-183 093	-27 015
Constructions	-3 019	-2 820	-199
A.A.I.	-27 198	-26 594	-604
M.M.B.	-11 533	-11 919	386
M. Informatiques	-48 262	-40 234	-8 028
Autres matériels	-3 851	-4 065	214
Matériels roulants	-55 721	-63 138	7 417
Total	**-359 692**	**-331 863**	**-27 829**

Note 19 – Autres charges d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 1 752 676 DT et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Achats de matières et fournitures	137 535	143 885	-6 350
Total des achats	**137 535**	**143 885**	**-6 350**
Charges locatives	242 494	216 930	25 564
Entretiens et réparations	71 213	118 268	-47 055
Primes d'assurances	76 784	25 723	51 061
Total des services extérieurs	**390 491**	**360 921**	**29 570**
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	198 459	131 941	66 518
Publicités, publications, relations publiques	224 010	234 394	-10 384
Déplacements, missions et réceptions	32 879	19 122	13 757
Frais postaux et de télécommunications	98 826	124 902	-26 076
Services bancaires	11 294	8 542	2 752
Divers services extérieurs	153 916	139 194	14 722
Total des autres services extérieurs	**719 384**	**658 095**	**61 289**
Jetons de présence	60 000	52 500	7 500
Autres charges diverses	71 122	24 095	47 027
Total des charges diverses	**131 122**	**76 595**	**54 527**
Impôts et taxes sur rémunération	19 723	29 837	-10 114
TCL	101 766	100 000	1 766
Droits d'enregistrement et de timbres	59 010	41 712	17 298
Autres impôts et taxes	48 588	89 067	-40 479
Total des impôts et taxes	**229 087**	**260 616**	**-31 529**
Résorption des autres actifs	145 057	130 773	14 284
Total	**1 752 676**	**1 630 885**	**121 791**

Note 20 – Autres gains ordinaires :

Le solde du poste « Autres gains ordinaires » s'élève au 31 décembre 2012 à 403 648 DT. Il est constitué principalement des profits résultant des cessions de matériels récupérés et de la reprise des produits réservés.

Note 22 – L'état de flux de trésorerie :

La variation des flux de trésoreries au cours du de l'année 2012 a permis de clôturer les comptes de trésoreries au 31/12/2012 avec un solde de 1.845.091 DT contre 1 354 644 DT au titre de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation présentent un solde négatif de 9.725.544 DT à la clôture de l'exercice 2012 contre un solde négatif de 33.856.058 DT à la clôture de l'exercice précédent soit une variation positive de 24.130.514 DT.

Note 23 – Engagements de financement donnés en hors bilan :

Le solde du poste « Engagement donné » s'élève, au 31 décembre 2012, à 1 934 800 DT.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

Pro audit

Rue ABU HAMED EL GHAZALI Immeuble des
Chalets – 2éme étage app 21, Montplaisir 1073 Tunis
Tél : 71.900.746 – Fax : 71.904.519

CMA
Audit et Conseil

Route X, immeuble Tunis Carthage
Bloc A – 7ème étage app 37, Ariana
Tél : 71.706.031 – Fax : 71.706.028

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du16 juillet 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « MODERN LEASING », arrêtés au 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 161.713.429 Dinars et un bénéfice net de 357.825 Dinars, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

I - Opinion sur les états financiers

1. Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la société «Modern Leasing », comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

3. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

4. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

5. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

6. Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « MODERN LEASING » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 Décembre 2012 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

7. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur l'élément suivant :

La dotation nette aux provisions pour créances douteuses enregistre une hausse de 2.371.543 Dinars par rapport à celle constatée au titre de l'exercice 2011. Cette hausse s'explique essentiellement par l'aggravation du classement d'une relation qui est passée de la classe de risque 3 (actif préoccupant) à la classe 4 (actif compromis) entre 2011 et 2012, ce qui a engendré une dotation supplémentaire de 2.247.015 Dinars. Cette dotation supplémentaire porte le total des dotations sur cette relation au titre de l'exercice 2012 à 3.477.757 dinars et le total des provisions et des agios constitué sur cette relation au cours des années 2011-2012 à 4.897.883 Dinars pour un total engagement de 5.629.855 dinars.

II - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé dans le cadre de nos travaux, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles :

8. Nous avons, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

9. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

10. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 mai 2013

Les commissaires aux comptes

P/ PROAUDIT	**P/ CMA**
Mr.Tarak ZAHAF	**Mr.Mohamed AMMAR**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012

Pro audit

CMA
Audit et Conseil

Rue ABU HAMED EL GHAZALI Immeuble des
Chalets – 2éme étage app 21, Montplaisir 1073 Tunis
Tél : 71.900.746 – Fax : 71.904.519

Route X, immeuble Tunis Carthage
Bloc A – 7ème étage app 37, Ariana
Tél : 71.706.031 – Fax : 71.706.028

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

1. En application des dispositions de l'article 29 de la Loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités.

2- Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

I- CONVENTIONS REGLEMENTEES

1- Conventions conclues avec la Banque de l'Habitat :

1.1. Emprunts :

Le détail des emprunts conclus avec la société mère « Banque de l'Habitat » au cours de l'exercice 2012, ainsi que ceux conclus au titre des exercices antérieurs et ayant eu un impact sur l'exercice en cours, se présente comme suit au 31 décembre 2012 :

Exercice d'octroi	Principal	Taux (TMM+)	Encours au 31/12/2012
2012	500 000	2,00%	500 000
2012	5 000 000	2,00%	4 705 192
2012	1 000 000	1,75%	908 453
2011	4 000 000	1,75%	3 508 738

Exercice d'octroi	Principal	Taux (TMM+)	Encours au 31/12/2012
2011	2 000 000	1,50%	1 753 671
2011	2 000 000	1,50%	1 698 863
2010	1 000 000	1,25%	717 754
2010	2 000 000	1,25%	1 442 276
2010	4 000 000	1,25%	2 751 503
2010	3 000 000	1,25%	1 951 926
2009	2 500 000	1,25%	1 455 795
2009	3 500 000	1,25%	2 163 055
2007	4 000 000	1,25%	1 341 982
Total	**35 500000**		**25 776 041**

Le montant des charges financières de l'exercice 2012 au titre de ces crédits s'élève à 1.294.048 Dinars

1.2. Gestion du financement en leasing du projet de construction du nouveau siège de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis :

La Banque de l'Habitat a confié à la société Modern Leasing la mission de gestion sous forme de leasing de l'opération de financement de la construction du nouveau siège de la faculté des sciences économiques et de gestion de Tunis à EL MOUROUJ ainsi que la gestion d'un compte spécial intitulé « opération construction FSEG EL MOUROUJ » ouvert auprès la BH.

La société Modern Leasing percevra dans le cadre cette convention une commission de 0,5% H.TVA calculée sur la base du montant des préloyers et des loyers facturés en HTVA.

Le montant des produits constatés en 2012 est de 25.206 Dinars.

2- Conventions conclues avec la « SIM SICAR » :

2.1. Fonds gérés

La société « Modern Leasing » a conclu avec la « SIM SICAR » (filiale du groupe Banque de l'Habitat) une convention de gestion de fonds à capital risque. En application des termes de la convention et en rémunération de sa gestion des fonds déposés auprès d'elle pour le compte de la société « MODERN LEASING », la société « SIM SICAR » perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% net payée à terme échu sur l'ensemble des fonds de « MODERN LEASING » gérés pour le compte de cette dernière,
- Une commission de performance de 15% assise sur les dividendes ou la plus value de cession,
- Une commission de placement de 10% assise sur les fonds disponibles.

Le montant des commissions relatives à l'exercice 2012 s'élève à 37.955 Dinars. A la date de clôture de l'exercice 2012, les fonds gérés par la société « SIM SICAR » totalisent 3.868.000 Dinars

2.2. *Billet de trésorerie*

La société « Modern Leasing » a obtenu auprès de la société « SIM SICAR » (filiale du groupe Banque de l'Habitat) des financements par billets de trésoreries.

Le détail des financements obtenus au cours de l'exercice, ainsi que ceux obtenus au cours des exercices antérieurs et ayant produit leurs effets sur l'exercice en cours, se présente comme suit :

Du	Au	Montant en DT	Taux
23/08/2011	17/08/2012	1 000 000	5,50%
20/09/2011	14/09/2012	2 000 000	5,35%
29/03/2012	27/06/2012	1 000 000	5,50%
27/06/2012	24/12/2012	1 000 000	5,50%
17/08/2012	15/11/2012	1 000 000	5,50%
14/09/2012	09/09/2013	2 000 000	5,35%
15/11/2012	13/02/2013	1 000 000	6,00%
24/12/2012	23/01/2013	1 000 000	6,00%

Les charges financières de l'exercice 2012 au titre de ces opérations s'élèvent à 199.783 Dinars.

3- Conventions conclues avec la société « SICAV BHO » :

3.1.Billet de trésorerie

La société « Modern Leasing » a obtenu auprès de la société « SICAV BHO » (filiale du groupe Banque de l'Habitat) des financements par billets de trésoreries.

Le détail des financements obtenus au cours de l'exercice, ainsi que ceux obtenus au cours des exercices antérieurs et ayant produit leurs effets sur l'exercice en cours, se présente comme suit :

Du	Au	Montant en DT	Taux
27/05/2011	27/05/2012	2 000 000	5,85%
28/04/2011	28/04/2012	1 500 000	5,75%

Du	Au	Montant en DT	Taux
20/04/2011	20/04/2012	2 500 000	5,75%
15/03/2011	15/03/2012	1 000 000	5,75%
09/08/2011	09/08/2012	2 000 000	5,85%
21/09/2011	21/09/2012	1 000 000	5,35%
19/10/2011	16/04/2012	1 000 000	4,75%
28/11/2011	26/05/2012	1 000 000	5,00%
13/12/2011	10/06/2012	1 000 000	5,00%
27/12/2011	27/12/2012	500 000	5,70%
15/03/2012	11/09/2012	1 000 000	5,75%
16/04/2012	13/10/2012	1 000 000	6,00%
20/04/2012	17/10/2012	2 500 000	6,00%
28/04/2012	25/10/2012	1 500 000	6,00%
26/05/2012	22/11/2012	1 000 000	6,15%
27/05/2012	23/11/2012	2 000 000	6,15%
10/06/2012	07/12/2012	1 000 000	6,20%
09/08/2012	05/02/2013	1 000 000	6,20%
21/09/2012	20/03/2013	1 000 000	6,20%
26/09/2012	26/10/2012	1 500 000	6,30%
13/10/2012	12/12/2012	1 000 000	6,30%
17/10/2012	16/12/2012	2 500 000	6,30%
25/10/2012	24/12/2012	1 500 000	6,30%
26/10/2012	25/12/2012	1 500 000	6,30%
22/11/2012	22/12/2012	1 000 000	6,30%
23/11/2012	23/12/2012	2 000 000	6,30%
12/12/2012	22/12/2012	1 000 000	6,30%
22/12/2012	21/01/2013	2 000 000	6,30%
23/12/2012	22/01/2013	2 000 000	6,30%
31/12/2012	20/01/2013	2 500 000	6,30%

Le total des charges financières comptabilisées en 2012 s'élève à 762 083 Dinars.

3.2. Placement :

Le solde des placements effectués par la société « MODERN LEASING » auprès de la « SICAV BH OBLIGATAIRE » s'élève à 1.135 Dinars au 31 décembre 2012.

3.3. Emprunt obligataire

En 2012, la société Modern Leasing a émis un emprunt obligataire avec un taux de 6,5 %. Le montant souscrit par la « SICAV BH OBLIGATAIRE » à la date du 31 décembre 2012 s'élève à 2.000.000 Dinars.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de 2.167 Dinars.

4- Conventions conclues avec la société « SICAV BHP » :

4.1. Placement :

Le solde des placements effectués par la société « MODERN LEASING » auprès de la « SICAV BHP » s'élève à 223 Dinars au 31 décembre 2012.

4.2. Emprunt obligataire

En 2012, la société Modern Leasing a émis un emprunt obligataire avec un taux de 6,5 %. Le montant souscrit par la « SICAV BHP » à la date du 31 décembre 2012 s'élève à 2.000.000 Dinars.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de 1.444 Dinars.

5- Conventions conclues avec la société « ASSURANCES SALIM » :

5.1. Billets de trésorerie

La société « Modern Leasing » a obtenu auprès de la société « ASSURANCES SALIM » (filiale du groupe Banque de l'Habitat) des financements par billets de trésoreries.

Le détail des financements obtenus au cours de l'exercice, ainsi que ceux obtenus au cours des exercices antérieurs et ayant produit leurs effets sur l'exercice en cours, se présente comme suit :

Du	Au	Montant en DT	Taux
14/04/2011	13/04/2012	1 500 000	5,75%
14/09/2011	14/09/2012	2 000 000	5,35%
13/04/2012	13/04/2013	1 500 000	6,00%
14/09/2012	14/09/2013	2 000 000	6,30%

Les charges financières comptabilisées en 2012 au titre de ces opérations s'élèvent à 193.839 Dinars.

5.2. Location siège

En vertu d'un contrat de location conclu en date du 04/01/2010. La société « Modern Leasing » a pris en location auprès de la société « ASSURANCES SALIM », un local à usage administratif et commercial.

Ce contrat a produit ses effets au cours de l'exercice 2012, et a entrainé la constatation d'une charge de loyer de 192.306 Dinars à la date de clôture de l'exercice.

5.3. Assurances

La société « MODERN LEASING » a souscrit auprès de la société « ASSURANCES SALIM » des polices d'assurances pour un total de 191.109 Dinars dont le détail se présente comme suit :

Police	Charges de l'exercice 2012 en dinars
Assurance groupe	114 337
Automobile	17 176
Assurances engineering	2 054
Assurances incendie et risques divers	12 482
Assurance pour départ à la retraite	45 060

6- Conventions conclues avec la société « SOPIVEL » :

La société « Modern Leasing » a obtenu auprès de la société « SOPIVEL » (filiale du groupe Banque de l'Habitat) des financements par billets de trésoreries. Le détail des financements obtenus au cours de l'exercice, ainsi que ceux obtenus au cours des exercices antérieurs et ayant produit leurs effets sur l'exercice en cours, se présente comme suit :

Du	Au	Montant en DT	Taux
29/12/2011	27/02/2012	1 000 000	5,70%
27/02/2012	06/04/2012	1 000 000	5,70%

Les charges financières de l'exercice 2012 au titre de ces opérations s'élèvent à 15.683 Dinars.

7- Conventions conclues avec la société « EL BARAKA » :

La société « Modern Leasing » a conclu, avec la société « EL BARAKA BANK » une convention cadre pour la coopération financière en date du 11 mars 2009 modifiée en date du 03 août 2011 pour un montant de 25.000.000 Dinars.
Le détail des souscriptions intervenues au cours de l'exercice, ainsi que celles obtenues au cours des exercices antérieurs et ayant produit leurs effets sur l'exercice en cours, se présente comme suit :

Du	Au	Montant en DT	Taux
04/08/2011	04/02/2012	700 000	5,50%
26/08/2011	26/02/2012	1 000 000	5,50%
14/09/2011	14/03/2012	1 000 000	5,01%
22/09/2011	22/03/2012	1 500 000	5,01%
23/09/2011	23/03/2012	1 500 000	5,01%
28/09/2011	28/03/2012	2 500 000	5,01%
20/10/2011	20/04/2012	500 000	4,49%
04/11/2011	04/05/2012	5 000 000	4,82%
06/11/2011	06/05/2012	5 000 000	4,82%
08/11/2011	08/05/2012	4 300 000	4,82%

Du	Au	Montant en DT	Taux
09/11/2011	09/05/2012	1 000 000	4,82%
21/11/2011	21/05/2012	1 000 000	4,82%
04/02/2012	04/08/2012	700 000	4,66%
26/02/2012	26/08/2012	1 000 000	4,66%
14/03/2012	14/09/2012	1 000 000	4,92%
22/03/2012	22/09/2012	1 500 000	4,92%
23/03/2012	23/09/2012	1 500 000	4,92%
28/03/2012	28/09/2012	2 500 000	4,92%
20/04/2012	22/10/2012	500 000	4,98%
04/05/2012	05/11/2012	5 000 000	5,14%
06/05/2012	06/11/2012	5 000 000	5,14%
08/05/2012	08/11/2012	4 300 000	5,14%
09/05/2012	09/11/2012	1 000 000	5,14%
21/05/2012	21/11/2012	1 000 000	5,14%
04/08/2012	04/02/2013	700 000	5,35%
26/08/2012	26/02/2013	1 000 000	5,35%
14/09/2012	14/03/2013	1 000 000	5,63%
22/09/2012	22/03/2013	1 500 000	5,63%
23/09/2012	23/12/2012	1 500 000	5,63%
28/09/2012	28/12/2012	2 500 000	5,63%
20/10/2012	20/01/2013	500 000	5,65%
04/11/2012	04/02/2013	5 000 000	5,90%
06/11/2012	06/02/2013	5 000 000	5,90%
08/11/2012	08/02/2013	4 300 000	5,90%
09/11/2012	09/02/2013	1 000 000	5,90%
21/11/2012	19/02/2013	1 000 000	5,90%
23/12/2012	23/03/2013	1 500 000	5,93%
28/12/2012	28/03/2013	2 500 000	5,93%

Les charges financières de l'exercice 2012 au titre de ces opérations s'élèvent à 1.280.833 Dinars.

8- Convention conclue avec la société « SIFIB» :

La société « MODERN LEASING » a conclu avec la Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en bourse « SIFIB BH » (filiale de la BH) une convention en date du 08 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction visant à tenir et administrer ses comptes en valeurs mobilières.

Au terme de cette convention, la « SIFIB » percevra une rétribution forfaitaire de 10.000 Dinars hors taxes par an en contrepartie des services fournie.

II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS

Les obligations et engagements pris par la société MODERN LEASING envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définis comme suit :

II-1 Rémunération du directeur général :

La rémunération du Directeur Général est définie par la décision du conseil d'administration du 19 octobre 2011.
À ce titre, la charge brute totale supportée par la société au titre de la rémunération servie au Directeur Général y compris les primes et avantages sociaux, à la clôture de l'exercice 2012, s'est élevée à 98.617 Dinars dont 14.544 Dinars au titre des charges patronales.
Par ailleurs, le directeur général bénéficie d'une voiture de fonction.

II-2 Jetons de présence :

Les jetons de présence servis par la société aux membres du conseil d'administration et du comité d'audit au cours de l'exercice 2012 s'élèvent à 52.500 Dinars.

II-3 Indemnité servie au président du conseil :

Une indemnité mensuelle de 300 Dinars (brut pour net) a été servie au président du conseil d'administration conformément à la décision du conseil d'administration du 20 décembre 2011.

3-Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 mai 2013

Les commissaires aux comptes

P/ PROAUDIT	**P/ CMA**
Mr. Tarak ZAHAF	**Mr. Mohamed AMMAR**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE MAGASIN GENERAL

Siège Social : 28, rue Mustapha Kamel Ataturk - Tunis 1001

La Société Magasin Général publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 juin 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Anis LAADHAR et Mr Noureddine Ben ARBIA.

Groupe SMG

BILAN CONSOLIDE

(exprimé en DT)

	Notes	Soldes au 31 décembre 2012	Soldes au 31 décembre 2011
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition		74 060 667	74 060 667
- amortissements écarts d'acquisition		(30 788 023)	(23 381 956)
	1	**43 272 644**	**50 678 711**
Immobilisations incorporelles		8 885 201	7 618 308
- amortissements immobilisations incorporelles		(3 176 583)	(2 236 502)
	2	**5 708 618**	**5 381 807**
Immobilisations corporelles		191 289 336	155 505 236
- amortissements immobilisations corporelles		(58 850 376)	(48 803 176)
	2	**132 438 961**	**106 702 060**
Titres mis en équivalence		-	-
Immobilisations financières		3 137 258	3 267 211
-Provision pour dépréciation des immobilisations financières		(412 492)	(445 363)
	3	**2 724 766**	**2 821 848**
Actifs d'impôts différés	**4**	5 339 357	7 437 109
Autres actifs non courants	**5**	591 268	1 273 951
Total des actifs immobilisés		**190 075 614**	**174 295 486**
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**190 075 614**	**174 295 486**
ACTIFS COURANTS			
Stocks		108 839 762	86 603 852
-Provision pour dépréciation des stocks		(3 550 098)	(2 226 918)
	6	**105 289 663**	**84 376 934**
Clients et comptes rattachés		35 165 845	34 083 974
-Provision pour créances douteuses		(12 299 503)	(12 879 112)
	7	**22 866 342**	**21 204 863**
Autres actifs courants		34 103 374	45 963 921
Provisions pour dépréciations des actifs courants		(5 192 168)	(2 503 219)
	8	**28 911 207**	**43 460 701**
Placements et autres actifs financiers	**9**	1 835 639	16 404 326
Liquidités et équivalents de liquidités	**10**	4 064 398	8 446 133
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		**162 967 249**	**173 892 956**
TOTAL DES ACTIFS		**353 042 863**	**348 188 442**

Groupe SMG

BILAN CONSOLIDE
(exprimé en DT)

	Notes	Soldes au 31 décembre 2012	Soldes au 31 décembre 2011
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		11 481 250	11 481 250
Actions propres		(218 664)	(1 599 800)
Réserves consolidées		9 877 836	32 786 143
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		**21 140 422**	**42 667 593**
Résultat consolidé		(3 120 186)	(23 034 584)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	**11**	**18 020 236**	**19 633 009**
Intérêts des minoritaires dans les réserves		2 316 676	2 299 673
Intérêts des minoritaires dans le résultat		35 119	16 241
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes assimilées	**12**	101 962 163	93 181 886
Provisions pour risques et charges	**13**	3 524 230	3 927 464
Dépôts et cautionnements reçus		157 696	76 163
Passifs impôts différés		30 684	-
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		**105 674 772**	**97 185 513**
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	**14**	151 001 717	151 216 394
Autres passifs courants	**15**	21 240 806	19 595 172
Concours bancaires et autres passifs financiers	**10**	54 753 537	58 242 440
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		**226 996 060**	**229 054 006**
TOTAL DES PASSIFS		**332 670 832**	**326 239 519**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		**353 042 863**	**348 188 442**

Groupe SMG

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(exprimé en DT)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2012	31 décembre 2011
Produits d'exploitation			
Revenus	**16**	663 047 320	516 575 894
Production immobilisée		1 914 394	1 372 703
Autres produits d'exploitation	**17**	20 594 952	12 208 742
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		**685 556 666**	**530 157 339**
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises vendues	**18**	(556 048 923)	(437 263 880)
Charges de personnel	**19**	(50 593 677)	(45 299 323)
Dotations aux amortissements et aux provisions	**20**	(27 787 978)	(28 347 359)
Autres charges d'exploitation	**21**	(45 519 799)	(37 060 992)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		**(679 950 377)**	**(547 971 553)**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**5 606 289**	**(17 814 215)**
Charges financières nettes	**22**	(6 548 792)	(5 338 833)
Produits des placements	**23**	1 402 519	974 000
Autres gains ordinaires	**24**	1 602 155	1 266 779
Autres pertes ordinaires	**25**	(1 872 434)	(4 833 884)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		**189 736**	**(25 746 152)**
Impôts différés	**26**	(2 128 436)	7 437 109
Impôt sur les bénéfices	**27**	(1 146 367)	(1 308 941)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		**(3 085 067)**	**(19 617 985)**
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires	**28**		(3 400 358)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		**(3 085 067)**	**(23 018 343)**
Part revenant aux intérêts minoritaires		(35 119)	(16 241)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		**(3 120 186)**	**(23 034 584)**

Groupe SMG

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(exprimé en DT)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2012	31 décembre 2011
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		(3 120 186)	(23 034 584)
Ajustement pour			
*****Part revenant aux intérêts minoritaires		35 880	16 241
*Variation des capitaux			
*Modifications comptables affectant les résultat reportés		(1 649)	201 948
*****Amortissements et provisions		25 610 830	25 365 978
*****Reprises sur provisions			(2 022 939)
*Plus ou moin value sur cession d'immobilisation		(413 273)	(306 192)
*Variation des:			
- Stocks		(22 235 910)	(5 230 311)
- Créances clients		(1 081 871)	(5 290 439)
- Autres actifs		11 860 546	(7 413 668)
- Fournisseurs et autres dettes		840 957	(4 063 186)
*Charges d'intérêts		8 006 581	6 851 925
*Produits des participations		(1 402 519)	(974 000)
*Pertes et mise en rebut d'immobilisations corporelles et incorporelles		517 493	10 387 622
*Impôts différés		2 128 436	(7 437 109)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		**20 745 317**	**(12 948 713)**
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(41 021 001)	(30 649 109)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		234 721	926 219
Variation des charges à répartir		682 682	1 422 784
Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières		129 954	(417 290)
Encaissements sur cession d'immobilisations financières			
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		**(39 973 644)**	**(28 717 396)**
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Encaissement suite à l'augmentation du capital			5 954
Actions propres		1 381 136	(647 564)
Dividendes et autres distributions			(69)
Encaissement et décaissement sur emprunts		14 688 324	32 320 843
Décaissement intérêts sur emprunts		(7 694 384)	(6 744 836)
Dépôt et cautionnements reçus		81 532	76 163
Opérations sur fonds social		127 926	(37 670)
Billets de trésoreries émis		(4 750 000)	2 750 000
Produits des placements		1 402 519	974 000
Variation des placements et autres actifs financiers courants		14 568 686	(3 504 778)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		**19 805 740**	**25 192 043**
Variation de trésorerie		**577 413**	**(16 474 067)**
Trésorerie au début de l'exercice		**(23 688 172)**	**(7 214 105)**
Trésorerie à la clôture de l'exercice		**(23 110 759)**	**(23 688 172)**

GROUPE SOCIETE MAGASIN GENERAL

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe Société Magasin Général sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- ✓ du cadre conceptuel ;
- ✓ de la norme comptable générale (NCT 1);
- ✓ des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- ✓ de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- ✓ de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

2. Principes de consolidation

A- Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- ✓ soit des statuts ou d'un contrat ;
- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

	2012			2011		
Libellé	**% de contrôle**	**Nature de contrôle**	**Méthode de contrôle**	**% de contrôle**	**Nature de contrôle**	**Méthode de contrôle**
SMG	100%	Société mère	Intégration Globale	100%	Société mère	Intégration Globale
CMG	99,94%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,94%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
IMG	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

BHM	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM Distribution	99,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM Immobilière	99,97%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,98%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
SS Auto	99,67%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,67%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
Immob HAFEDH	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
Immob Zaineb	69,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	69,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
FORMAPRO	34,80%	Influence notable	Mise en équivalence	34,80%	Influence notable	Mise en équivalence

Le périmètre de consolidation du Groupe Société Magasin Général est présenté au niveau du schéma suivant :

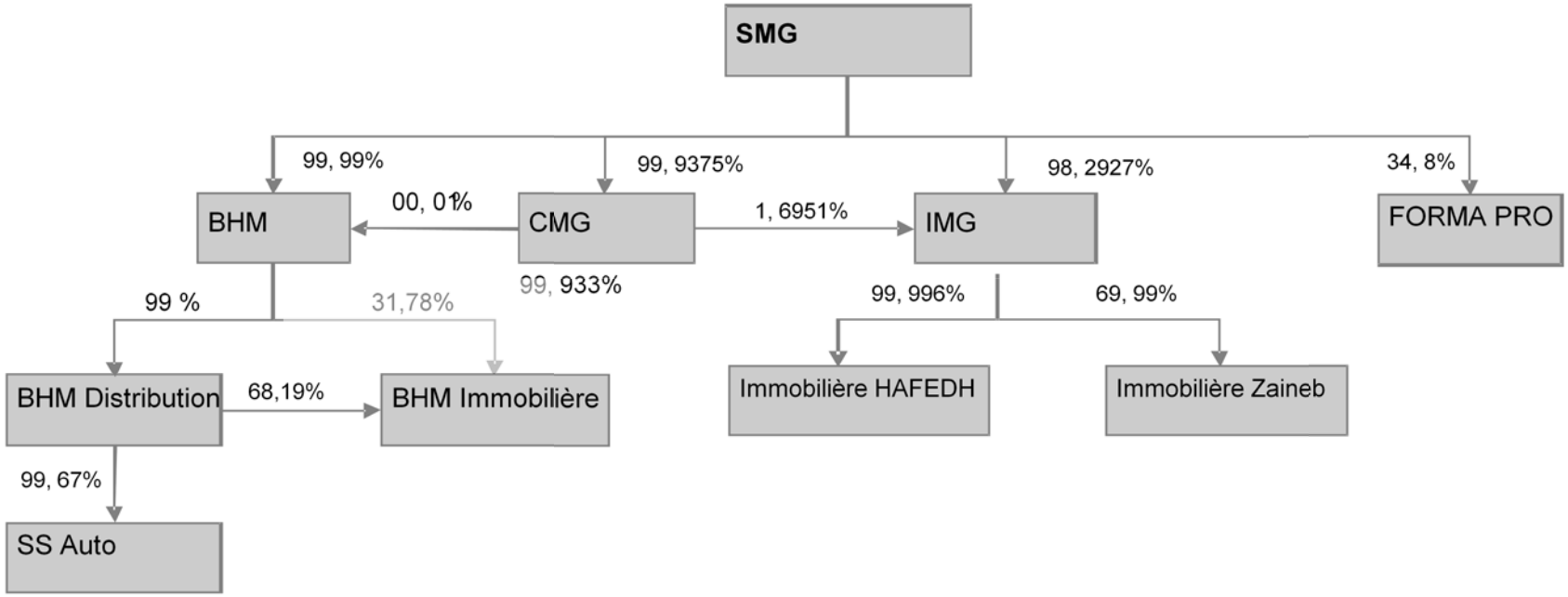

B- Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par le Groupe Société Magasin Général et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Les états financiers de la Société Mère Magasin Général et ses filiales sont combinés d'une manière intégrale pour l'établissement des états financiers consolidés du groupe.
La société FORMAPRO est une entreprise associée consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

L'intégration globale

Consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la Société Magasin Général et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels ;
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

La mise en équivalence :

Les sociétés dans lesquelles, le groupe exerce une influence notable sont intégrées par la méthode de mise en équivalence.
Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont classées parmi les actifs à long terme et présentées au bilan sous une rubrique distincte.
La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée séparément au niveau de l'état de résultat.

3. Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis sur la base des états financiers des sociétés du groupe allant du 01/01/2012 au 31/12/2012.

4. Elimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

✓ *Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres*

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

✓ *Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres*

Les marges et les plus ou moins values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

5. Ecart d'acquisition « Goodwill »

Cette rubrique comporte les écarts d'acquisitions (GW) dégagés suite aux acquisitions du groupe BHM, et de l'Immobilière Hafedh. Ils représentent l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis Ils sont considérés comme des paiements effectués par l'acquéreur en anticipation d'avantages économiques futurs. Ils sont comptabilisés à leurs coûts diminués des cumuls d'amortissements et des cumuls des pertes de valeur

L'amortissement est pratiqué selon le mode linéaire conformément aux dispositions de la norme comptable 38 du système comptable des entreprises à partir de la date d'acquisition sur une durée d'utilité estimée à 10 ans. La dotation d'amortissement est une charge qui vient diminuer les résultats consolidés du groupe.

6. Principes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément:

- ✓ Hypothèse de la continuité de l'exploitation
- ✓ Hypothèse de la comptabilité d'engagement
- ✓ Convention de l'entité
- ✓ Convention de l'unité monétaire
- ✓ Convention de la périodicité
- ✓ Convention du coût historique
- ✓ Convention de la réalisation du revenu
- ✓ Convention de rattachement des charges aux produits
- ✓ Convention de l'objectivité
- ✓ Convention de permanence des méthodes
- ✓ Convention de l'information complète
- ✓ Convention de prudence
- ✓ Convention de l'importance relative
- ✓ Convention de prééminence du fond sur la forme

Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif sont immobilisés.
Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes: les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.
La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur mise en exploitation sur la base des taux suivants:

- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau	20%
- Outillages	10%
- Matériels informatique	15%
- Logiciels	33%
- Fonds de commerce	5%
- Bâtiments	5%

Taxe sur la valeur ajoutée

Toutes les charges et investissements sont comptabilisés en hors TVA récupérable calculée par rapport au prorata de déduction annuel calculé sur la base du chiffre d'affaires réalisé courant l'exercice précédent. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et des collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

Stocks :

Le Groupe a procédé au 31/12/2012 à l'évaluation de son stock de marchandises selon la méthode du dernier prix d'achat.

Créances Douteuses

Sont enregistrées sous l'intitulé "Clients Douteux ou Litigieux" les créances dont le recouvrement s'avère incertain.
Une provision pour dépréciation de ces créances douteuses est constatée en fin d'exercice.
Provision pour Congés payés

Le solde des droits aux congés payés est estimé à la clôture de l'exercice par référence au salaire mensuel moyen. Il est comptabilisé dans la rubrique "Personnel et comptes rattachés" sous l'intitulé "*dettes provisionnées pour congés à payer*". Les dettes envers l'Etat et la Caisse de Sécurité Sociale au titre desdits congés sont rattachées aux comptes de tiers correspondants.

Notes afférentes aux éléments figurant dans le corps des états financiers

Tous les chiffres sont exprimés en Dinar Tunisien

Notes sur les comptes du bilan

Note N° 1: Ecart d'acquisition

Le tableau suivant présente les écarts de réévaluation et d'acquisition des filiales du Groupe Société Magasin Général :

Filiale	Valeur d'acquisition	Pourcentage d'intérêts	Actifs net comptable acquis	Ecart d'évaluation	Date de prise de contrôle	Ecart d'acquisition	Dotations aux amorts du GW 2012	Amort cumulés GW 31/12/2012	VCN
CMG	4 799 850	99.94%	4 802 852	-	01/01/1996	-	-	-	-
IMG	2 049 750	99.99%	2 050 022	-	05/07/1991	-	-	-	-
BHM Groupe	82 981 146	99.99%	10 199 398	-	31/10/2008	72 782 972	7 278 297	30 213 060	42 569 912
Immobilière HAFEDH	2 630 000	99.98%	1 352 305	-	30/06/2008	1 277 695	127 770	574 963	702 732
Immobilière Zaineb	7 819 834	69.98%	7 432 095	2 618 800	30/11/2010	-	-	-	-
FORMAPRO	34 800	34.80%	-	-	-	-	-	-	-
Total	**100 315 380**			**2 618 800**		**74 060 667**	**7 406 067**	**30 788 023**	**43 272 644**

Note N° 2: Immobilisations incorporelles et Corporelles

Le tableau de variation des immobilisations entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012 se présente comme suit:

Rubrique	Valeurs brutes							Amortissements						Valeur comptable nette	
	Solde au 31/12/2011	Acquisition	Transfert	Cession / Rebut	Reclassement inventaire	Apurement inventaire	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Dotation	Cession / Rebut	Reclassement inventaire	Apurement inventaire	Solde au 31/12/2012	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Logiciels de gestion	4 275 433	957 760	31 003	-29 373	25 158	0	5 259 981	2 102 384	816 275	-29 373	-8 470	0	2 880 817	2 379 164	2 173 049
Fonds de commerce	3 342 875	282 345		0	0	0	3 625 220	134 117	161 649	0	0	0	295 767	3 329 454	3 208 758
Total des immobilisations incorporelles	**7 618 308**	**1 240 105**	**31 003**				**8 885 201**	**2 236 502**	**977 925**				**3 176 583**	**5 708 618**	**5 381 807**
Terrains Nus	16 761 744	44 000		0	0	0	16 805 744	0	0	0	0	0	0	16 805 744	16 761 744
Bâtiments	42 820 669	4 754 466	3 090 039	0	-251	0	50 664 923	15 236 955	1 887 201	-88 553	-11 608	0	17 023 995	33 640 928	27 583 714
Instal.gles,agenc,aménag	52 386 775	15 239 022	999 175	-667 153	-1 843 499	-8 730	66 105 591	17 270 361	4 275 503	-1 515 372	-441 774	-5 939	19 582 779	46 522 812	35 116 414
Matériels industriel et outiallages	18 017 581	9 095 805	166 969	-259 016	2 765 603	-130 696	29 656 246	5 030 641	2 876 755	-201 686	994 032	-56 266	8 643 476	21 012 770	12 986 940
Matériels de transport	11 813 086	2 813 501	94 893	-1 663 056	-365 743	-22 424	12 670 257	6 000 262	1 922 226	-1 538 617	-210 872	-16 707	6 156 292	6 513 965	5 812 824
Equipement de Bureau	1 371 073	2 461 553	0	-83 037	40 056	-19 124	3 770 521	586 412	1 176 706	-82 827	99 428	-15 342	1 764 378	2 006 143	784 660
Equipement informatique	8 886 945	709 093	-125 896	-40 217	-717 816	-139 357	8 572 753	4 678 544	1 502 033	-17 773	-378 639	-104 709	5 679 455	2 893 297	4 208 401
Immobilisations en cours	3 447 362	4 663 455	-4 256 183	-811 332	0	0	3 043 302	0	0	0	0	0	0	3 043 302	3 447 362
Total des immobilisations corporelles	**155 505 236**	**39 780 896**	**-31 003**	**-3 523 812**	**-121 649**	**-320 332**	**191 289 336**	**48 803 176**	**13 640 423**				**58 850 376**	**132 438 961**	**106 702 060**
Total des immobilisations	**163 123 544**	**41 021 001**	**0**				**200 174 538**	**51 039 678**	**14 618 347**				**62 026 959**	**138 147 579**	**112 083 866**

Note 3 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 2 724 766 DT au 31/12/2012 contre un solde de 2 821 848 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Titres de participation	293 256	280 931	12 325
Prêts aux personnels	2 242 240	1 860 606	381 634
Dépôts et cautionnements	601 762	1 125 675	(523 913)
Total immobilisations financières brutes	**3 137 258**	**3 267 211**	**(129 953)**
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	(412 492)	(445 363)	32 871
Total immobilisations financières nettes	**2 724 766**	**2 821 848**	**(97 082)**

Note 4 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 5 339 357 DT au 31/12/2012, contre 7 437 109 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Sociétés	Actifs d'Impôts différés 31/12/2012	Actifs d'Impôts différés 31/12/2011
SMG	3 646 879	5 932 968
CMG	366 623	499 782
BHM	238 306	466 193
BHM Distribution	29 054	15 773
IMG	1 046 580	522 393
HAFEDH	11 915	-
Total	**5 339 357**	**7 437 109**

Note 5 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent à 591 268 DT au 31/12/2012 contre un solde de 1 273 951 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur brute 31/12/2011	charges à répartir 2012	Valeur brute 31/12/2012	Résorptions antérieures	Résorption 2012	VCN 31/12/2011	VCN 31/12/2012
Assistance technique	1 626 016	72 083	1 698 099	1 359 887	318 676	266 129	19 536
Charges de pré exploitation	888 859	179 426	1 068 285	248 273	248 280	640 586	571 732
Charges occasionnées lors de l'augmentation de capital	48 611	0	48 611	48 611		0	0
Frais de publicité	1 101 707	0	1 101 707	734 472	367 235	367 235	0
Frais de recouvrement des créances douteuses	119 133	0	119 133	119 133		0	0
Personnel Partant	4 560 395	0	4 560 395	4 560 395		0	0
Indemnité d'éviction	344 419	0	344 419	344 419		0	0
Total	**8 689 140**	**251 509**	**8 940 649**	**7 415 190**	**934 191**	**1 273 951**	**591 268**

Note 6 : Stock

La valeur nette du stock net s'élève à 105 289 663 DT au 31/12/2012 contre un solde de 84 376 934 DT au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Stocks de marchandises	66 026 022	57 389 158	8 636 864
Terrains IMG	25 050 042	15 595 157	9 454 885
Terrains Immobilière Hafedh	5 297 497	4 180 377	1 117 120
Terrains Immobilière Zaineb	2 618 800	6 695 554	(4 076 754)
Construction encours IMG	1 618 375	1 339 350	279 025
Construction encours Hafedh	1 480 902	1 404 256	76 646
Construction encours Zaineb	6 748 123	-	6 748 123
Stocks de marchandises chez des tiers	-	-	-
Total stock brut	**108 839 762**	**86 603 852**	**22 235 910**
Provision des stocks	(3 550 098)	(2 226 918)	(1 323 180)
Total stock net	**105 289 663**	**84 376 934**	**20 912 729**

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 22 866 342 DT au 31/12/2012 contre 21 204 863 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Clients effets à recevoir	8 379 813	9 445 320	(1 065 507)
Clients sociétés et associations	12 825 208	11 895 217	929 991
Clients douteux ou litigieux	13 960 824	12 743 437	1 217 387
Total clients bruts	**35 165 845**	**34 083 974**	**1 081 871**
Provision des clients	(12 299 503)	(12 879 112)	579 609
Total clients nets	**22 866 342**	**21 204 863**	**1 661 481**

Note 8 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde net de 28 911 207 DT au 31/12/2012 contre 43 460 701 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Fournisseurs débiteurs	1 413 563	4 515 987	(3 102 424)
Prêts et avances aux personnels	456 778	290 443	166 335
Report d'impôt sur les sociétés	10 130 854	6 022 161	4 108 693
Impôts et Taxes	2 795 145	4 701 934	(1 906 789)
Report de TFP	39 155	20 859	18 296
Sociétés du groupe	3 275	-	3 275
Débiteurs divers	7 001 093	6 136 874	864 219
Produits à recevoir	9 979 651	22 644 806	(12 665 155)
Comptes d'attentes à régulariser	155 649	70 375	85 274
Charges constatées d'avance	2 128 211	1 560 482	567 729

Total autres actifs courants bruts	**34 103 374**	**45 963 921**	**(11 860 547)**
Provision des autres actifs courants	(5 192 168)	(2 503 219)	(2 688 949)
Total autres actifs courants nettes	**28 911 207**	**43 460 701**	**(14 549 494)**

Note 9: Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 1 835 639 DT au 31/12/2012 contre un solde de 16 404 326 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Prêts courants liés au cycle d'exploitation	543 474	773 001	(229 527)
Echéance à moins d'un an sur prêts non courants	695 011	1 105 917	(410 906)
Billets de Trésorerie	-	13 600 000	(13 600 000)
Actions cotées	597 154	925 408	(328 254)
Total des placements et autres actifs financiers	**1 835 639**	**16 404 326**	**(14 568 687)**

Note 10: Trésorerie

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 4 064 398 DT au 31/12/2012 contre un solde de 8 446 133 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Valeurs à l'encaissement	1 289 108	2 847 490	(1 558 382)
Banques débitrices	2 379 081	5 361 687	(2 982 606)
CCP	14 727	14 427	300
Caisses	381 483	222 529	158 954
Total liquidités et équivalents de liquidités	**4 064 398**	**8 446 133**	**(4 381 735)**

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 54 753 536 DT au 31/12/2012 contre un solde de 58 242 440 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Billets de trésorerie émis	5 250 000	10 000 000	(4 750 000)
Banques créditrices	27 175 157	32 134 305	(4 959 148)
Emprunts bancaires échéances à moins d'un an	21 408 813	15 500 767	5 908 047
Intérêt courus	919 566	607 368	312 198
Total concours bancaires et autres passifs financiers	**54 753 536**	**58 242 440**	**(3 488 904)**

La trésorerie au 31/12/2012 s'élève à (23 110 759) DT contre (23 688 172) DT au 31/12/2011. Elle se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Valeurs à l'encaissement	1 289 108	2 847 490	(1 558 382)
Banques débitrices	2 379 081	5 361 687	(2 982 606)
CCP	14 727	14 427	300
Caisses	381 483	222 529	158 954
Banques créditrices	(27 175 157)	(32 134 305)	4 959 148
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**(23 110 759)**	**(23 688 172)**	**577 413**

Note 11: Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés sont passés de 19 633 009 DT au 31/12/2011 à 18 020 236 DT au 31/12/2012. Cette variation est détaillée au niveau du tableau suivant :

Libellé	Capital	Actions propres	Réserves	Résultat	Total des capitaux propres	Intérêts des minoritaires	Total
Solde au 31/12/2011	**11 481 250**	**-1 599 800**	**32 786 143**	**-23 034 584**	**19 633 009**	**2 315 914**	**21 948 923**
Affectation résultat 2011			-23 034 584	23 034 584	**0**		**0**
Rachat actions propres		1 381 136			**1 381 136**		**1 381 136**
Variation Fonds social			127 926		**127 926**	0	**127 926**
Modification comptable			-621		**-621**	-267	**-888**
Variation du % IG dans BHM Immobilière			-1 027		**-1 027**	1 027	**0**
Résultat de l'exercice				-3 120 186	**-3 120 186**	35 119	**-3 085 067**
Solde au 31/12/2012	**11 481 250**	**-218 664**	**9 877 836**	**-3 120 186**	**18 020 236**	**2 351 795**	**20 372 031**

Note 12: Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent à 101 962 163 DT au 31/12/2012 contre un solde de 93 181 886 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Emprunts bancaires SMG	90 607 000	78 556 143	12 050 857
Emprunts bancaires IMG	11 289 091	13 717 273	(2 428 182)
Emprunts bancaires BHM	66 072	908 471	(842 399)
Total des emprunts et dettes assimilées	**101 962 163**	**93 181 886**	**8 780 276**

Note 13 : Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 3 524 230 DT au 31/12/2012 contre un solde de 3 927 464 DT au 31/12/2011.

Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 151 001 717 DT au 31/12/2012 contre un solde de 151 216 394 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Fournisseurs d'exploitation	18 874 558	24 004 096	(5 129 538)
Fournisseurs effets à payer	89 308 136	98 385 345	(9 077 209)
Fournisseurs d'immobilisation	35 989 854	21 056 085	14 933 769
Factures non parvenues	6 829 170	7 770 869	(941 699)
Total des fournisseurs	**151 001 717**	**151 216 394**	**(214 678)**

Note 15 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 20 650 806 DT au 31/12/2012 contre un solde de 19 595 172 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Clients avances sur achats	357 213	466 293	(109 080)
Rémunérations dues	103 399	250 169	(146 770)
Personnels cession sur salaire	5 565	698	4 867
Dettes provisionnées sur congés payés	8 823 741	6 081 662	2 742 079
Etat, impôts et taxes	1 046 491	4 003 082	(2 956 591)
CNSS	2 950 978	2 727 218	223 760
Autres créditeurs divers	1 480 451	850 670	629 781
Charges à payer	5 116 324	4 251 039	865 285
Produits constatés d'avance	1 295 535	964 343	331 192
Comptes courants associés	61 107	-	61 107
Total des autres passifs courants	**21 240 806**	**19 595 172**	**1 645 634**

Notes sur les comptes de l'état de résultat

Note 16 : Revenus

Les revenus de l'exercice 2012 s'élèvent à 663 047 320 DT contre 516 575 894 DT en 2011, soit une hausse de 146 471 426 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Ventes de marchandises	663 788 190	516 509 905	147 278 285
Ventes de produits résiduels	139 284	86 142	53 142
RRR accordées	(880 154)	(20 153)	(860 001)
Total des revenus	**663 047 320**	**516 575 894**	**146 471 426**

Note 17 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2012 s'élèvent à 20 594 952 DT contre 12 208 742 DT en 2011, soit une augmentation de 8 386 210 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Autres produits	45 609	(46 820)	92 429
Facturation du produit de formation CIDES	25 893	36 000	(10 107)
Locations diverses	162 095	328 784	(166 689)
Participation fournisseurs aux Budgets Marketing	18 339 195	9 867 839	8 471 356
Reprise sur dotations aux provisions	2 022 160	2 022 939	(779)
Total des autres produits d'exploitation	**20 594 952**	**12 208 742**	**8 386 210**

Note 18 : Achats de marchandises vendues

Les achats de marchandises vendues de l'exercice 2012 s'élèvent à 556 048 923 DT contre 437 263 880 DT en 2011, soit une hausse de 118 785 043 DT.

Note 19: Charges du personnel

Les charges de personnel de l'exercice 2012 s'élèvent à 50 593 677 DT contre 45 299 323 DT en 2011, soit une augmentation de 5 294 354 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Salaires et compléments de salaire	43 052 708	39 049 248	4 003 460
Charges patronales	6 349 893	5 412 352	937 541
Autres charges sociales	1 191 077	837 723	353 354
Total des charges du personnel	**50 593 677**	**45 299 323**	**5 294 355**

Note 20: Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice 2012 s'élèvent à 27 787 978 DT contre 28 347 359 DT en 2011, soit une baisse de 559 381 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Dotation aux amortissements	14 478 583	11 558 891	2 919 692
Dotation aux amortissements GW	7 406 067	7 406 067	-
Dotation aux provisions pour risques et charges	1 103 913	2 681 953	(1 578 040)
Dotation aux provisions des comptes débiteurs	1 306 367	1 146 589	159 778
Dotation aux provisions des stocks	1 307 164	2 226 918	(919 754)
Résorption des charges à répartir	934 188	2 058 072	(1 123 884)
Provision pour dépréciation des comptes clients	1 251 697	1 268 870	(17 173)
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	**27 787 978**	**28 347 359**	**(559 381)**

Note 21: Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2012 s'élèvent à 45 519 799 DT contre 37 060 992 DT en 2011, soit une augmentation de 8 458 807 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Achats non stockes de matières & fournitures	10 055 331	5 892 966	4 162 365
Loyers du siège et autres locaux	4 071 932	3 653 817	418 115
Entretien et réparations	2 955 951	2 461 129	494 822
Primes d'assurance	1 234 217	978 536	255 681
Autres charges liées à une modification comptable	-	44 091	(44 091)
Personnels extérieurs à l'entreprise	6 388 931	5 708 525	680 406
Rémunérations d'intermédiaires	2 889 814	3 085 256	(195 442)
Publicités, publications et relations publiques	9 639 722	8 648 581	991 141
Transport du personnel	2 218 728	1 091 542	1 127 186
Déplacements missions et réceptions	944 411	1 124 841	(180 430)
Frais postaux et télécommunications	1 352 340	1 406 894	(54 554)
Services Bancaires et assimilés	1 068 992	1 072 338	(3 346)
Autres Services extérieurs	142 277	(3 761)	146 038
Charges diverses ordinaires	368 845	201 878	166 967
Autres impôts, taxes et versements .assimilés	2 188 308	1 694 358	493 950
Impôts et taxes lies une modification comptable	-	-	-
Total des autres charges d'exploitation	**45 519 799**	**37 060 992**	**8 458 807**

Note 22: Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2012 s'élèvent à 6 548 792 DT contre 5 338 833 DT en 2011, soit une augmentation de 1 209 959 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Charges d'intérêts	8 006 581	6 851 925	1 154 656
Perte de change	105 833	42 734	63 099
Total des charges financières	**8 112 415**	**6 894 659**	**1 217 756**
Revenu des autres créances	(1 459 175)	(1 390 956)	(68 219)
Gain de change	(36 943)	(62 137)	25 194
Intérêts des comptes créditeurs	(67 504)	(102 734)	35 230
Total des produits financiers	**(1 563 622)**	**(1 555 827)**	**(7 795)**
Total des charges financières nettes	**6 548 792**	**5 338 833**	**1 209 959**

Note 23: Produits de placements

Les produits de placements de l'exercice 2012 s'élèvent à 1402 519 DT contre 974 000 DT en 2011, soit une hausse de 428 519 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Produits des placements	1 250 534	928 995	321 539
Moins values réalisées sur actions cotées	1 134	(8 044)	9 178
Moins values latentes sur actions cotées	-	(3 016)	3 016
Plus values réalisées sur actions cotées	150 851	56 065	94 786
Total des produits des placements	**1 402 519**	**974 000**	**428 519**

Note 24: Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2012 s'élèvent à 1 602 155 DT contre 1 266 779 DT en 2011, soit une augmentation de 335 376 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Plus values sur cession d'immobilisations	448 908	222 900	226 008
Gains non récurrents	1 153 246	1 043 879	109 367
Total des autres gains ordinaires	**1 602 155**	**1 266 779**	**335 376**

Note N° 25 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2012 s'élèvent à 1 872 434 DT contre 4 833 884 DT en 2011, soit une baisse de 2 961 450 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
CNSS personnel partant	823 076	805 430	17 646
Moins values sur cession d'immobilisations	553 129	(83 291)	636 420
Pertes non récurrentes	496 230	4 111 745	(3 615 515)
Total des autres pertes ordinaires	**1 872 434**	**4 833 884**	**(2 961 450)**

Note N° 26 : Impôts différés

Les impôts différés de l'exercice 2012 s'élèvent à (2 128 436) DT (charge) contre 7 437 109 DT au 31/12/2011 (produit) et se détaillent comme suit :

Sociétés	Impôts différés 31/12/2012
IMMOB HAFEDH	11 915
BHM Distribution	13 281
IMG	493 503
SMG	(2 286 089)
CMG	(133 159)
BHM	(227 887)
Total	**(2 128 436)**

Note N° 27 : Impôt Sur les Sociétés

L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2012 s'élève à 1 146 367 DT et se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
BHM Groupe	545 682	870 698	(325 016)
SMG	529 705	365 113	164 592
CMG	36 205	33 608	2 597
IMG	2 673	5 215	(2 542)
IMMO ZAINEB	31 751	33 956	(2 205)
IMMO HAFEDH	350	350	-
Total	**1 146 367**	**1 308 941**	**(160 366)**

Note N° 28 : Solde en gains et pertes provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gains et pertes provenant des éléments extraordinaires présente un solde nul au 31/12/2012 contre une perte de 3 400 358 DT au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011
Remboursement assurance réalisé	-	13 500 000
Remboursement à recevoir de l'assurance	-	16 853 061
Perte sur immobilisations et stocks groupe	-	(33 753 419)
Total	-	**(3 400 358)**

Note 29: Note sur les éventualités :

La société IMG a acquis en 2010 un centre commercial sis à ELMANAR pour une valeur de 4 076 414 dinars hors taxes.
Une affaire en justice a été intentée par l'Union Internationale de Banque (UIB) contre l'IMG et le vendeur pour l'annulation de cette opération de vente.
Un jugement pour l'annulation du contrat de vente a été prononcé le 4 juillet 2012 par le tribunal de première instance de Tunis. La société a fait appel contre ce jugement en évoquant des faits nouveaux en faveur de la société.
L'issue finale de ce procès ne peut pas être actuellement anticipée et par conséquent, et à ce stade, la société n'a constaté aucune déduction d'actif au titre de cette affaire.

Note N° 30 : Note sur les événements postérieurs à la date de clôtures

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 29 mai 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Groupe Société Magasin Général

Rapport des commissaires aux comptes
Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires du Groupe Société Magasin Général,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 20 mai 2010, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe Société Magasin Général relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Société Magasin Général, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs 18 020 236 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 3 120 186 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

Comme il est indiqué dans la Note 8 aux états financiers, les produits à recevoir incluent un montant de 7,4 millions de dinars représentant le reliquat des indemnités d'assurance à recevoir au titre des pertes d'exploitation subies au cours du premier semestre 2011. Ces indemnités ont été estimées par la direction et comptabilisées pour 9.4 millions de dinars. Le Groupe n'a encaissé jusqu'au 31 décembre 2012 qu'un montant de 2 millions de dinars.

Compte tenu des informations disponibles et de l'avancement des procédures en cours, à ce jour, nous n'avons pas d'éléments probants suffisants nous permettant de nous assurer de la réalité et de la mesure correcte du montant restant à encaisser s'élevant à 7,4 millions de dinars.

A notre avis, et sous réserve de l'incidence éventuelle du point développé dans le paragraphe précédent, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe Société Magasin Général, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le contenu de la Note 29 aux états financiers consolidés. La société Immobilière Magasin Général (IMG) est défenderesse dans un procès pour l'annulation du contrat d'acquisition du centre commercial sis à Elmanar pour une valeur de 4 076 414 dinars hors taxes.
Ce procès a été intenté par l'Union Internationale de Banque (UIB) contre l'IMG et le vendeur du centre commercial pour l'annulation de cette opération de vente.
Un jugement pour l'annulation du contrat de vente a été prononcé le 4 juillet 2012 par le tribunal de première instance de Tunis. La société a fait appel contre ce jugement en évoquant des faits nouveaux en faveur de la société.
L'issue finale de ce procès ne peut pas être actuellement anticipée et par conséquent, et à ce stade, la société n'a constaté aucun passif éventuel au titre de cette affaire

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice 2012.

Tunis, le 10 juin 2013

Les Co-commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG
Anis LAADHAR

Horwath ACF
Noureddine BEN ARBIA